



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la CAGB le : <i>6 juillet 2018</i>	Séance du Vendredi 29 Juin 2018 qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs	Visé par : La Chef de service Gestion des Assemblées Valérie LESOUEF <i>[Signature]</i>
--	--	---

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le Vendredi 29 Juin 2018 à 18h00 à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 15/02 et 29/03/18

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le 1^{er} Vice-Président :

- ouvre la séance,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Monsieur Robert STEPOURJINE comme secrétaire de séance,
- approuve les procès-verbaux des Conseils du 15/02 et 29/03/2018.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

↳ R. 1.1.1 - Compte de gestion 2017

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette proposition de conformité du compte de gestion 2017 et du compte administratif 2017 du budget principal et des budgets annexes Transports, Déchets, CRR, Zone d'activité du Noret, Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul, Aire Industrielle de Besançon Ouest et des Autres Zones d'activités économiques du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

<i>Pour : 111</i>	<i>Contre : 0</i>
<i>Abstention : 0</i>	<i>Ne prennent pas part au vote : 0</i>

↳ R. 1.1.2 - Compte administratif 2017

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT :

- à l'unanimité, le Conseil de Communauté élit Monsieur Gabriel BAULIEU comme Président de séance.
- Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB se retire et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le compte administratif 2017 du budget principal et des budgets annexes Transports, Déchets, CRR, Zone du Noret, Aménagement de zone nord des Portes de Vesoul, Aire Industrielle de Besançon Ouest et Autres ZAE.

Rapport adopté à l'unanimité :

<i>Pour : 113</i>	<i>Contre : 0</i>
<i>Abstentions : 2</i>	<i>Ne prennent pas part au vote : 1</i>

↳ R. 1.1.3 - Affectation des résultats 2017 au budget 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur ces propositions d'affectation des résultats 2017 sur le budget 2018 au titre du budget principal, des budgets annexes Transports, Déchets, Conservatoire à Rayonnement Régional, Zone d'activité du Noret, Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul et Autres Zones d'Activités Economiques du Grand Besançon,
- confirme la reprise des résultats par anticipation au BP 2018 des résultats du Budget Aire Industrielle de Besançon Ouest.

Rapport adopté à l'unanimité :

<i>Pour : 114</i>	<i>Contre : 0</i>
<i>Abstentions : 2</i>	<i>Ne prennent pas part au vote : 0</i>

↳ R. 1.1.4 - Comptes de gestion 2017 des syndicats dissous (compétence eau, assainissement et eaux pluviales)

Mme S. WANLIN(2) et MM. E. ALAUZET, Y. BILLECARD, P. DUCHEZEAU, Y. GUYEN et C. LIME conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement la conformité des comptes de gestion 2017 et des comptes administratifs 2017 des Syndicats suivants en termes de prévisions et réalisations :

- Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) Grandfontaine,
- Syndicat Production Distribution EAU (SPD'EAU),
- Syndicat Intercommunal d'assainissement du Moulinot,
- Syndicat Intercommunal d'assainissement des Alaines,
- Syndicat Intercommunal d'Auxon et Chatillon le Duc : Budget principal, budget annexe eau et budget annexe assainissement,
- Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Grandfontaine (SIAG),
- Syndicat de Transport et de Traitement des Eaux Usées de la vallée du Doubs (SYTTEAU), et SYTTEAU budget SPANC,
- Syndicat Intercommunal de Besançon-Thise-Chalezeule (BTC) : budget principal et budget annexe eau.

Rapport adopté à l'unanimité :

<i>Pour : 107</i>	<i>Contre : 0</i>
<i>Abstentions : 2</i>	<i>Ne prennent pas part au vote : 7</i>

☞ R. 1.1.5 - Comptes administratifs des syndicats dissous (compétence eau assainissement et eaux pluviales)

Mme S. WANLIN(2) et MM. E. ALAUZET, Y. BILLECARD, P. DUCHEZEAU, Y. GUYEN et C. LIME et conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les comptes administratifs 2017 des syndicats dissous suivants :

- Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) Grandfontaine,
- Syndicat Production Distribution EAU (SPD'EAU),
- Syndicat Intercommunal d'assainissement du Moulinot,
- Syndicat Intercommunal d'assainissement des Alaines,
- Syndicat Intercommunal d'Auxon et Chatillon le Duc : budget principal, budget annexe eau et budget annexe assainissement,
- Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Grandfontaine (SIAG),
- Syndicat de Transport et de Traitement des Eaux Usées de la vallée du Doubs (SYTTEAU) : budget principal et budget annexe SPANC,
- Syndicat Intercommunal de Besançon-Thise-Chalezeule (BTC) : budget principal et budget annexe eau.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 7

☞ R. 1.1.6 - Transferts des résultats 2017 compétence eau, assainissement et eaux pluviales

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- prend acte et autorise les transferts par les communes concernées des résultats constatés au titre des compétences Eau et Assainissement,
- autorise les opérations budgétaires et comptables correspondantes en opérations réelles dans la comptabilité de l'Agglomération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

☞ R. 1.1.7 - Décision modificative n°1 de 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés, 9 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces propositions de Décision Modificative n°1 2018.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstentions : 9

Ne prennent pas part au vote : 0

☞ R. 1.1.8 - Révision des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiements (CP)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la clôture de l'autorisation de programme sur le budget principal de l'AP/CP « Pépinière maraîchère ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

☞ R. 1.1.9 - Mise en place d'un règlement d'Autorisation de Programme (AP) et Autorisation d'Engagement (AE) / Crédits de paiement (CP)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le nouveau règlement d'Autorisation de Programme-d'Engagement / crédits de paiement et sa mise en place.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.1.10 - Dotation de Solidarité Communautaire - Volet solidarité sociale et fiscale

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le complément apporté au règlement d'attribution de la DSC en 2018 pour le volet « économique » ainsi que la prorogation pour les autres volets et sur les modalités de calcul, suivant le tableau annexé ;
- le montant et le versement du volet « Solidarité sociale et fiscale » calculé au titre de l'année 2018, soit 2 276 772 €;
- le versement à titre d'avance du montant 2017 du volet « économique », soit 1 495 277 €, dans l'attente du recensement complet des permis de construire délivrés en 2017 par les communes membres;
- le montant et le versement du volet « aires d'accueil des gens du voyage » à hauteur de 77 716€;

soit un montant total provisoire de 3 849 765€ au titre de la DSC 2018.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.1.11 - Bilan des travaux de la CCSPL 2017

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte du bilan des travaux 2017 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.1.12 - Mise en place du prélèvement automatique avec EDF pour le règlement des dépenses relatives à la fourniture d'énergie - Avenant à la convention tripartite entre la CAGB, la Trésorerie du Grand Besançon et EDF

M. N. BODIN(2), conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le passage au prélèvement automatique avec EDF pour le règlement des dépenses relatives à la fourniture d'énergies et de services, et pour les comptes indiqués dans le rapport,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention tripartite entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, la Trésorerie du Grand Besançon et Electricité de France.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 1.1.13 - Coopération décentralisée avec le camp d'Aqabat Jaber en Palestine - Poursuite des actions - Convention-cadre de partenariat

M. JL. FOUSSERET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la coopération avec le camp de réfugiés d'Aqabat Jaber selon les modalités décrites dans la convention cadre de partenariat pour la coopération décentralisée au titre du programme 2018 - 2020,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ci-jointe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prend pas part au vote : 1

Ressources humaines

↳ R. 1.2.1 - SYBERT - évolution de l'organisation des équipes

Mmes C. CAULET et C. THIEBAUT(2) et MM. T. BIZE(2), JM. BOUSSET, P. DUCHEZEAU, T. JAVAUX(2) et F. LOPEZ, *conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté émet un avis favorable sur :

- la nouvelle organisation proposée par le SYBERT et ses conséquences sur la mise à disposition du personnel nécessaire,
- la création des postes à temps complet suivants :
 - 1 poste de Référent Qualité Sécurité Environnement relevant du cadre d'emplois des techniciens,
 - 1 poste de Responsable exploitation centre de tri relevant du cadre d'emplois des techniciens,
 - 4 postes de Caristes du Pôle Industriel relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques,
 - 3 postes de Chefs de cabine du centre de tri relevant du cadre d'emplois des adjoints,
 - 1 poste d'Agent de maintenance gestionnaire de stocks relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques,
 - 3 postes d'Agents Conseil en Déchetteries relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques,
 - 2 postes d'Adjoints Techniques Compétence Compostage relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques,
 - 1 poste de Technicien Incinération relevant du cadre d'emplois des techniciens,
 - 1 poste de Responsable Prévention Environnement relevant du cadre d'emplois des ingénieurs,
 - 1 poste de Technicien Qualité Sécurité Environnement relevant du cadre d'emplois des techniciens.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 10

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

↳ R. 6.2 - Commune des Auxons - Révision du POS en PLU - Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

MM. J. CANAL et S. RUTKOWSKI, *conseillers intéressés, ne participent pas aux débats.*

Le Conseil Communautaire a débattu du projet de PADD du PLU de la commune des Auxons.

↳ R. 6.3 - Commune de Dannemarie-sur-Crête - Révision du POS en PLU - Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Le Conseil Communautaire a débattu du PADD du projet de PLU de la commune de Dannemarie-sur-Crête.

↳ R. 6.4 - Commune de Nancray - Elaboration du PLU - Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

M. V. FIETIER, *conseiller intéressé, ne participe pas aux débats.*

Le Conseil Communautaire a débattu du projet de PADD du PLU de la commune de Nancray.

↳ R. 6.5 - Commune de Velesmes-Essarts - Révision du POS en PLU - Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

M. JM. JOUFFROY, *conseiller intéressé, ne participe pas aux débats.*

Le Conseil Communautaire a débattu du projet de PADD du PLU de la commune de Velesmes-Essarts.

↳ R. 6.6 - Commune de Rancenay - Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme - Approbation après mise à disposition

M. M. LETHIER *conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la modification simplifiée n°2 du PLU de Rancenay telle qu'elle est jointe à la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1

↳ R. 6.7 - Commune de Montferrand-le-Château - Modification Simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme - Approbation après mise à disposition

M. P. DUCHEZEAU, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la modification simplifiée n°2 du PLU de Montferrand-le-Château telle qu'elle est jointe à la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1

↳ R. 6.8 - Commune d'Amagney - Plan Local d'Urbanisme - Engagement de la procédure de révision allégée n°1

M. T. JAVAUX(2), conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prescrit la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Amagney selon des conditions énoncées ci-dessus,
- soumet à la concertation de la population et autres personnes concernées le dossier de révision selon les modalités sus-définies.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

↳ R. 7.1 - Réhabilitation des hangars de l'aérodrome de Thise - Attribution d'un fonds de concours

M. A. LORIGUET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours, à hauteur de 8% du montant HT des travaux, plafonné à 200 000 €, réparti sur les exercices budgétaires 2018 et 2019, à la commune de Thise pour la réhabilitation des hangars de l'aérodrome,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec la commune de Thise.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1

↳ R. 7.2 - Protocole de coopération destination "Vallée de l'Ognon"

Mmes C. CUINET et C. MICHEL(2) et MM. A. BLESSEMAILLE, L. FAGAUT et A. LORIGUET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ce protocole de coopération Vallée de l'Ognon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 6

↳ R. 7.3 - Marché de gestion du port d'agglomération

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- approuve le lancement d'un marché de gestion selon les dispositions des articles 36 de l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 et 13 du décret n°2016-360 du 25/03/2016,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer le marché avec l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

☛ R. 7.4 - Salle d'escalade - Ajustement financier du projet et acquisition foncière

Mmes, C. CUINET et C. MICHEL(2) et MM. A. BLESSEMAILLE, L. FAGAUT et A. LORIGUET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le nouveau coût et plan de financement de la salle d'escalade,
- autorise le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financiers mentionnés dans le plan de financement voire d'autres partenaires potentiels et à signer les éventuelles conventions à intervenir,
- se prononce favorablement sur l'acquisition de la propriété cadastrée section HO n°10 aux conditions ci-dessus énoncées et autorise le Président ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans la gestion de cette transaction.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 6

☛ R. 7.5 - Fonds d'aide "Manifestations sportives" - 2ème attribution pour 2018 (subventions supérieures à 10 000 €)

M. JL. FOUSSERET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution à la Ville de Besançon d'une subvention d'un montant total de 15 000 €, dans le cadre du fonds d'aide « manifestations sportives » pour le 2ème semestre 2018,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention relative au versement de la subvention à la Ville de Besançon pour l'organisation de la manifestation « Vital'Eté ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1

☛ R. 7.6 - Attribution de subventions aux clubs sportifs de haut niveau - saison 2018/2019

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le renouvellement des principes, critères et modalités d'attribution de subvention aux clubs de sport de haut niveau sport collectif et approuver le dispositif de soutien aux clubs de sport haut niveau sport individuel,
- se prononce favorablement sur les subventions suivantes au titre du fonds de soutien aux clubs sportifs de haut niveau sport collectif (hors Coupe d'Europe) pour la saison sportive 2018-2019, soit :
 - o 45 000€ à l'Entente Sportive Bisontine Féminine (ESB F),
 - o 20 000€ (hypothèse Nationale 1) ou 25 000€ (hypothèse Proligue) l'Entente Sportive Bisontine Masculine (ESB M),
- se prononce favorablement sur les subventions suivantes au titre du fonds de soutien aux clubs sportifs de haut niveau sport collectif pour la partie liée à la participation à la coupe d'Europe EHF à l'ESBF pour la saison sportive 2018-2019, soit :
 - o 15 000€ (participation part fixe),
 - o 5 000€ par match aller/retour disputé (hormis le 1er déjà pris en compte dans la part fixe),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les deux conventions.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

☛ R. 7.7 - Cadre de subvention pour le fonds "équipements sportifs"

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide le cadre d'intervention du fonds « équipements sportifs ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 7.8 - Grand Besançon - Territoire de Trail Grandes Heures Nature - Création d'un espace de Trail permanent

M. JL. FOUSSERET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- déclare d'intérêt communautaire l'ensemble des circuits qui composent le projet Grand Besançon – Territoire de Trail Grandes Heures Nature.
- valide la répartition des missions entre la commune et le Grand Besançon pour la mise en place et la pérennité de ce projet.
- valide le principe fondamental d'un équilibre entre la protection environnemental et le développement des pratiques Outdoor.
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions avec les communes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1

Commission n°08 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

↳ R. 8.1 - Délégation du Conseil de Communauté au Conseil d'Exploitation de la régie Eau et Assainissement pour accomplir certains actes pendant la durée du mandat

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la proposition de délégation octroyée par le Conseil de Communauté au Conseil d'Exploitation de la régie Eau et Assainissement.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 8.2 - Modification des statuts de la régie Eau et Assainissement - Intégration suppléance élus de secteur

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la modification des statuts de la régie visant à l'intégration de la notion de suppléance des élus de secteur au sein du Conseil d'Exploitation de la régie Eau et Assainissement.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 8.3 - Désignation des suppléants au Conseil d'Exploitation de la régie Eau et Assainissement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la désignation des conseillers listés ci-dessus en tant que membres suppléants et de Monsieur Jean-Claude ZEISSER en tant que titulaire du Conseil d'Exploitation de la régie Eau et Assainissement.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 8.4 - Maintien de la CAGB au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO) et approbation des statuts

MM. G. BOURGEOIS et D. PARIS(2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve les nouveaux statuts ci-joints du syndicat qui ont été adoptés par son comité syndical du 15 juin 2018,
- désigne les conseillers listés ci-dessus et dans l'ordre indiqué en tant que délégués de la CAGB au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 3

↳ R. 8.5 - Sortie de la CAGB du Syndicat des Vernes

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- approuve la convention de liquidation du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Les Vernes à passer avec les communes de Moncey et Venise,
- approuve la convention à passer avec la commune de Moncey pour le transport et le traitement de ses eaux usées,
- approuve la convention à passer avec la commune de Moncey pour confier à son agent communal des missions techniques en assainissement,
- autorise le Président, ou son représentant, à signer ces conventions ci-jointes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 8.6 - Convention de facturation assainissement entre la CAGB, Veolia, la SAUR, Gaz et Eaux et le SIEVO

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le projet de convention de facturation avec Veolia, la SAUR, Gaz et Eaux et le SIEVO,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces conventions.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 8.7 - Avenant au contrat de Délégation de Service Public de Marchaux pour l'exploitation de la nouvelle station d'épuration - Modification des tarifs d'assainissement 2018 pour Marchaux

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve l'avenant n° 1 au contrat de délégation de service public passé avec VEOLIA pour la gestion de l'assainissement collectif sur la commune de Marchaux,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant,
- fixe à 0,40 € HT/m3 le montant de la redevance d'assainissement collectif de la CAGB applicable aux habitants de Marchaux à compter de l'acquisition du caractère exécutoire de l'avenant n°1.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 8.8 - Eaux Industrielles - Désignation membres du COPIL 10ème programme de l'Agence de l'Eau et suite de l'opération de Préventox

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement :

- sur la candidature au 11ème programme de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la poursuite de la gestion des eaux industrielles dès la source et sur l'ensemble du territoire de la CAGB,
- sur la désignation de Monsieur Christophe LIME en tant que représentants de la CAGB lors du dernier COPIL de suivi du 10ème programme.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 8.9 - Convention de reversement des redevances à l'Agence de l'Eau

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la convention de reversement des redevances pour pollution et pour modernisation des réseaux de collecte pour les usages domestiques et assimilés de l'eau,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°02 : Mobilités

↳ R. 2.1 - Réalisation de voies cyclables sur le territoire de l'agglomération - Demandes de subventions

Mmes C. CUINET et C. MICHEL(2) et MM. A. BLESSEMAILLE, JM. BOUSSET, L. FAGAUT, A. LORIGUET et G. PACAUD(2) conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- confirme l'intention de réaliser ces trois itinéraires cyclables,
- sollicite les subventions auprès des partenaires indiqués ci-dessus et de tout autre partenaire potentiels et à signer les éventuelles conventions à intervenir,
- signe tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 9

↳ R. 2.2 - Projet de convention avec la Région Bourgogne Franche-Comté pour la réalisation du service de transport RPI Villers-Buzon/Mazerolles-le-Salin/Pouilley-Français

MM. Y. MAURICE et D. PARIS(2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention joint en annexe,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de délégation de compétence et de désignation de l'autorité organisatrice de second rang pour les services de transport scolaire des élèves de maternelle et de primaire du Regroupement Pédagogique Intercommunal Pouilley-Français, Villers-Buzon, Mazerolles-le-Salin.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 3

↳ R. 2.3 - Convention de financement pour la réalisation des premières acquisitions foncières sur l'opération de bouclage du contournement Ouest de Besançon entre les Boulevards et Beure

A la majorité, 5 contre, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de Convention de financement pour la réalisation des premières acquisitions foncières sur l'opération de bouclage du contournement Ouest de Besançon entre les Boulevards et Beure,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention, ainsi que toutes les pièces afférentes.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 111

Contre : 5

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 2.4 - Renouvellement du marché d'exploitation des supports publicitaires sur les bus urbains du réseau de transport en commun Ginko

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement de ce marché d'exploitation des supports publicitaires du réseau de transport Ginko en vertu des dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le marché avec l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 2.5 - Convention avec le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) pour l'expérimentation d'un nouvel aménagement sur le Pont de la République

Mme M. ZEHAFF et M. JL. FOUSSERET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de travaux conclue entre le CEREMA, la Ville de Besançon et la CAGB en vue d'expérimenter une nouvelle solution d'aménagement du Pont de la République.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 2.6 - Avenant n°5 au contrat tripartite de vente de gaz signé le 17 octobre 2000

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°5 au contrat de vente conclu avec GNVERT, relatif au changement de délégataire,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°5.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

↳ R. 3.1 - Stratégie Commerce Artisanat et Services - Avenant à la convention du 5 octobre 2017 avec la Caisse des Dépôts et Consignations

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention du 5 octobre 2017 et tous les actes y afférents.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 3.2 - Participation de SEDIA au salon du MIPIM 2018

MM. A. BLESSEMAILLE, N. BODIN (2), B. GAVIGNET (2) et JY. PRALON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention avec SEDIA pour formaliser sa participation financière au côté du Grand Besançon au MIPIM 2018, à hauteur de 15 000 €.
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 6

↳ R. 3.3 - CAMPUS - Convention de coopération public-public

Mmes M. DONEY, E. MAILLOT (2), S. PESEUX (2), F. PRESSE et K. ROCHDI (2) et MM. G. BAULIEU, A. BLESSEMAILLE, P. CURIE, L. FAGAUT, M. FELT, JL. FOUSSERET, B. GAVIGNET (2), D. HUOT, M. LOYAT, JP. MICHAUD (2), A. POULIN, S. RUTKOWSKI et H. TRUDET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention de coopération public-public,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et tous documents à intervenir dans sa mise en œuvre,
- signe la convention d'études à intervenir avec la Ville de Besançon et T25,
- autorise le financement des études et prestations sur le chapitre 21.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 93

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 23

↳ R. 3.4 - Renouvellement de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour les zones AIBO – Validation du contrat avec la SPL TERRITOIRE 25

MM. A. BLESSEMAILLE, N. BODIN (2) et B. GAVIGNET (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide la désignation de la Société Publique Locale Territoire 25 comme titulaire de la mission d'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les zones AIBO,
- valide le projet de contrat,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer le contrat et tout document relatif à cette mission.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 5

↳ R. 3.5 - Zone du Noret – Révision du Plan de financement prévisionnel

Mmes C. CUINET et C. MICHEL (2) et MM. A. BLESSEMAILLE, L. FAGAUT et A. LORIGUET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision du plan de financement prévisionnel de la Zone du Noret.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 6

↳ R. 3.6 - ZAE des Grands Vaubrenots à Saint-Vit – Définition du prix de cession

M. P. ROUTHIER (2), conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le prix de cession proposé.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 114

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

↳ R. 3.7 - ZAC Nouvelle Ere aux Auxons – Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2017 et avenant à la concession d'aménagement

MM. A. BLESSEMAILLE, N. BODIN (2), B. GAVIGNET (2) et JY. PRALON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le bilan révisé de la 1ère tranche de la ZAC arrêté au 31 décembre 2017 à un montant de 10 282 591€HT au lieu de 10 282 263€HT,
- valide la baisse de 136 000€ de la participation d'équilibre du GB et la hausse équivalente de la contribution du GB aux dépenses relatives à la tranche 2,
- se prononce favorablement sur la signature d'un avenant n°7 au traité de concession,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant, à signer l'avenant n°7.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 6

↳ R. 3.8 - ZAC des Hauts du Chazal – Compte Rendu Annuel à la Collectivité Bilan au 31/12/2017

MM. A. BLESSEMAILLE, N. BODIN (2), JL. FOUSSERET, B. GAVIGNET (2) et JY. PRALON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le bilan révisé au 31 décembre 2017,
- l'engagement des co-concédants (Ville et Grand Besançon) à l'opération des Hauts du Chazal à hauteur de 19 240 818 € dont 3 266 991 € pour le Grand Besançon,
- l'avenant n°17 modifiant l'effort financier de l'autorité publique cocontractante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 7

Commission n°04 : Développement durable

↳ R. 4.1 - Appel à projet UIA - Convention avec la Chambre interdépartementale d'agriculture Doubs-Territoire de Belfort pour le financement du montage du dossier

M. G. BAULIEU, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention de partenariat avec la Chambre interdépartementale d'agriculture 25-90,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 115

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1

↳ R. 4.2 - Rapport annuel 2017 sur les prix et qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Le Conseil de communauté prend acte du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

↳ R. 4.3 - Fonds "Isolation et énergies pour les communes" - Evolution du cadre d'application

A l'unanimité, le Conseil de communauté :

- prend connaissance des adaptations apportées au cadre d'application du fonds « Isolation et énergies pour les communes »,
- se prononce favorablement sur cette évolution.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 4.4 - Fonds "Centres de village" - Attribution de fonds de concours aux communes de Besançon, Chevroz et Larnod

Mme A. VIGNOT et MM. Y. BILLECARD, JL. FOUSSERET et H. TRUDET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours :
 - o d'un montant de 46 193 € à la Ville de Besançon, pour la valorisation socio-économique des collines,
 - o d'un montant de 8 927 € à la commune de Chevroz, pour la sécurisation des déplacements piétons (rue des Fontaines),
 - o d'un montant de 60 000 € à la commune de Larnod, pour l'aménagement urbain et paysager de la Route Royale,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 4

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

↳ R. 5.1 - Programme d'action territorial 2018 - Avenant 2018 n°1

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le nouveau zonage et la nouvelle grille de loyers conventionnés qui s'appliquera au 16 juillet 2018.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 5.2 - Avenant n°2 à la convention animation et suivi des logements conventionnés très sociaux (LCTS)

Mmes AS. ANDRIANTAVY (2), C. CUINET, D. DARD et C. MICHEL (2) et MM. A. BLESSEMAILLE, L. FAGAUT, JL. FOUSSERET, A. LORIGUET et F. TAILLARD, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant à la convention d'animation et de suivi des logements LCTS pour l'année 2018,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 11

↳ R. 5.3 - Contrat de Ville - Planoise quartier d'excellence numérique - lancement des études ANRU

M. JL. FOUSSERET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- valide la liste des études envisagées,
- autorise Monsieur le Président à :
 - solliciter toute subvention auprès des partenaires potentiels,
 - signer la convention à intervenir avec l'ANRU.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prend pas part au vote : 1

↳ R. 5.4 - Contrat de Ville - Avenant n° 1 à la Convention - Cadre 2017-2020 de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

Mmes D POISSENOT (2), K. ROCHDI (2) et C. THIEBAUT (2) et MM. F. ALLEMANN, N. BODIN (2), P. CURIE, B. GAVIGNET (2), R. STEPOURJINE et G. VAN HELLE (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les avenants n°1 à la convention-cadre 2016-2020 relative à l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), à intervenir entre la CAGB, l'Etat, la Ville de Besançon et les 3 bailleurs sociaux :
 - Néolia,
 - SAIEMB L,
 - GBH.
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces 4 avenants.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 99

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 15

↳ R. 5.5 - Document-cadre d'orientations de la politique intercommunale du logement

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le document-cadre d'orientations de la politique intercommunale du logement,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les documents correspondants au document-cadre d'orientations de la politique intercommunale du logement.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 5.6 - Convention spécifique relative au versement par l'ANRU de la subvention « indemnité pour minoration de loyer » dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain

Mmes D POISSENOT (2) et K. ROCHDI (2) et MM. F. ALLEMANN, P. CURIE, B. GAVIGNET (2), R. STEPOURJINE et G. VAN HELLE (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'octroi des subventions sur fonds propres du Grand Besançon en faveur de la production neuve de logements locatifs publics de type habitat spécifique et adapté dans le cadre du protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain des quartiers Grette et Planoise, à destination de Grand Besançon Habitat pour un montant total de 116 000 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions de subventions correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 15

↳ R. 5.7 - Création par GBH de 6 logements locatifs publics de type habitat spécifique (NPNRU)

Mmes D POISSENOT (2) et K. ROCHDI (2) et MM. F. ALLEMANN, P. CURIE, B. GAVIGNET (2), R. STEPOURJINE et G. VAN HELLE (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'octroi des subventions sur fonds propres du Grand Besançon en faveur de la production neuve de logements locatifs publics de type habitat spécifique et adapté dans le cadre du protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain des quartiers Grette et Planoise, à destination de Grand Besançon Habitat pour un montant total de 116 000 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions de subventions correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 11

↳ R. 5.8 - Programmation de droit commun 2018 pour une offre nouvelle de logements locatifs publics
MM. B. GAVIGNET (2) et R. STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la demande d'agrément et de financement déposée par Habitat 25 pour 5 agréments de type PLUS et 3 agréments de type PLAI pour un montant total de 14 154 € sur crédits délégués de l'Etat, dans le cadre de la programmation de droit commun 2018,
- se prononce favorablement sur l'octroi des subventions sur fonds propres du Grand Besançon en faveur de la production neuve de logements locatifs publics à destination d'Habitat 25 pour un montant total de 62 000 €,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions de subvention et d'agrément correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 3

↳ R. 5.9 - Convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat 2018-2023 - Avenant modificatif n°1

A l'unanimité, le Conseil de communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention de délégation de compétence pour l'attribution des aides à la pierre de l'Etat pour la période 2018-2023 intégrant les modifications attendues par les services de l'Etat,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 116

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Questions diverses

↳ R. 9.1 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R. 9.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

↳ R. 6.1 - Action Grand Besançon - adoption du projet de territoire

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance des évolutions apportées à la version définitive du projet de territoire.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ R. 0.2 - Réflexion autour de la transformation de la CAGB en Communauté urbaine : propositions

Le Conseil de Communauté a débattu sur :

- la transformation en communauté urbaine compte tenu des enjeux et du contexte local et national auquel est confronté le Grand Besançon ;
- l'extension des compétences du Grand Besançon aux compétences suivantes, nécessaires à la transformation en Communauté urbaine :
 - o Création, aménagement et entretien de la voirie ; signalisation, parcs et aires de stationnement ;
 - o Contribution à la transition énergétique ;
 - o Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains ;
 - o Concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz ;
 - o Création et entretien des infrastructures de charge de véhicules électriques ;
 - o Création, extension et translation des cimetières, ainsi que création et extension des crématoriums et des sites cinéraires ;
 - o Abattoirs, abattoirs marchés et marchés d'intérêt national ;
 - o Lycées et collèges dans les conditions fixées au titre Ier du livre II et au chapitre Ier du titre II du livre IV ainsi qu'à l'article L. 521-3 du code de l'éducation ;
 - o Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche ;
 - o Politique du logement ; aides financières au logement social ; actions en faveur du logement social ; action en faveur du logement des personnes défavorisées ;
 - o Opérations programmées d'amélioration de l'habitat, actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre ;
- les modalités de transfert et d'exercice des compétences attachées à ces évolutions du Grand Besançon.

↳ R. 0.3 - Modification des statuts de la CAGB – Extension de compétences

A la majorité, 2 contre, 7 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les modifications statutaires proposées à effet du 1^{er} janvier 2019,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à engager la procédure de consultation des conseils municipaux, conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 103

Contre : 2

Abstentions : 7

Ne prennent pas part au vote : 0

Conseil de Communauté

Séance du Vendredi 29 Juin 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.12, 1.1.13, 1.2.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 5.9, 9.1, 9.2, 6.1, 0.2, 0.3.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 23h15.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : M. Guy BOURGEOIS suppléant de Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 9.2), M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Jacques GROSPELLIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.2.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL (jusqu'au 1.1.3), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.2) Bonnay : M. Gilles ORY Brailly : M. Alain BLESSEMALLE (à partir du 1.1.2) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU (à partir du 1.1.8) Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.2) Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'Ognon : Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Jean-Luc BARBIER suppléant de M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 9.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironne : M. Raymond LAMBOLEY suppléant de M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 1.1.2) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPELLIN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER (à partir du 1.1.2) Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (jusqu'au 6.1) Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT suppléant de Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Etaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Guéric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Clément DELBENDE, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champoux : M. Philippe COURTOT Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Franois : M. Claude PREIONI Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Robert STEPOURJINE

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, P. BONNET, E. BRIOT, G. CHALNOT, YM. DAHOUI, ML. DALPHIN, C. DELBENDE, O. FAIVRE-PETITJEAN, A. GHEZALI, M. LEMERCIER, JS. LEUBA (à partir du 6.2), M. OMOURI, Y. POUJET, R. REBRAB, D. SCHAUSS, R. STHAL (à partir du 1.1.4), M. ZEHAF (jusqu'au 1.1.1), D. PAINEAU (jusqu'au 1.1.7), C. MAGNIN-FEYSOT, F. BAILLY, G. GAVIGNET (à partir du 1.1.2), C. PREIONI, J. LOUISON, P. BELUCHE, F. LAIDIE (jusqu'au 1.1.1), A. JACQUEMET (à partir du 1.1.2), D. JACQUIN

Mandataires : P. MOUGIN, J. GROSPELLIN, T. BIZE, D. POISSENOT, C. WERTHE, C. MICHEL, E. MAILLOT, L. CROIZIER, N. BODIN, G. VAN HELLE, AS. ANDRIANTAVY (à partir du 6.2), S. PESEUX, T. MORTON, S. WANLIN, C. THIEBAUT, K. ROCHDI (à partir du 1.1.4), M. EL YASSA (jusqu'au 1.1.1), A. FELICE (jusqu'au 1.1.7), G. PACAUD, O. LEGAIN, B. GAVIGNET (à partir du 1.1.2), D. PARIS, T. JAVAUX, J. KRIEGER, C. LIME (jusqu'au 1.1.1), P. ROUTHIER (à partir du 1.1.2), JP. MICHAUD



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du vendredi 29 juin 2018

Salle des conférences de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon _____ 6

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux des séances de Conseil du 15/02/18 et 29/03/18 _____ 6

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes 7

Finances _____ 7

Rapport n°1.1.1 - Compte de gestion 2017 _____ 7

Rapport n°1.1.2 - Compte administratif 2017 _____ 7

Rapport n°1.1.3 - Affectation des résultats 2017 au budget 2018 _____ 7

Rapport n°1.1.4 - Comptes de gestion 2017 des syndicats dissous (compétence eau, assainissement et eaux pluviales) _____ 12

Rapport n°1.1.5 - Comptes administratifs des syndicats dissous (compétence eau assainissement et eaux pluviales) _____ 12

Rapport n°1.1.6 - Transferts des résultats 2017 compétence eau, assainissement et eaux pluviales _____ 13

Rapport n°1.1.7 - Décision modificative n°1 de 2018 _____ 13

Rapport n°1.1.8 - Révision des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiements (CP) _____ 19

Rapport n°1.1.9 - Mise en place d'un règlement d'Autorisation de Programme (AP) et Autorisation d'Engagement (AE) / Crédits de paiement (CP) _____ 20

Rapport n°1.1.10 - Dotation de Solidarité Communautaire - Volet solidarité sociale et fiscale _____ 20

Rapport n°1.1.11 - Bilan des travaux de la CCSPL 2017 _____ 20

Rapport n°1.1.12 - Mise en place du prélèvement automatique avec EDF pour le règlement des dépenses relatives à la fourniture d'énergie - Avenant à la convention tripartite entre la CAGB, la Trésorerie du Grand Besançon et EDF _____ 20

Rapport n°1.1.13 - Coopération décentralisée avec le camp d'Aqabat Jaber en Palestine - Poursuite des actions - Convention-cadre de partenariat _____ 20

Ressources humaines _____ 21

Rapport n°1.2.1 - SYBERT - Évolution de l'organisation des équipes _____ 21

Commission n°06 : Aménagement et coopérations _____ 21

Rapport n°6.2 - Commune des Auxons - Révision du POS en PLU - Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) _____ 21

Rapport n°6.3 - Commune de Dannemarie-sur-Crête - Révision du POS en PLU - Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) _____ 22

Rapport n°6.4 - Commune de Nancray - Élaboration du PLU - Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) _____ 23

Rapport n°6.5 - Commune de Velesmes-Essarts - Révision du POS en PLU - Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)	23
Rapport n°6.6 - Commune de Rancenay - Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme - Approbation après mise à disposition	23
Rapport n°6.7 - Commune de Montferrand-le-Château - Modification Simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme - Approbation après mise à disposition	24
Rapport n°6.8 - Commune d'Amagney - Plan Local d'Urbanisme - Engagement de la procédure de révision allégée n°1	24

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique 24

Rapport n°7.1 - Réhabilitation des hangars de l'aérodrome de Thise - Attribution d'un fonds de concours	24
Rapport n°7.2 - Protocole de coopération destination « Vallée de l'Ognon »	25
Rapport n°7.3 - Marché de gestion du port d'agglomération	26
Rapport n°7.4 - Salle d'escalade - Ajustement financier du projet et acquisition foncière	26
Rapport n°7.5 - Fonds d'aide « Manifestations sportives » - 2 ^{ème} attribution pour 2018 (subventions supérieures à 10 000 €)	27
Rapport n°7.6 - Attribution de subventions aux clubs sportifs de haut niveau - saison 2018/2019	27
Rapport n°7.7 - Cadre de subvention pour le fonds « équipements sportifs »	29
Rapport n°7.8 - Grand Besançon - Territoire de Trail Grandes Heures Nature - Création d'un espace de Trail permanent	29

Commission n°08 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement 29

Rapport n°8.1 - Délégation du Conseil de Communauté au Conseil d'Exploitation de la régie Eau et Assainissement pour accomplir certains actes pendant la durée du mandat	29
Rapport n°8.2 - Modification des statuts de la régie Eau et Assainissement - Intégration suppléance élus de secteur	30
Rapport n°8.3 - Désignation des suppléants au Conseil d'Exploitation de la régie Eau et Assainissement	30
Rapport n°8.4 - Maintien de la CAGB au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO) et approbation des statuts	30
Rapport n°8.5 - Sortie de la CAGB du Syndicat des Vernes	30
Rapport n°8.6 - Convention de facturation assainissement entre la CAGB, Veolia, la SAUR, Gaz et Eaux et le SIEVO	30
Rapport n°8.7 - Avenant au contrat de Délégation de Service Public de Marchaux pour l'exploitation de la nouvelle station d'épuration - Modification des tarifs d'assainissement 2018 pour Marchaux	30
Rapport n°8.8 - Eaux Industrielles - Désignation membres du COPIL 10 ^{ème} programme de l'Agence de l'Eau et suite de l'opération de Préventox	31
Rapport n°8.9 - Convention de reversement des redevances à l'Agence de l'Eau	31

Commission n°02 : Mobilités 31

Rapport n°2.1 - Réalisation de voies cyclables sur le territoire de l'agglomération - Demandes de subventions	31
Rapport n°2.2 - Projet de convention avec la Région Bourgogne Franche-Comté pour la réalisation du service de transport RPI Villers-Buzon/Mazerolles-le-Salín/Pouilley-Français	31
Rapport n°2.3 - Convention de financement pour la réalisation des premières acquisitions foncières sur l'opération de bouclage du contournement Ouest de Besançon entre les Boulevards et Beure	31
Rapport n°2.4 - Renouvellement du marché d'exploitation des supports publicitaires sur les bus urbains du réseau de transport en commun Ginko	35
Rapport n°2.5 - Convention avec le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) pour l'expérimentation d'un nouvel aménagement sur le Pont de la République	35
Rapport n°2.6 - Avenant n°5 au contrat tripartite de vente de gaz signé le 17 octobre 2000	35
 Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche	 35
Rapport n°3.1 - Stratégie Commerce Artisanat et Services - Avenant à la convention du 5 octobre 2017 avec la Caisse des Dépôts et Consignations	35
Rapport n°3.2 - Participation de SEDIA au salon du MIPIM 2018	35
Rapport n°3.3 - CAMPUS - Convention de coopération public-public	35
Rapport n°3.4 - Renouvellement de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour les zones AIBO - Validation du contrat avec la SPL TERRITOIRE 25	36
Rapport n°3.5 - Zone du Noret - Révision du Plan de financement prévisionnel	36
Rapport n°3.6 - ZAE des Grands Vaubrenots à Saint-Vit - Définition du prix de cession	36
Rapport n°3.7 - ZAC Nouvelle Ère aux Auxons - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2017 et avenant à la concession d'aménagement	36
Rapport n°3.8 - ZAC des Hauts du Chazal - Compte Rendu Annuel à la Collectivité Bilan au 31/12/2017	37
 Commission n°04 : Développement durable	 37
Rapport n°4.1 - Appel à projets UIA - Convention avec la Chambre interdépartementale d'agriculture Doubs- Territoire de Belfort pour le financement du montage du dossier	37
Rapport n°4.2 - Rapport annuel 2017 sur les prix et qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés	37
Rapport n°4.3 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » - Évolution du cadre d'application	37
Rapport n°4.4 - Fonds « Centres de village » - Attribution de fonds de concours aux communes de Besançon, Chevroz et Larnod	37
 Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage	 37
Rapport n°5.1 - Programme d'action territorial 2018 - Avenant 2018 n°1	37
Rapport n°5.2 - Avenant n°2 à la convention animation et suivi des logements conventionnés très sociaux (LCTS)	37

Rapport n°5.3 - Contrat de Ville - Planoise quartier d'excellence numérique - Lancement des études ANRU	38
Rapport n°5.4 - Contrat de Ville - Avenant n°1 à la Convention - Cadre 2017-2020 de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	38
Rapport n°5.5 - Document-cadre d'orientations de la politique intercommunale du logement	38
Rapport n°5.6 - Convention spécifique relative au versement par l'ANRU de la subvention « indemnité pour minoration de loyer » dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain	38
Rapport n°5.7 - Création par GBH de 6 logements locatifs publics de type habitat spécifique (NPNRU)	39
Rapport n°5.8 - Programmation de droit commun 2018 pour une offre nouvelle de logements locatifs publics	39
Rapport n°5.9 - Convention de délégation des aides à la pierre de l'État 2018-2023 - Avenant modificatif n°1	39
 Questions diverses	 39
Rapport n°9.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil	39
Rapport n°9.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil	39
 Commission n°06 : Aménagement et coopérations (suite)	 39
Rapport n°6.1 - Action Grand Besançon - Adoption du projet de territoire	39
 Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (suite)	 49
Rapport n°0.2 - Réflexion autour de la transformation de la CAGB en Communauté urbaine : propositions de grands principes pour l'extension des compétences	49
Rapport n°0.3 - Modification des statuts de la CAGB - Extension de compétences	68

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Conseil de Communauté Séance du vendredi 29 juin 2018

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, Premier Vice-Président, puis de Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 23h15.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon
--

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation des procès-verbaux des séances de Conseil du 15/02/18 et du 29/03/18
--

M. BAULIEU.- Bonjour à tous. Chacun ayant rejoint sa place, ou presque, je vous invite à commencer à nos travaux. Le Président rentre de Paris et devrait nous rejoindre dans la demie de 18h. Je vous propose de démarrer la séance. Compte tenu des questions à l'ordre du jour, de leur importance politique pour ce qui tourne bien sûr autour de l'évolution des compétences du Grand Besançon et des projets de territoire, il est important que nous y participions tous, évidemment. Mais dans le même temps, il est indispensable que pour d'autres questions pouvant apparaître plus conjoncturelles, comme le compte administratif et ce qui s'y rattache, nous ayons impérativement du quorum.

Je vous proposerai, sauf objection majoritaire, d'inverser légèrement le déroulement de l'ordre du jour tel qu'il est dans les rapports pour que nous ayons deux paquets, un premier avec l'ensemble des sujets inscrits à l'ordre du jour et un deuxième touchant précisément à l'évolution des compétences du Grand Besançon, à savoir les rapports n°0.2 et 0.3 liés à l'évolution des statuts du Grand Besançon, ainsi que le projet de territoire (rapport n°6.1). Nous ferons donc un bloc avec ces rapports que nous passerions dans un deuxième temps après avoir pris soin de traiter l'ensemble des autres rapports que nous avons à examiner ce soir. Il est vrai qu'ils sont nombreux, mais le calendrier veut aussi cela. Si nous procédons tous avec bonne volonté, nous pourrions peut-être, sur la première partie de cet ordre du jour revue et corrigée, avancer suffisamment rapidement, de sorte que l'essentiel du temps de cette séance – je pense que nous le comprenons tous – puisse être consacré à ces rapports n°0.2, 0.3 et 6.1 en deuxième partie. S'il n'y a pas d'objection majeure à ce déroulement, il en sera fait ainsi.

S'agissant du premier bloc que nous examinerons ce soir, compte tenu de l'indisponibilité temporaire du Président, nous ferons en sorte que les rapports requérant sa présence soient traités de manière un peu décalée, notamment, par exemple, le compte administratif. Ce n'est pas parce que j'en suis le rapporteur, mais c'est censé être le compte rendu de l'exécution du budget par le Président. Ce serait donc un peu étrange de le faire en son absence, même si celle-ci est requise ensuite pour le vote, mais c'est autre chose. Après avoir ouvert formellement la séance, je proposerai que nous commencions par les rapports de la Commission n°06, et ensuite, pour que chacun s'y prépare, si le Président n'était toujours pas là, les rapports de la Commission n°08, que je ne vous surprenne pas en vous donnant la parole.

Je déclare la séance ouverte. Le quorum a été vérifié, il est atteint. Je dois annoncer les pouvoirs et les excusés. Jusqu'à leur arrivée, Julien ACARD a donné pouvoir à Philippe MOUGIN, Sorour BARATI-AYMONIER à Michel LOYAT, Catherine COMTE-DELEUZE à Philippe GONON, Didier PAINEAU à Alain FELICE, et pour toute la séance, Pascal BONNET à Jacques GROSPERRIN, Émile BRIOT à Thibaud BIZE, Guericc CHALNOT à Danièle POISSENOT, Yves-Michel DAHOUI à Carine MICHEL, Marie-Laure DALPHIN à Christine WERTHE, Odile FAIVRE-PETITJEAN à Laurent CROIZIER, Abdel GHEZALI à Nicolas BODIN, Myriam LEMERCIER à Gérard VAN HELLE, Michel OMOURI à Sophie PESEUX, Yannick POUJET à Thierry MORTON, Rosa REBRAB à Sylvie WANLIN, Dominique SCHAUSS à Catherine THIBEAUT, Marie ZEHAF à Myriam EL YASSA, Florent BAILLY à Olivier LEGAIN, Gilbert GAVIGNET à Bernard GAVIGNET, Claude PREIONI à Daniel PARIS, Denis JACQUIN à Jean-Paul MICHAUD, Philippe BELUCHE à Jacques KRIEGER, Patrick BONTEMPS à Ilva SUGNY, Christian MAGNIN-FEYSOT à Gilbert PACAUD, Clément DELBANDE à Elsa MAILLOT. Le Président de la CCI, invité permanent, est excusé.

Nous faisons la même recommandation qu'habituellement sur les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts. Nous sommes tous invités à nous signaler dans ce genre de situation si ce n'est pas mentionné sur les rapports.

Le Conseil est invité à nommer un secrétaire de séance. J'ai recueilli tout à l'heure la candidature de Robert STEPOURJINE. S'il n'y a pas d'objection dans la salle, nous pouvons la valider.

Je vous invite à approuver les procès-verbaux des Conseils des 15 février, et du 29 mars dernier. Avez-vous des objections ou des abstentions sur celui du 15 février ? Je n'en vois pas. Avez-vous des objections ou des abstentions sur celui du 29 mars ? Je n'en vois pas non plus. Ces deux procès-verbaux sont donc validés.

Vous savez que les délibérations et les comptes rendus succincts sont consultables en permanence sur le site Internet du Grand Besançon. Les procès-verbaux des séances du Conseil font l'objet d'un envoi électronique via la plateforme sécurisée aux conseillers. Vous savez tout cela, mais cela peut être précisé. Nous sommes maintenant en situation de commencer l'examen de l'ordre du jour. Nous avons inversé les choses, mais le Président étant arrivé, nous pouvons le prendre dans l'ordre. Nous commençons par les rapports de la Commission n°01.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes
--

Finances

Rapport n°1.1.1 - Compte de gestion 2017

M. BAULIEU.- Il n'y a pas de présentation particulière en séance. S'il n'y a pas d'observation, y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Il est donc approuvé.

Rapport n°1.1.2 - Compte administratif 2017
--

Rapport n°1.1.3 - Affectation des résultats 2017 au budget 2018
--

Les rapports n°1.1.2 et 1.1.3 sont présentés conjointement.

M. LE PRÉSIDENT.- Dans quelques instants, je passerai la parole à Gabriel BAULIEU en lui laissant le soin, comme à l'habitude, de nous présenter, dans le détail, le rapport consacré au compte administratif.

Je voudrais, pour ma part, à l'occasion de la présentation de ce compte administratif, alors que cette section est par ailleurs consacrée au transfert des compétences nécessaires au passage en

communauté urbaine, insister sur les réalisations de notre Agglomération en 2017, réalisations qui témoignent à elles seules de l'importance des actions menées par le Grand Besançon au service de notre territoire.

L'année 2017 a constitué une nouvelle étape de renforcement de notre Agglomération :

- tout d'abord par l'extension de son périmètre avec l'entrée de 15 nouvelles communes portant sa population à près de 200 000 habitants,
- ensuite par de nouveaux transferts de compétences et la poursuite des mutualisations,
- enfin par la construction de notre projet de territoire et la rédaction d'une nouvelle charte de gouvernance qui définit nos règles de fonctionnement pour continuer à avancer ensemble.

Dans le cadre de cette étape de renforcement, le Grand Besançon reste plus que jamais orienté vers l'action. Nous avons su en effet, grâce à des efforts importants de gestion importants, sauvegarder une situation financière saine, qui donne aujourd'hui la capacité de mettre en œuvre un programme d'investissement ambitieux. Ces investissements s'organisent autour de quatre grandes priorités :

- l'attractivité et le rayonnement du territoire,
- l'économie et l'emploi,
- l'aide aux communes,
- le développement durable et la qualité de la vie.

Sur chacun de ces axes, les réalisations 2017 sont nombreuses. Je prendrai rapidement quelques exemples sans pouvoir, bien sûr, être exhaustif.

Concernant l'attractivité et le rayonnement du territoire, je citerai tout d'abord les actions menées dans le domaine de l'enseignement supérieur. Comme vous le savez, l'année 2017 a été marquée par l'ouverture à Besançon du siège de la COMUE (Communauté d'Universités et d'Établissements) Bourgogne-Franche-Comté, que l'Agglomération a accompagné dans un partenariat étroit avec la Ville de Besançon. Cet engagement du Grand Besançon en faveur du maintien et du développement de l'enseignement supérieur se poursuit en 2018 avec la création et la validation du siège du CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) pour la Bourgogne-Franche-Comté et la réflexion en cours sur la rénovation du campus de La Bouloie.

L'Agglomération s'implique également dans le projet de grande bibliothèque pour laquelle l'année 2017 a permis d'avancer dans les études et les financements. Cet équipement constituera, à n'en pas douter, une locomotive pour ce nouveau quartier, la Cité des Savoirs et de l'Innovation, et un facteur de visibilité importante pour la CAGB tout entière et pour son identité.

Le transfert de la compétence « tourisme » à l'Agglomération en 2017, et notamment celui d'une partie des activités de l'Office de Tourisme et du camping de Chalezeule, a permis parallèlement de renforcer la cohérence et la résonance de nos interventions en matière de promotion du territoire. De même, notre Agglomération s'est engagée en 2017 avec beaucoup de volontarisme, dans un schéma d'équipements sportifs et de loisirs. Des études ont été lancées en 2017 pour la construction d'une salle d'escalade qui a vocation à accueillir des compétitions internationales, ainsi que pour la rénovation – en tout cas le début de la rénovation – du plan d'eau d'Osselle, dont la CAGB a repris la gestion l'an passé. À cela s'ajoute la restructuration de la piscine de Chalezeule réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Besançon, avec un soutien financier très important de notre Agglomération.

L'ensemble de ces projets composent ainsi le socle sur lequel s'appuiera le schéma plus global de développement de la pratique « outdoor » (sport santé, sport nature) qui constituera un des axes forts de l'intervention communautaire dans les années à venir et sur beaucoup de communes de notre Agglomération.

En matière de développement économique, le Grand Besançon s'implique également fortement, et je dirais même « de plus en plus ». En 2017, sa compétence en la matière s'est renforcée avec la reprise de la compétence « commerce » et avec le transfert des zones d'activités économiques (ZAE). En lien aussi avec un axe fort du Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté, la CAGB entend promouvoir la création et l'animation de l'espace Innovation.

À cet égard, un premier versement est intervenu à la fin de l'année 2017, marquant le démarrage d'une grande opération identique à ce que nous avons connu dans le domaine des microtechniques à Temis : Bio Innovation à Temis Santé. Le Grand Besançon a, par ailleurs, poursuivi en 2017 l'aménagement de

Temis Santé à Besançon, du Noret à Mamirolle, de la Nouvelle Ère aux Auxons, de la Zone de l'Échange à Chemaudin-et-Vaux, et il a repris l'aménagement et la gestion de 56 zones d'activités économiques.

Parce qu'elle est par ailleurs riche de la diversité de ces communes, l'Agglomération a poursuivi en 2017 son action d'aide aux communes. Celle-ci se concrétise au travers de différents fonds de soutien, comme le fonds « centre de village », le fonds « isolation » ou encore les fonds d'aides aux équipements touristiques et aux animations culturelles et sportives, ainsi qu'un dispositif aussi très apprécié des communes : OrdiClasse. Enfin, en 2017, le Grand Besançon a repris une compétence structurante à l'échelle intercommunale, à savoir les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme).

Enfin, s'agissant de la qualité de la vie et de l'environnement, atout différenciant de notre Agglomération, je voudrais tout d'abord parler des transports. Autour d'un enjeu de mobilité durable et de développement de l'intermodalité, 2017 a vu l'achèvement de la voie en site propre, hors le Pont de la Gibelotte qui sera terminé dans trois mois, la poursuite du renouvellement des bus et des aménagements d'itinéraires cyclables. Dans le cadre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), qui lui a valu notamment la reconnaissance de Territoire à Énergie Positive (TEPOS), l'Agglomération prévoit l'installation de capteurs photovoltaïques sur ses propres bâtiments, favorise la promotion des circuits courts et mène également des actions de sensibilisation, sans oublier, bien évidemment, la gestion des déchets dans le cadre de son budget annexe. De même, en matière d'habitat et de logement, l'Agglomération a consacré en 2017 pas moins de 3 M€ au travers de son soutien à la construction et à la réhabilitation de logements dans le parc, qu'il soit public ou privé.

Parallèlement et en lien avec le Contrat de Ville, le Grand Besançon a participé activement en 2017 à l'élaboration du NPNRU (Nouveau Programme Nationale de Rénovation Urbaine) en tant que partenaire et acteur du protocole de préfiguration qui sera finalisé d'ici la fin de l'année 2018. Enfin, l'Agglomération a poursuivi en 2017 son action pour l'accueil des gens du voyage, avec l'aménagement d'une aire provisoire de grand passage à Marchaux-Chaudefontaine et la construction d'un terrain familial à Besançon.

Vous pouvez constater à travers ce compte administratif 2017 notre volonté, qui, j'en suis convaincu, est une volonté collective et partagée, de continuer à être un acteur, un moteur en termes de soutien à l'économie locale, en matière de soutien à l'emploi. Nous avons également la volonté de pouvoir continuer à maintenir la dynamique, mettre en valeur nos atouts nombreux, conserver la qualité de vie qui constitue une des spécificités de notre territoire, et enfin de construire ensemble un territoire toujours plus attractif et cohérent.

Voilà très rapidement en quelques mots ce que je voulais dire. Comme je vous l'ai dit, ce n'est pas exhaustif. Je passe maintenant la parole à Gaby pour entrer plus dans le détail.

M. BAULIEU.- Merci, Président. Je ne sais pas si « détail » est le bon mot, car finalement, ce qui est important dans l'exécution de budget est ce qui vient d'être exposé par le Président. Un budget n'est pas une abstraction, mais ce sont des moyens pour mener des actions, qu'elles soient de service, d'investissement, d'aménagement. Le résumé qui vient d'être fait est précisément celui qui sert en matière de politique, de compte rendu de cet exercice 2017. Pour le déroulement global de notre séance, ne nous attardons pas trop sur les présentations, tout en vous laissant le temps de faire les commentaires que vous souhaitez.

Sur le compte administratif, nous allons le présenter très rapidement avec un diaporama. Je crois que le début du rapport dans votre dossier comporte l'essentiel des données utiles, même de façon détaillée. Il vous est indiqué que l'exécution consolidée du budget s'élève à un peu plus de 250 M€ de recettes et un peu plus de 220 M€ de dépenses, soit un delta de 33 M€ de résultat à quelques ajustements près, en fonction de la consolidation avec l'ensemble des flux croisés ou non. Mais c'est précisément l'ordre de grandeur avec l'essentiel de ce résultat attaché au budget principal pour les raisons que nous savons tous de rythme, d'engagement, de réalisation et plus précisément des investissements. Dans ces éléments, la photographie de ce compte administratif 2017 est résumée.

Bien évidemment, sur ce que nous pouvons souligner, le paysage a changé dans l'Agglomération. Cela a été dit par le Président dans son topo, de même que les différentes actions conduites. Sur le pilotage budgétaire, dans le sens de ce que je viens de dire en termes de constat de cette exécution, avec les soldes apparaissant, particulièrement au budget principal, nous poursuivons le renforcement du niveau

d'investissement, les 17 M€ dont nous faisons état ici, portant la capacité à investir sur 2016-2020 à 92 M€ sur le budget principal, grâce à l'utilisation progressive des excédents dégagés au cours des années. Bien évidemment, c'est le résultat des efforts de gestion et de mobilisation de moyens au cours de toutes ces années, tout cela avec un œil attentif sur le niveau de sécurité prospective que nous voyons régulièrement sur le fait d'essayer de maintenir un taux d'épargne nette supérieur à 8 M€. À cet égard, nous sommes dans le tempo très largement, puisque nous avons ici l'évolution comparée entre 2012 et 2017 en termes d'épargne. Nous voyons que nous sommes à un peu plus de 16 M€ en épargne nette. Nous sommes donc bien évidemment dans notre tableau de marche, mais il convient de demeurer attentif. Néanmoins, cette situation est satisfaisante et conforme et la trajectoire sur laquelle nous sommes lancés.

Sur la situation financière plus globale, les taux d'épargne sont importants. En matière de gestion, la photographie instantanée plus bilancielle au regard de l'endettement confirme ce que nous savons également, un niveau d'endettement à 140 M€ au 31 décembre 2017 pour 592 M€ d'investissement fait depuis 2001, d'où un ratio dette/investissement extrêmement intéressant qui se traduit par un bon ratio de désendettement de 4,4 années. Nous voyons, et nous savons, que l'essentiel de notre endettement est au budget annexe Transports, puisque sur le total de 140 M€, nous devons être à 120 M€ sur cette opération. De plus, il est rappelé que le recours à l'emprunt en 2017 a été également modéré uniquement sur le budget annexe Transports pour 7,2 M€. J'ai donné précédemment le montant des dépenses réelles consolidées dans leur globalité, soit 254 M€ en recettes en 221 M€ en dépenses, et les taux de réalisation (80 % en dépenses et 90 % en recettes). Vous avez ensuite dans votre rapport une ventilation par budget sur laquelle je ne m'arrête pas.

Je vais vous donner rapidement quelques éléments sur le budget principal, puisqu'ils vous sont détaillés dans votre rapport. Lorsque nous sommes au budget principal, nous dépassons les 100 M€ en dépenses de fonctionnement. Dans l'exécution, nous sommes autour de 94 M€. Nous voyons nettement les grands postes concernés et qui ne surprennent pas, à savoir notamment les charges de personnel à 34 M€, les charges des compétences et administration à 27 M€. Nous soulignons à cet endroit que les charges de fonctionnement des compétences évoluent de 3,1 % à périmètre constant de compétences, mais pas à périmètre constant géographique. Au détour de ces 3,1 %, nous avons en plus 15 communes, soit 3 000 habitants. Après, si vous faisiez le ratio à l'habitant, nous pourrions considérer que ces évolutions sont satisfaisantes. Mais cela montre bien, dans l'absolu que c'est un domaine sur lequel il faut être extrêmement attentif, les charges de personnel étant à 1 % également à périmètre constant, puisque chaque fois que nous mutualisons ou que nous transférons, le périmètre change. Nous essayons donc chaque fois de le recalculer en périmètre constant précisément pour que cet indicateur ait du sens.

Sur les recettes de fonctionnement, nous n'avons pas non plus de scoop, avec la part importante de la fiscalité à un peu plus de 70 M€. Pour la petite histoire, en venant, je me souvenais que la première fiscalité districale devait correspondre à 35 MF. Voilà pour l'évolution que nous essayons parfois d'évaluer sur cette intercommunalité. Les dotations de l'État, FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) compris, s'élèvent à 23,5 M€. Ensuite, nous revoyons les différents volets, sans perdre de vue la refacturation d'une masse salariale des agents mis à disposition pour une part non négligeable, puisque cela représente plus de 4 M€. Bien évidemment, il y a des augmentations liées à l'extension de périmètre sur la fiscalité des dotations, les attributions de compensation. Vous avez le détail de tous ces éléments dans le rapport. Il s'agit donc d'en tenir compte pour bien évaluer les choses, y compris en matière de dotations, puisque nous avons l'aspect descendant et un correctif à la hausse par l'effet de l'augmentation du périmètre.

Sur le FPIC, à propos duquel je donnerai des indications précises ultérieurement, sa répartition est à noter dans notre procès-verbal. Il faudra donc que nous nous y arrêtions quelques minutes. En 2017, nous avons encore eu la chance d'avoir une part importante, ce qui est encore le cas sur 2018, mais nous sommes désormais dans un processus de sortie.

Sur les recettes fiscales, hors rôle supplémentaire, ce qui n'était pas le cas précédemment, la répartition des masses entre les différents contributeurs demeure assez stable d'une année sur l'autre entre :

- la fiscalité professionnelle (54 %),
- la fiscalité ménage (42 %),
- la fiscalité mixte sur le foncier bâti et le foncier non bâti (4 %).

Sur les recettes d'investissement, conformément à ce que j'indiquais précédemment, nous avons une part importante des résultats de l'année n-1, avec une épargne brute, les autres recettes classiques de subventions et le FCTVA.

Sur les dépenses d'investissement, sur le budget principal, nous avons un niveau direct un peu inférieur à 12 M€, 17 M€ avec les rattachements. Nous progressons en matière de réalisation, mais nous devons nous améliorer précisément sur la capacité à faire. Vous l'avez vu dans le PPI sur lequel nous nous arrêterons quelques instants. Ce ne sont pas les dossiers qui manquent. Nous devons donc savoir les engager à un rythme plus soutenu, mais il est vrai que nous essayons de tout concilier, ce qui n'est pas simple, notamment en maîtrisant les charges de fonctionnement, y compris notamment sur les ressources humaines. Nous veillons donc là à fonctionner avec des effectifs tenus, ce qui ne fait pas exploser les ressources et les capacités à faire. Nous devons donc savoir nous améliorer à capacité inchangée.

Sur les budgets annexes, vous avez les détails dans le rapport. Bien évidemment, le budget Transports se détache nettement, avec une approche globale à 100 M€. Mais n'omettez pas de bien considérer que des opérations tout à fait exceptionnelles apparaissent dans la section d'investissement en matière de régulation de TVA après l'ensemble des investissements réalisés. Les soldes se font entre les recettes et les dépenses de TVA pour une partie faisant le détour par l'exploitant en matière de droit à récupération et le solde faisant l'objet du FCTVA. Sachez relativiser ce budget au moins à hauteur de ces opérations tout à fait normales, mais exceptionnelles. Toutefois, une fois que nous avons retiré cela, nous voyons bien que nous fonctionnons avec environ 50 M€ de budget de fonctionnement. C'est d'ailleurs en gros le budget 2018 (50 M€ de fonctionnement et 20 M€ d'investissement) sur ce budget Transports.

Nous passons plus rapidement sur les autres budgets annexes. Concernant le budget du Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR), nous sommes à un peu plus de 6 M€, avec une subvention pour l'essentiel de la ressource. Les budgets Développement économique fonctionnent, comme vous le savez, avec les financements du budget principal, ensuite, des récupérations, et avec des subventions au moment des ventes à intervenir. Le budget Déchets est détaché des autres en termes de calendrier : étant financé par la redevance, nous le votons avant la fin de l'année pour un peu plus de 20 M€. Il s'agit encore d'autres budgets à caractère économique sur les Portes de Vesoul et Autres ZAE.

Voilà la présentation très rapide du compte administratif. J'aurais presque envie de vous inviter, pour les avoir parfaitement en tête, à vous reporter au rapport suivant n°1.1.3 sur l'affectation des résultats. Il n'est pas prévu de présentation en séance, mais vous en connaissez la mécanique, avec les résultats d'investissement reportés en investissement. Par contre, les résultats de fonctionnement, qui servent à financer le déficit d'investissement ou les restes à réaliser, peuvent faire ensuite l'objet d'un arbitrage entre fonctionnement et investissement. Certaines options sont retenues dans ces affectations.

Vous retrouvez l'ensemble des éléments constitutifs du résultat en page 93 du rapport. Sur les 33 M€, nous avons :

- un peu plus de 22,5 M€ sur le budget principal pour les raisons évoquées précédemment,
- quasiment 1,8 M€ sur le transport,
- 2,3 M€ sur les déchets,
- 1 113 € sur le Conservatoire.

Ensuite, pour les budgets économiques, il est assez normal qu'ils soient sur ce résultat compte tenu de leur mode de financement, à l'exception du budget AIBO (Aire Industrielle de Besançon Ouest) que nous avons doté il y a quelques années en vue des investissements importants qui ont cours et que chacun peut voir en passant par l'échangeur autoroutier de Besançon Ouest, puisque nous sommes en plein travaux sur le versant Vaux-les-Prés. Cette ventilation des résultats donne un complément à la présentation du compte administratif, et il y aura également un vote sur ces affectations dont vous avez pu prendre connaissance dans le rapport n°1.1.3. Ceci étant fait, Président, nous pouvons peut-être nous arrêter là pour ce compte administratif et pour l'affectation des résultats. Nous passons maintenant au débat.

M. FELT.- J'ai juste une petite réflexion sur le taux d'exécution du budget. Au niveau du fonctionnement, c'est correct, c'est bien. Par contre, tu as fait un développement assez long sur l'investissement, mais tu n'as pas donné le taux d'exécution du budget d'investissement. Si ma mémoire est bonne et si j'ai

bien calculé, le taux est de 61 %. Un pourcentage permet de situer un peu la performance de l'exécution du budget, et il est vrai que 61 % peut paraître un taux faible, d'autant que l'année dernière, il me semble que c'était bien, mais il y a deux ans, d'après mes souvenirs, ce taux était de 51 %. Je voudrais insister sur ce point.

M. BAULIEU.- Merci pour le taux, mais c'est un des points essentiels que j'ai exposés, certes sans le citer. J'ai dit qu'il était insuffisant, en insistant bien sur la situation du budget principal, puisque nous avons l'essentiel du résultat constitué d'un résultat d'investissement sur les 22 M€. Il est vrai que ce n'est pas satisfaisant en termes de rythme. Cela ne remet pas en cause le cap sur lequel nous travaillons, puisqu'il s'agit aussi de dégager des moyens pour financer nos investissements. Mais il est vrai que nous souhaiterions avancer à un rythme plus soutenu dans l'investissement. Nous devons reconnaître que nous sommes un peu en difficulté sur ce sujet, tout en nous refusant à accroître des moyens humains. Certes, cela aiderait, il faut aussi se dire les choses. Nous essayons de résoudre un peu la quadrature du cercle, ce qui n'est pas toujours facile au niveau des directions des services que nous invitons et incitons à être plus toniques. Mais c'est effectivement assez compliqué. C'est une des caractéristiques de ce budget que j'ai soulignées. Merci d'avoir précisé le taux, Marcel.

M. LE PRÉSIDENT.- Je laisse la présidence à Gaby. Je vais m'absenter quelques instants, le temps du vote.

Jean-Louis FOUSSERET quitte la séance quelques instants.

M. BAULIEU.- Nous respectons totalement les formes. Dans toute instance de cette nature, le maire ou le président se retire au moment du vote, de sorte que ce dernier s'exprime librement, pour que les élus ne soient pas sous le regard tutélaire de celui ou celle dont on approuve l'exécution du budget. Ces éléments rappelés sur ce compte administratif 2017, y a-t-il des voix contre ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Merci, le compte administratif est approuvé.

Jean-Louis FOUSSERET rejoint la séance et reprend la présidence.

M. BAULIEU.- Nous passons au vote du rapport n°1.1.3 sur les affectations des résultats. J'en ai fait une présentation rapide tout à l'heure. Il n'était pas prévu d'en dire plus en séance. J'en ai rappelé la mécanique. Avez-vous des observations sur ce rapport, des propositions, ou des préconisations ? Il n'y en a pas.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est adopté, merci.

Rapport n°1.1.4 - Comptes de gestion 2017 des syndicats dissous (compétence eau, assainissement et eaux pluviales)

M. BAULIEU.- Vous avez pu prendre connaissance de ce dossier. Les comptes de gestion et les comptes administratifs de ces syndicats ne peuvent plus, par définition, être approuvés par leur ex-assemblée délibérante. Puisque nous sommes l'instance reprenant les affaires de ces syndicats, notre assemblée est amenée à statuer.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. C'est adopté, merci.

Rapport n°1.1.5 - Comptes administratifs des syndicats dissous (compétence eau assainissement et eaux pluviales)

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? J'imagine qu'il y a 2 abstentions. C'est adopté, merci.

Rapport n°1.1.6 - Transferts des résultats 2017
compétence eau, assainissement et eaux pluviales

M. BAULIEU.- Il s'agit d'un dossier important. Nous proposons de valider, puisqu'il doit y avoir des délibérations concordantes des communes et du Conseil Communautaire. Nous vous soumettons la liste que vous avez ici. À l'heure qu'il est, elle n'est pas tout à fait exhaustive. Nous espérons bien qu'elle sera complétée.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. C'est adopté, merci.

Rapport n°1.1.7 - Décision modificative n°1 de 2018

M. BAULIEU.- Il y a deux volets dans ce rapport, le volet PPI actualisé et le volet DM1 au sens strict du terme.

Sur l'actualisation du PPIF, sur le « F », cela renvoie à la prospective que nous actualisons chaque année. D'ailleurs, nous y reviendrons prochainement à l'approche de l'automne, mais nous y avons fait directement référence dans la rétrospective du compte administratif. Sur le PPIF, nous sommes davantage sous le versant des investissements, après les rappels que vous avez sous les yeux, concernant le rythme d'investissement, le renforcement de nos capacités en termes de moyens financiers, mais avec la nécessité de pouvoir accélérer le rythme d'exécution. Cette révision conjugue un certain nombre de considérations que j'ai soulignées précédemment. Nous devons ajuster la capacité à investir en la révisant au gré des moyens dégagés, sans dégrader les indicateurs de pilotage sur l'épargne nette, ni la capacité de désendettement.

J'insiste là-dessus, parce que, comme nous avons parfois des ratios en tête, le bon ratio est le nôtre. Quand nous parlons particulièrement d'intercommunalité, nous avons des configurations tellement différentes les unes des autres qu'il n'est pas inintéressant d'avoir ce ratio, mais la meilleure prospective est la machine qui tourne, et c'est notre prospective pour ne pas nous tromper. Néanmoins, notre capacité d'endettement est de 4,4 années. Par rapport aux indicateurs de 8, 9 ou 10 ans comme étant la zone d'inquiétude, nous en sommes loin.

L'actualisation des projets inscrits, compte tenu de l'avancement et des choix de programmation, est l'essentiel de ce qui est dans le tableau, avec 80 projets. Il est vrai que les circonstances font que nous sommes en permanent ajustement compte tenu de certains éléments, tout particulièrement dans les mois que nous venons de traverser, et ce n'est sans doute pas tout à fait terminé. Dans un avenir proche, nous aurons à examiner un contrat territorial ou métropolitain avec la Région. Il est bien clair que cela fixe certaines choses. Nous retrouvons cela déjà au moins pour une grande partie, dans le PPI tel qu'il est proposé pour ce soir, puisque ce n'est pas de faire un scoop que d'indiquer que ce contrat métropolitain portera, pour une part extrêmement importante, sur l'accompagnement de l'enseignement supérieur sous différents volets. Bien évidemment, des éléments de cette nature colorent singulièrement notre PPI, et amènent à réaliser des arbitrages, à inverser des priorités qui paraissent être largement justifiées.

Par exemple, il ne vous aura pas échappé que le programme aquatique ou aqualudique, qui comportait plusieurs volets, est très clairement engagé sur Chalezeule, sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville, mais avec le soutien de l'Agglomération. Il est très clairement engagé également sur la base de loisirs d'Osselle, avec deux tranches prévues. S'agissant de l'équipement aqualudique, il est forcément différé dans le calendrier compte tenu de la priorité que nous donnons et que nous vous donnerons à l'accompagnement à l'enseignement supérieur qui nous paraît être tout à fait stratégique – ce n'est pas le tout de le dire – dans la défense du positionnement de notre territoire.

Toutefois, il s'agit de mettre en harmonie nos discours et nos actes, et c'est ce que nous proposons de faire à cet endroit.

D'autres éléments, qui ne sont pas aujourd'hui dans le dossier, pourront aussi parfois s'imposer dans les prochaines années. Je le dis, des crédits d'études étant prévus sur le bouclage du contournement ouest entre Beure et Tour de l'Amitié, lorsqu'il faudra passer à l'investissement. Pour l'instant rien n'est inscrit dans notre PPI. Pour faire simple, ce sera une opération autour de 130 M€, mais le Président se

base sur le taux, et pour l'instant, on nous impose un taux à 37,5 %. Si vous faites la multiplication, vous voyez ce qu'il faudra peut-être bien, dans les années à venir, inscrire sur notre PPI. Je précise que le pilotage d'un PPI commande bien évidemment périodiquement à procéder à des ajustements.

La grande bibliothèque fait partie de ce grand volet sur l'éducation de manière beaucoup plus large, bien évidemment, que le seul enseignement supérieur, mais cela fait partie de cet ensemble global qui prend forme cette fois avec les engagements de cofinancement de l'État et de la Région tout particulièrement. J'ai suffisamment souligné tout à l'heure le soutien à l'enseignement supérieur pour ne pas y revenir. Mais d'autres éléments représentent, dans le PPI que vous avez dans le dossier, des sommes substantielles à divers titres. Je parlais de tout ce qui concerne la rénovation urbaine touchant sur l'habitat en tant que tel. Nous devons être autour de 15 M€ sur différentes lignes sur le PPI tel qu'il est là. Je pense qu'à l'heure qu'il est, nous n'avons pas rendu les derniers arbitrages, compte tenu de la finalisation de dossiers qui devront nous conduire à affiner notre positionnement dans un domaine où nous pourrions mobiliser la totalité de nos moyens, tant les besoins sont importants si nous souhaitions notamment mettre à niveau qualitatif pour l'habitat, l'ensemble des logements de notre territoire et si nous voulions les mettre à niveau sur le plan énergétique. Au rythme où nous allons, il faudra entre 5 et 800 ans, mais je crois que nous ne sommes pas un cas d'espèce sur le territoire national.

Concernant la nouvelle politique d'accueil des gens du voyage, nous l'avons intitulée ainsi, mais vous savez fort bien le gros projet engagé, puisque nous l'avons évoqué. Nous espérons bien qu'il aboutira. Une étape extrêmement importante de localisation de l'aire de grand passage semble cette fois arrêtée. De plus, les nouvelles aides à l'investissement sportif sont des éléments qui s'introduisent de plus en plus. Il y a également la rénovation du camping de Chalezeule et le déploiement d'un accueil touristique à Chamars. Je ne citerai pas tous les éléments, 80 opérations étant intégrées dans ce PPI. À chacun d'entre nous de nous y reporter.

L'ensemble de ces éléments représente un budget de 140 M€, ce qui est substantiel. Il y aura sans doute des ajustements au gré des évolutions et des priorités qui s'imposeront. Sont affichés à l'écran des domaines dans lesquels s'inscrivent les différentes opérations, notamment sur l'économie et l'enseignement pour presque un tiers, mais aussi sur l'attractivité et l'aménagement également. Il y en a autant pour d'autres thématiques plus diversifiées. Pour l'habitat, c'est 13 %, mais ce n'est peut-être pas totalement calé. Pour l'aide aux communes, vous connaissez bien.

Sur la localisation, j'aurais simplement voulu souligner la dernière ligne du dernier écran. Nous travaillons bien sur la période 2017-2020. Nous prenons donc en compte également les réalisations de 2017, avec le rythme sur le budget principal à 15 M€, augmenté d'un effort exceptionnel de 17 M€ d'ici 2022. Nous retrouvons donc les engagements que nous avons validés ensemble il y a déjà maintenant plusieurs mois. La présentation de ce PPI est forcément rapide, mais vous en avez le détail dans les annexes, pour 140 M€.

Je termine avec la DM, mais c'est sans doute ce que nous venons d'évoquer. Il s'agit du volet le plus intéressant au sens de la portée de l'orientation. Sur la deuxième partie de la DM1, vous l'avez vu, c'est un classique, avec les éléments importants résultant des reprises de résultats. Les indications fiscales supplémentaires que nous avons nous sont globalement plutôt favorables. Nous avons une série d'ajustements de crédits dont je ne vais pas faire la liste exhaustive, car ils sont nombreux. Ils sont très précisément détaillés dans le rapport que vous avez en main ou sur vos tablettes, et ils sont résumés sur un certain nombre de considérations générales. Sur le budget principal, les ajustements et les nouvelles inscriptions avancent au budget annexe du Noret pour pouvoir éclater davantage un lot restant pour le vendre en surfaces plus modestes, ce qui semble mieux répondre aux demandes.

Nous avons ensuite un certain nombre d'ajustements sur les études en cours pour la grande bibliothèque, sur les itinéraires cyclables, sur les éléments en cours d'aménagement (ZAC) avec les suites au CRAC (Compte Rendu Annuel de la Collectivité), etc., sur le campus de la Bouloie, puisque c'est un des axes qui se dessinent et qui apparaissent dans le PPI, qui sera largement évoqué dans le contrat avec la Région. Nous avons également l'inscription d'une enveloppe pour les investissements à venir permettant la réalisation progressive du PPI, ce qui renvoie à ce que nous avons évoqué à l'instant sur les résultats que nous capitalisons précisément pour assurer le financement de cet ensemble d'opérations tout à fait considérables. Encore une fois, si nous avons quelques difficultés de rythme, le niveau des engagements à satisfaire est élevé.

Nous vous proposons de survoler les budgets annexes. Sur le budget annexe Transports, vous avez les inscriptions des résultats que vous avez pu voir précédemment sur les ajustements nécessaires sur différents volets, mais je ne vais pas prendre davantage de temps pour rentrer sur chaque opération que vous avez dans vos dossiers. Sur les budgets annexes Eau et Assainissement, les inscriptions en DM1 2018 concernent principalement les reprises de résultat 2017 des syndicats dissous et les communes, dont les compétences ont été transférées, ce que nous avons évoqué précédemment, et ce qui constitue le fonds de caisse nous permettant précisément d'assurer la continuité parfaite des opérations engagées pour un certain nombre, ou que nous engageons désormais en tant qu'intercommunalité sur l'ensemble de nos territoires.

Je crois avoir fait le tour de cette présentation synthétique de la DM1. Vous avez bien mesuré qu'elle comportait deux volets très distincts, n'ayant pas la même portée, l'un ayant un caractère budgétaire avec la précision que cela comporte (DM1 stricto sensu), l'autre ayant une vocation d'orientation qui est le PPI à 140 M€, avec les 80 opérations que vous avez dans l'annexe au rapport, et avec, dans l'esprit, le fait que ce document ait subi des ajustements non négligeables au cours des mois et des semaines écoulées, et il peut en connaître d'autres. Comme je vous l'ai dit, nous n'avons pas encore finalisé les arbitrages sur tout ce qui touche au logement et à l'habitat, qu'il s'agisse de renouvellement urbain ou d'autres opérations.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais revenir un instant sur ce que tu as dit concernant le contournement. Nous ne connaissons pas les sommes exactes. En tout cas, la position que je défends actuellement est que nous resterons fermes sur les taux de participation que nous avons à l'époque. Ce n'est pas à nous de payer la différence. Nous pouvons comprendre les raisons, mais on ne peut pas nous demander de passer ainsi d'un peu plus de 20 % à 37,5 %. Il faudra que nous bagarrions fermement par rapport à cela.

Cela dit, ce n'est pas gagné, mais nous devons aussi regarder comment « phaser » les choses pour voir ce qui est le plus prioritaire. Nous ne pourrons pas tout faire en même temps. Cette opération durera encore au moins, j'imagine, une dizaine d'années. Entre les études, l'inscription, les travaux, les recherches de financements, nous n'en sommes pas encore sortis.

Avez-vous des questions ou des interventions sur ce rapport ?

M. GROSPERRIN.- Je voudrais vous faire part de mon inquiétude concernant le PPI. Au niveau de l'université et de l'enseignement supérieur, je vois qu'un effort est fait en termes de développement et de soutien à l'enseignement supérieur, et nous avons voté cette grande bibliothèque qui sera aussi utilisée par les étudiants. Je voudrais vraiment vous faire part de mon inquiétude forte vis-à-vis de cela, parce que nous sentons qu'il y a une vraie volonté dans la région Bourgogne-Franche-Comté, surtout en Bourgogne, à ce jour, de faire exploser la COMUE. Je me suis entretenu mardi soir avec la ministre de l'Enseignement supérieur. Je sens se dessiner cela si nous ne faisons pas attention, si nous n'accélérons pas, l'intérêt étant vraiment que nous soyons très vigilant. Nous devons aller vite et encore plus loin, car il y a une volonté de faire exploser cette COMUE, de faire en sorte qu'il y ait deux territoires – pourquoi pas ? – avec deux logiques différentes universitaires. Cela peut être aussi une issue, à un moment donné, si nous n'arrivons pas à nous entendre. Je ne voudrais pas être alarmiste, mais je crois qu'il vaut mieux se dire les choses.

Enfin, à ce jour, vous avez vu que Parcoursup a défrayé la chronique. À l'Université de Franche-Comté, on se rend compte également que de nombreux étudiants attendent et les UFR (Unités de Formation et de Recherche) ne sont pas remplies à ce jour, sauf certaines qui le sont habituellement. Cela veut dire qu'il y a une tactique utilisée par les étudiants, qui, peut-être, montrera qu'ils viennent à Besançon par défaut, en attendant d'aller ailleurs. Nous avons fait une étude : sur la France, certaines universités sont déjà remplies et d'autres, comme chez nous, ne le sont pas à ce jour. J'alerte vraiment l'ensemble du Bureau et des conseillers commentaires sur le fait que si nous accélérons, nous n'aurons rien à envier aux autres, car nous avons tous les moyens, les potentialités, les capacités ici pour avoir un enseignement de qualité, avec des chercheurs de qualité. Mais je crois que nous avons peut-être négligé cela trop longtemps. Il est vrai que ce n'est pas notre compétence, et je tiens à vous féliciter de le faire, parce que je crois que c'est important.

Si nous pouvions aller encore plus loin et avoir quelques engagements politiques, Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération, si vous voulez me suivre pour en parler, je pense que vous le ferez

avec plaisir, et je crois que c'est important. Finalement, nous sommes à la croiser des chemins en ce moment, et cela peut exploser.

M. LE PRÉSIDENT.- Comme vous, je crois qu'il y a un danger. Nous avons d'ailleurs déjà eu l'occasion d'en parler. Il y a un mois ou un mois et demi, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec Frédérique VIDAL, la ministre de l'Enseignement supérieur. Je pense que vous étiez au repas le midi au CROUS à La Bouloie. Oui, il y a un véritable danger et une volonté de faire exploser la COMUE. Je rappelle simplement ce qu'ont dit les deux ministres Frédérique VIDAL et Jean-Michel BLANQUER que j'ai invité ici à la rentrée et je pense qu'il viendra : les choses sont arrêtées et réglées. Comme vous le savez, il y a eu des tentatives pour que le siège régional du CROUS soit à Dijon, pour que le Rectorat d'académie soit aussi peut-être déplacé. Là-dessus, le propos des deux ministres est le suivant : il n'y a pas de sujet de débat. C'est à Besançon, et cela restera à Besançon. La ministre m'a d'ailleurs dit qu'elle travaillait avec vous dans de bons termes, ce que je me plais à souligner. S'il faut faire une démarche commune, nous la ferons, moi, car je connais bien les deux, et vous, car vous êtes aussi rapporteur d'un projet de loi. Je crois que nous devons unir nos efforts sur ce sujet.

Je pense que nous avons pris du retard, pas nous, parce que ce n'est pas de notre responsabilité, mais du retard a été pris ici. Ce n'est une attaque contre personne, mais j'ai toujours regretté que par exemple, ici, les Départements n'aient pas été aux côtés des universités, comme cela a été le cas en Bourgogne. Ce n'est peut-être plus le cas maintenant, mais cela l'a été pendant un certain temps. Je sais que Christine BOUQUIN est très intéressée aussi, qu'elle comprend l'utilité du développement universitaire sur Besançon, mais je lui reposerai la question. Je crois que nous devons mettre en place une « task force » dans cette Maison, pour faire en sorte qu'au niveau de l'Université, nous allions certainement encore plus vite et encore plus loin. La bibliothèque universitaire est un élément fort.

La mise en place d'une maison universitaire de l'Éducation, comme le souhaite le Recteur d'académie, va aussi dans ce sens. La Région a dit qu'elle faisait un effort tout particulier dans le cadre de notre contrat métropolitain de 20 M€ sur l'Université. Nous sommes partis sur 5 M€ de notre côté, mais nous irons certainement au-delà.

Comme Gaby l'a dit, nous proposerons cette décision qui n'est, certes, pas facile à prendre, mais qui, pour moi, coule de source, à savoir décaler l'équipement aqualudique, car il y a une urgence. Il faut que nous donnions à l'Université les moyens de vivre et de se développer. Puisqu'il peut y avoir danger, je crois que nous devons être irréprochables. Pour l'instant, nous le sommes, puisque la Ville, l'Agglomération, l'État et la Région ont mis beaucoup d'argent dans le siège de la COMUE, 3,5 M€ ayant été investis. Une somme à peu près équivalente a été investie pour le CROUS. Au niveau de l'accueil des étudiants au CROUS, des actions ont été révélées, revalorisées, même au niveau national, et nous le savons.

Effectivement, nous devons unir nos forces et nous devons aller assez loin. Nous avons pris du retard, mais ce n'était pas de notre responsabilité. Maintenant que nous avons cette responsabilité, nous irons plus vite et nous devons conjuguer nos efforts pour ne pas casser cela. Nous avons une belle université. Là encore, je ne suis pas souvent d'accord avec vous, mais nous avons tout et c'est ce qu'il faut. Par exemple, avec FEMTO-ST, nous avons le plus beau laboratoire de chercheurs de France, avec 700 à 750 chercheurs.

M. GROSPERRIN.- Il y en a d'autres ailleurs.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, mais c'est un très beau laboratoire. Nous avons aussi ThéMA (Théoriser et Modéliser pour Aménager), Chrono Environnement. Tous ces laboratoires sont de très grande qualité. Nous n'avons donc pas de complexe à avoir par rapport cela. Il faut simplement que nous continuions à être aux côtés de l'Université, et nous le sommes. Par exemple, à la Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement, la Ville a participé et a investi beaucoup d'argent. C'était compliqué, car personne ne voulait s'investir. Je partage votre avis. Nous devons pouvoir faire en sorte que les choses ne bougent pas. Je ne suis pas inquiet à très court terme, mais je peux toujours me tromper. Néanmoins, il peut y avoir à moyen terme des volontés de casser cela. C'est pour cela que nous devons nous renforcer encore d'ici là. Voilà ce que je voulais vous dire par rapport à cela.

M. GROSPERRIN.- Je suis d'accord avec vous sur le CROUS, sur l'autorité académique Bourgogne-Franche-Comté. Il n'y a aucun souci à avoir. Il n'y a plus de débat, cela a été dit par les deux ministres

que j'ai rencontrés. Michel BLANQUER m'a dit d'ailleurs que vous l'aviez invité à Besançon, et je m'en félicite. Mais ce n'est pas le problème. Nous sentons véritablement qu'il y a une explosion. Je ne sais pas ce qu'il faudrait faire ici, parce que la responsabilité était aussi celle des conseillers départementaux, de droite, comme de gauche. Or ce n'était pas dans leur compétence. Ils se sont centrés sur leurs compétences, ce que nous pouvons comprendre. Toutefois, chacun doit entendre ici, et je crois que chacun en est persuadé, que l'avenir d'un territoire est dans l'Université et l'enseignement supérieur, car ce sont aussi des personnes qui s'installent ici et qui développent le territoire d'un point de vue économique.

Je vous le dis vraiment, car j'ai senti, dans la discussion que j'ai pu avoir avec la ministre, qu'à un moment donné sur Dijon, ils sont capables de faire exploser et qu'ensuite, il y ait deux territoires sur la Bourgogne et sur la Franche-Comté par rapport à l'Université. C'est vraiment un risque. Il ne s'agit peut-être pas de mettre plus d'argent, mais je pense que c'est de votre responsabilité, ainsi que celle de la Présidente de Région. Cette dernière est peut-être un peu à l'écart, je ne sais pas, alors que l'enseignement supérieur relève de la compétence de la Région et du Département. Vous devez faire en sorte que nous n'arrivions pas à cela.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que, contrairement à ce que vous dites, la Présidente de Région est à la fois assez inquiète et très active sur ce sujet. Elle a écrit dernièrement encore, me semble-t-il, au Président de l'Université et au Président de la COMUE. Elle les a rencontrés. Je pense que vous pourriez organiser une table ronde à laquelle l'Agglomération participerait, à laquelle nous pourrions faire participer les Départements francs-comtois, car ce n'est pas l'Université pour les Bisontins ou pour les Grands-Bisontins, mais pour l'ensemble de la région.

Quel que soit le lieu où l'on habite en Franche-Comté, on est intéressé, parce que nos enfants et nos petits-enfants y vont. Ce n'est pas un problème local, mais un problème départemental, donc régional. Mais la Présidente de Région est très active sur le sujet.

Vous avez raison, et nous n'avons pas à le cacher : il y a des inquiétudes et j'en parle souvent. Dominique SCHAUSS n'est pas là, mais il pourrait utilement intervenir s'il était présent. Nous en parlons souvent, il est aussi très actif auprès du Conseil d'Administration de l'Université. Je crois qu'il s'agit de nous unir pour préserver cette Université de grande qualité. Je l'ai déjà dit à deux reprises à Madame la Ministre VIDAL, et j'ai eu un très long entretien avec Michel BLANQUER il y a deux ou trois mois. Il m'a promis qu'il reviendrait et il vous l'a confirmé. Pour le ministre de l'Éducation nationale, ce n'est pas forcément très pertinent de venir alors que les écoles sont vides pendant les vacances, mais je pense qu'il reviendra à la rentrée ici, dans le Grand Besançon.

M. BAULIEU.- Tu as parlé de la portée de l'enseignement supérieur qui ne s'arrête pas à la limite administrative du territoire du Grand Besançon. Mais pour que nous portions bien ensemble cette réalité, je le dis, parce qu'il y a quelques réactions sur le territoire à propos des contrats passés par la Région avec les grandes agglomérations. Vous savez que l'engagement de la Région en direction du Grand Besançon est à un peu plus de 40 M€. Cela suscite quelques regrets parfois d'autres communautés. Mais dites bien à ces collègues ce qu'il m'est déjà arrivé de dire : le contrat que nous sommes en train de passer portera largement sur l'enseignement supérieur. Nous allons financer cet enseignement supérieur, et ce n'est donc pas uniquement au service et dans l'intérêt uniquement du Grand Besançon. C'est vraiment un enjeu territorial concernant tout le territoire de la région, au moins de la Franche-Comté si nous disons que nous avons chacun une part à assumer, en Bourgogne et en Franche-Comté. Mais n'hésitons pas à le dire. Nous portons cette affaire. Ne laissons pas croire à nos collègues qui nous entourent que nous aurions ramassé tout l'argent indument. Nous investissons pour l'intérêt qui dépasse largement nos limites administratives.

Mme VIGNOT.- La discussion que nous avons aujourd'hui est intéressante, parce que nous voyons qu'il faut définir les priorités. Nous nous apercevons que la discussion est de savoir quels grands équipements font la force de notre territoire. Nous savons qu'une université est ce que l'on appelle un « équipement supérieur » en matière d'aménagement du territoire. C'est ce qui fait aussi que nous soyons aussi identifiés comme un pôle essentiel. Nous voyons qu'aujourd'hui, nous nous demandons si nous devons continuer à investir sur une RN 57, alors que nous allons sur une diminution des vitesses, sur une autre façon de se déplacer. Nous savons que l'enjeu capital concerne d'autres modèles de déplacement. Finalement, nous nous demandons si nous pouvons aider l'Université avec quelques dizaines de millions d'euros, alors que les bilans faits pour pouvoir accompagner l'Université renouvelée

sur la Franche-Comté s'élèvent à 250 M€. Nous mettons un bout de RN 57, et nous avons réglé l'avenir de notre Université. C'est tout ce que je voulais dire.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu as mal entendu ce que j'ai dit. J'ai dit qu'il fallait certainement que nous fassions des choses. Je crois qu'il ne faut pas avoir une position trop catégorique là-dessus. Nous n'allons pas entrer dans le débat sur la RN 57 aujourd'hui, mais l'attractivité d'une ville ou d'une agglomération, peut-être demain d'une communauté urbaine, vient du fait que l'on puisse se déplacer, qu'il y ait une certaine mobilité. Je pense que les habitants du Plateau, du secteur Ouest ou du côté de Quingey sont attentifs à cela. Je pense à ce qui est à faire assez rapidement sur ces secteurs, mais nous en rediscuterons. Il s'agit déjà de fluidifier les carrefours, essentiellement celui de Beure.

Ensuite, où rencontrons-nous les difficultés ? Il n'y a pas de blocage sur la « deux fois une voie ». Je suis assez d'accord et nous devrons en rediscuter. J'ai dit que nous étions en cours de discussion sur ce sujet, mais il faudra prioriser. Le meilleur exemple que je puisse donner est que nous avons décalé un équipement aqueduc auquel nous tenons, car nous avons considéré qu'entre l'équipement aqueduc et l'aide à l'Université, il n'y avait pas « photo ». Pour moi, lorsque nous en avons parlé avec Gabriel BAULIEU et Michel LOYAT, cela a pris une minute. Il est important d'avancer plus rapidement dans le domaine de l'Université.

Je rappelle que les moyens que nous mettons ici sont sans commune mesure avec ce que nous avons fait par le passé. Ils n'ont jamais été mis en place, et nous irons au maximum. J'ai déjà sollicité par des voies détournées, mais je le ferai officiellement, la Présidente du Département pour que nous puissions nous rencontrer, même si je sais que le refus de participer n'était pas sa position, mais celle de la majorité précédente. Notre priorité n'était pas de mettre de l'argent ici, mais je pense qu'aujourd'hui, il y a une urgence, il faut le faire et qu'ensemble, la Région, le Département, le Grand Besançon, nous mettions des moyens conséquents. Je répète aussi que nous ne devons pas avoir de complexe par rapport à nos laboratoires. Nous sommes complémentaires et excellents.

D'autres personnes souhaitent-elles intervenir ? Je n'en vois pas. Je mets donc ce rapport n°1.1.7 aux voix. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je compte 9 abstentions. C'est adopté, merci.

M. BAULIEU.- Je vous ai parlé du FPIC, nous venons de parler de la DM. Je pense que nous pouvons faire un cavalier entre les deux rapports pour qu'il y ait formellement, sur le procès-verbal, mention de ce que je vais vous indiquer concernant le FPIC 2018.

Le 4 juin dernier, le Grand Besançon a été informé officiellement par la Préfecture que son territoire était contributeur au FPIC pour un montant de 63 939 €, et en parallèle, qu'il bénéficiait de la garantie de sortie du fonds au titre de la deuxième année pour un montant de 3 652 423 € suite à la perte de l'éligibilité au reversement en 2017. Le dernier ensemble intercommunal éligible est classé 750^{ème}, alors que le Grand Besançon occupe la 759^{ème} position. Le dispositif de sortie est prévu sur trois ans. En 2018, le territoire perçoit 85 % du montant perçu en 2017, ce qui est nouveau, puisque c'est une modification de la loi de finances, et nous aurions dû être à 70 % selon le mécanisme antérieur. Le solde net au titre du FPIC 2018 pour le territoire grand-bisontin s'élève donc à 3 588 484 €.

Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales, instauré par la loi de finances de 2012, est un dispositif de péréquation horizontale destiné à réduire les écarts de richesse entre les ensembles intercommunaux impliquant les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) et les communes membres. Ce fonds a été maintenu à 1 Md€ en 2018, comme en 2016 et 2017. Il est alimenté par des prélèvements sur les ressources des ensembles intercommunaux considérés comme riches, et reversées aux ensembles intercommunaux les moins favorisés. Rappelons qu'un territoire peut être à la fois bénéficiaire et contributeur, le bénéfice et la contribution ne se calculant pas sur les mêmes critères.

La contribution au FPIC est ainsi calculée sur la base du potentiel financier agrégé par rapport à la moyenne, tandis que le bénéfice est apprécié sur des critères plus nombreux (revenu par habitant, effort fiscal, potentiel financier). Il est vrai que la notion de revenu par habitant est un critère assez nouveau dans la détermination des répartitions des systèmes de péréquation. Pour la deuxième année successive, notre territoire est contributeur en 2018, sans parallèlement avoir pu retrouver sa qualité de bénéficiaire du fonds. C'est donc le schéma le moins favorable qui perdure pour notre Agglomération.

S'agissant de la répartition du FPIC, celle-ci intervient entre l'EPCI et ses communes membres, que ce soit pour la contribution ou le bénéfice. Les conditions d'une répartition de droit commun sont prévues par les textes. La répartition de droit commun se réalise en deux temps selon de critères différents :

- première étape : entre l'EPCI d'une part et l'ensemble des communes d'autre part, en fonction du coefficient d'intégration fiscale de l'EPCI,
- deuxième étape : la répartition entre les communes en fonction de leur potentiel financier par habitant et de leur population DGF.

Deux répartitions dérogatoires sont possibles. La décision doit être prise dans les deux mois suivant la notification du FPIC. Le Conseil Communautaire peut :

- soit procéder, par un vote à la majorité des deux tiers, à une répartition alternative limitée dans ce cas à plus ou moins 30 % du montant de droit commun,
- soit opter pour un vote à l'unanimité pour une répartition totalement libre.

Il faut souligner que le montant global du FPIC, que ce soit pour le versement ou le prélèvement, est calculé au niveau du territoire, y compris le dispositif de sortie à 85 %. Dès lors, dans le cadre de la répartition de droit commun, l'évolution des différents critères cibles de l'agglomération (population et potentiel financier des communes) impacte chaque année le montant perçu ou à verser, mais aussi l'évolution d'une année sur l'autre. Cette complexité supplémentaire, dans la prévisibilité de ce fonds, explique pourquoi le montant perçu en 2018 ne correspond pas, commune par commune, à 85 % du montant 2017, même dans la répartition de droit commun, d'autant plus dans les cas de changement de périmètre, comme nous en avons connus ces dernières années. Pour autant et compte tenu du fait que la répartition de droit commun a toujours été retenue par l'agglomération jusqu'à présent, il est proposé de la maintenir également en 2018 pour le prélèvement et le reversement.

Le Conseil Communautaire n'est pas tenu de délibérer pour procéder à la répartition de droit commun. Pour la contribution, cette répartition aboutit à 28 393 € pour l'Agglomération et 35 546 € pour les communes, et pour l'attribution, 1 614 319 € pour l'Agglomération et 2 038 104 € pour les communes. Les maires de l'Agglomération ont d'ailleurs reçu une information de la Préfecture sur les montants qui reviendraient aux communes dans le cas d'une répartition de droit commun, et c'est ce que nous proposons au Conseil Communautaire de mettre en œuvre. Il est important que ce soit précisé dans un procès-verbal, et que cette communication formelle ait lieu.

M. LE PRÉSIDENT.- As-tu autre chose à dire par rapport à cela ?

M. BAULIEU.- Non, il n'a pas de vote, puisque nous proposons de reconduire la méthode de droit commun prévue par les textes.

M. LE PRÉSIDENT.- Tout le monde a-t-il bien pris note de cela ? Nous passons au point suivant.

Rapport n°1.1.8 - Révision des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiements (CP)
--

M. BAULIEU.- Il s'agit de clôturer l'AP/CP pépinière maraîchère.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser à Gaby ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°1.1.9 - Mise en place d'un règlement d'Autorisation de Programme (AP) et Autorisation d'Engagement (AE) / Crédits de paiement (CP)

M. BAULIEU.- Il n'y a pas de présentation particulière. Vous avez le document dans l'annexe. Le but est de piloter au plus près.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°1.1.10 - Dotation de Solidarité Communautaire - Volet solidarité sociale et fiscale

M. BAULIEU.- Il y a quelques évolutions. Nous reconduisons tout à l'identique, y compris les dotations pour les communes nouvelles où nous faisons l'addition des droits antérieurs. Nous ne basons pas de nouveau les choses. Nous mettons en œuvre également la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) des gens du voyage intégrant cette année le terrain familial situé sur Besançon. Nous reconduisons la dotation temporaire chez les amis de Marchaux-Chaudefontaine, le dispositif se poursuivant. Nous instaurons un volet complémentaire au volet économique, à savoir le volet prévisionnel pour les éoliennes.

Dans ce rapport, nous proposons un dispositif de calcul d'attribution de la DSC économique aux communes qui verraient installer des éoliennes, en définissant comme surface bénéficiaire de notre système de DSC économique au m², la surface balayée par l'éolienne, et vous en avez l'explication dans le rapport. J'ajoute à cela que c'est ce que nous vous proposons de voter, donc de mettre en œuvre tant qu'il n'y aura pas un dispositif national. En effet, il en sortira peut-être un. Des travaux en cours laissent à penser que prochainement, les communes qui recevraient l'installation d'éoliennes se verraient attribuer d'office une part de l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux). Néanmoins, nous ne modifions pas notre rapport. Nous proposons de mettre en place la DSC économique « Eoliennes ». Si un jour un dispositif automatique sortait, on rapporterait notre dispositif DSC.

Voilà les deux compléments que je voulais apporter, Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°1.1.11 - Bilan des travaux de la CCSPL 2017

M. LE PRÉSIDENT.- Aucun débat n'est prévu, sauf si vous avez des questions. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°1.1.12 - Mise en place du prélèvement automatique avec EDF pour le règlement des dépenses relatives à la fourniture d'énergie - Avenant à la convention tripartite entre la CAGB, la Trésorerie du Grand Besançon et EDF

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°1.1.13 - Coopération décentralisée avec le camp d'Aqabat Jaber en Palestine - Poursuite des actions - Convention-cadre de partenariat
--

M. LE PRÉSIDENT.- Aucun débat n'est prévu, sauf si vous avez des questions. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. C'est adopté, merci.

Ressources humaines

Rapport n°1.2.1 - SYBERT - Évolution de l'organisation des équipes

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

M. BAULIEU.- Vous aurez bien noté sur ce rapport que nous créons des postes pour le compte du SYBERT, mais vous avez vu dans quel cadre, avec une ambition de reprise en régie de certains dispositifs, avec – c'est la prospective financière que nous avons faite ensemble – un gain qui est rappelé dans le rapport. Nous rationalisons donc les choses, pour que ce soit clair pour tout le monde.

Commission n°06 : Aménagement et coopérations

Rapport n°6.2 - Commune des Auxons - Révision du POS en PLU - Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Mme BARTHELET.- Comme d'habitude, toutes les procédures présentées ce soir sont travaillées avec les communes concernées et validées aussi lors du Comité de Suivi auquel participe a minima le Maire de la commune concernée. Mais bien entendu, nous obtenons leur accord avant d'aller plus loin. Les PADD sont également débattus lors des Conseils Municipaux respectifs, et toutes les remarques émises, que ce soit au Grand Besançon ou dans les communes, seront incluses dans le bilan de concertation. Ma présentation sera forcément très succincte par rapport au travail et aux discussions que nous avons avec les communes. Je m'en excuse auprès d'eux, mais vu la densité des rapports, nous ne pouvons guère faire autrement. Vous avez tout le PADD présenté et une fiche de synthèse à chaque fois.

Pour les Auxons, cette procédure était prescrite en 2015, à la suite de la fusion des deux Auxons. Elle a été démarrée par chaque commune en 2009 et 2010. Comme vous le savez, il s'agit d'une commune du secteur Nord de 2 584 habitants pour 1 000 hectares, comportant de nombreux équipements, dont un groupe scolaire de 270 élèves, des équipements sportifs, une maison d'accueil pour personnes âgées, surtout la gare Franche-Comté TGV et la ZAC Nouvelle Ère. Le projet politique propose un développement tenant compte de ces enjeux supracommunaux, le respect du PLH (Programme Local de l'Habitat) qui se traduit par un objectif de 300 logements d'ici 2030, dont 30 % de collectifs, avec la création de logements conventionnés actuellement peu présents dans le parc.

La volonté est :

- de renforcer les pôles de proximité et les services publics,
- de préserver la biodiversité très riche et déjà préservée :
 - par plusieurs ZNIEF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique), espaces naturels sensibles et zones humides,
 - par la prise en compte des risques et des nuisances (par exemple l'augmentation du trafic routier) pour les atténuer ou les endiguer,
- de développer davantage l'intermodalité.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Catherine. Avez-vous des questions ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport au vote.

Mme BARTHELET.- Il n'y a pas de vote, mais un débat éventuel. Nous devons simplement dire que nous avons débattu.

M. LE PRÉSIDENT.- Il me semblait que les autres fois, nous faisons voter pour dire que nous avons bien débattu.

Mme BARTHELET.- Non, ce sont les premiers PADD que nous passons ensemble. Nous le faisons pour d'autres procédures, mais comme c'est la première fois pour les PADD, c'est particulier.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ?

Mme VIGNOT.- Sur ce secteur, nous savons qu'il y a un enjeu extrêmement important en matière de zone humide. Nous savons que les zones humides sont des espaces qui disparaissent. Nous voyons de façon répétée, dans tous nos médias, que nous vivons un effondrement des espèces, et que celles associées aux zones humides sont importantes. Dans quelle mesure ce PADD a-t-il pris pleinement en compte le fait de pouvoir éviter ce type d'impact et a-t-il envisagé un travail de fond sur ces questions ?

M. LE PRÉSIDENT.- Notre spécialiste s'appelle Françoise PRESSE. Je lui passe donc la parole.

Mme PRESSE.- Merci. Pour les zones humides, il est obligatoire d'en tenir compte dans chaque PADD, puisque c'est un règlement de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement). Par contre, je crois que tu veux parler non pas des zones humides, mais des milieux humides, c'est-à-dire un zonage plus large qui n'est pas réglementaire et qui dépend de la volonté de chaque commune de prendre les mesures nécessaires pour élargir le zonage. Actuellement, comme cela dépend des communes, c'est la volonté de chacune. Quand nous aborderons le PLUI (Plan Local Urbain Intercommunal), j'aurais à présenter ce zonage des milieux humides à l'ensemble des commissaires.

Mme BARTHELET.- Je peux ajouter qu'il n'y a aucune possibilité de construire sur un espace ou un milieu humide, des sondages étant prévus avec deux critères cumulatifs pour montrer si la zone est humide ou non. De par les prescriptions du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) que nous appliquons forcément, chaque nouvelle zone à urbaniser est sondée. Si toutefois on découvre qu'elle est humide, elle devient, de fait, inconstructible. La préservation se fait donc aussi à ce niveau.

Mme VIGNOT.- Je tiens à signaler que comme le cadre réglementaire, la loi sur l'eau est en cours de révision. Elle semble vouloir être plutôt révisée à moins de protection. J'appelle donc à une grande vigilance sur ces questions en matière de SCoT. Nous verrons comment ce dernier se maintiendra bien dans cette exigence environnementale.

Mme BARTHELET.- Les PLU, dont nous sommes de toute façon maître d'ouvrage, donc associés avec les communes, tiennent compte du SCoT qui tient compte lui-même du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Nous appliquons tout cela à la lettre. De plus, vous avez pu voir que dans le PADD, la volonté de la commune est de vraiment valoriser ce patrimoine. La commune est tout à fait consciente de ce patrimoine de biodiversité et elle n'a pas du tout vocation à aller s'étendre. Justement, de par les prescriptions du SCoT, on construit d'abord dans le tissu déjà urbanisé. La commune a d'ailleurs retiré la construction d'un équipement collectif qui pouvait peut-être grignoter sur un espace sensible, la construction étant envisagée au départ. Je peux témoigner que la commune présente un projet vertueux.

Rapport n°6.3 - Commune de Dannemarie-sur-Crête - Révision du POS en PLU - Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
--

Mme BARTHELET.- Cette procédure a été entamée en 2014. Il s'agit d'une commune du secteur Ouest de 1 411 habitants pour 400 hectares, connue pour son lycée agricole Grandvelle, qui bénéficie de plusieurs équipements importants, qu'ils soient sportifs, culturels ou scolaires, en plus de ses trois zones d'activités. Elle est également dotée d'un parc résidentiel très diversifié, ce qui est plutôt rare pour des communes de cette taille.

Le projet politique prévoit :

- le respect du PLH avec un objectif de construction de 150 logements d'ici 2035, en poursuivant la diversité des typologies,
- de développer les modes doux et des stationnements mutualisés,
- de renforcer les équipements et espaces publics tout en préservant le cadre de vie en maintenant les espaces agricoles, les espaces forestiers, toutes les continuités écologiques

(application de la Trame Verte et Bleue) et le patrimoine de la commune en limitant la consommation foncière.

La résorption de la friche Brico-Stock est également un enjeu important du projet politique lié aux objectifs justement que je viens d'énoncer.

M. LE PRÉSIDENT.- Certains veulent-ils ouvrir le débat sur ce sujet ? Il me semble que ce qu'a dit Catherine est assez clair. Vous avez les informations. Il n'y a pas de vote.

Rapport n°6.4 - Commune de Nancray - Élaboration du PLU - Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
--

Mme BARTHELET.- C'est la même chose pour Nancray. La procédure a été lancée en 2009. C'est une commune du Plateau de 1 293 habitants pour 1 648 hectares. Elle est dotée également de plusieurs équipements (salle polyvalente, équipements sportifs). Elle est très connue pour le Musée des Maisons Comtoises.

Le projet politique prévoit :

- le respect du PLH avec la production de 132 logements d'ici 2030, avec le souhait d'accueillir de l'habitat public ; mais à ce jour, les bailleurs sociaux ne manifestent pas d'intérêt, au grand regret des élus,
- la préservation du patrimoine naturel et urbain et la mise en valeur du patrimoine ancien, grands axes souhaités par la commune,
- le renforcement de la centralité du bourg et les chemins en mode doux pour s'y rendre.

Ce projet politique souhaite également encourager la présence de petits commerces et l'économie locale. Le document devra aussi permettre l'évolution du Musée qui a été associé à toute la démarche.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser ? Je n'en vois pas. Vous avez été informés, il n'y a pas de vote.

Rapport n°6.5 - Commune de Velesmes-Essarts - Révision du POS en PLU - Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Mme BARTHELET.- La procédure a débuté en 2015. C'est une commune du Val Saint-Vitois, avec 287 hectares pour 333 habitants. Elle a connu récemment l'arrivée de logements en collectif, ce qui était nouveau pour elle. Elle est dotée d'une salle communale flambant neuve et d'une zone d'activités jouxtant celle de Saint-Vit. Le projet politique prévoit un développement modéré du village dans le respect du PLH, soit 29 logements d'ici 2035 prévus principalement en dent creuse. Il a la volonté de mieux organiser la centralité du village en organisant des chemins en mode doux, des stationnements qui ne nuisent pas à de jolies vues, et de prévoir des liaisons douces avec la salle communale, dont je parlais précédemment, et qui est légèrement excentrée, et la commune de Dannemarie-sur-Crète. Le souhait global est de mettre en valeur ce riche cadre paysager naturel, les bosquets, les haies, les berges, en les préservant et en y organisant des chemins de randonnée.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser ? Je n'en vois pas. Nous pouvons considérer que le Conseil a été informé.

Rapport n°6.6 - Commune de Rancenay - Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme - Approbation après mise à disposition
--

M. LE PRÉSIDENT.- Il n'est pas du tout prévu de débat. Par contre, il y a un vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°6.7 - Commune de Montferrand-le-Château - Modification Simplifiée n°2 du
Plan Local d'Urbanisme - Approbation après mise à disposition

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°6.8 - Commune d'Amagney - Plan Local d'Urbanisme -
Engagement de la procédure de révision allégée n°1

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Rapport n°7.1 - Réhabilitation des hangars de l'aérodrome de Thise -
Attribution d'un fonds de concours

M. PRALON.- Nous vous rappelons le contexte. Cet aérodrome a été transféré par l'État à la commune en 2007. Suite à ce transfert, des désordres structurels ayant été constatés lors d'une étude conduite par le cabinet Veritas, ce cabinet a validé le fait que ce bâtiment devait subir de lourdes réhabilitations. Cela concerne les derniers hangars de type Eiffel encore en service. Ils sont classés « monument historique ». Du fait de cet intérêt patrimonial, la commune de Thise a prévu de les réhabiliter, tout en les valorisant par l'accueil de manifestations culturelles, par le biais d'organisation de visites, et en développant une offre à visée pédagogique.

Les travaux vous sont rappelés. Ils consistent essentiellement à :

- réparer la charpente métallique,
- repeindre la charpente,
- remplacer les tôles et les ouvertures des parois verticales.

Le calendrier prévisionnel prévoit un démarrage des travaux en juin 2018 pour se terminer en décembre 2019. Compte tenu de l'intérêt de ce bâtiment pour la commune de Thise, l'Agglomération a décidé d'attribuer un fonds de concours à hauteur de 8 % du montant hors taxe des travaux qui était de 2 512 384 €, à hauteur de 200 000 € versés sur la section « investissement » du budget Tourisme à raison de 100 000 € sur le budget 2018, et 100 000 € sur le budget 2019, conformément aux inscriptions budgétaires du PPIF 2018-2022 voté en mars 2018 et de l'actualisation du PPIF 2018-2022.

Vous êtes invités :

- à vous prononcer sur l'attribution de ce fonds de concours à hauteur de 8 %,
- à autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec la commune de Thise.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais féliciter le Maire de Thise, car il est important que la commune fasse de gros efforts pour préserver ces hangars qui font vraiment partie d'une part de l'histoire de l'aviation, du tourisme et de l'histoire du Grand Besançon.

Alain, tu souhaites peut-être ajouter un mot.

M. LORIGUET.- Merci. Il est vrai que c'est vraiment intéressant, sachant que ce site est classé. Le problème est que ces hangars rentrent dans le cadre du patrimoine en péril. Bizarrement, l'avantage est qu'il soit soutenu par la Mission Stéphane Bern, étant donné qu'il y a un intérêt, ces hangars étant montés d'une manière type Eiffel. La structure intérieure est donc strictement identique à la Tour Eiffel. La Mission Stéphane Bern s'y est effectivement intéressée. Cela veut dire que nous faisons partie des 260 sites classés sélectionnés sur les 2 400 dossiers déposés. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois qu'il ne reste que très peu de hangars de ce type en France.

M. LORIGUET.- Il y en a deux, l'un étant privé (celui de la commune de Thise), l'autre étant militaire, sachant que ce dernier a été déclassé, la structure ayant été démontée sur chaque côté des hangars, et du béton ayant été introduit. C'est donc le seul restant.

M. LE PRÉSIDENT.- En matière de financement, je suis intervenu auprès de la Région, et normalement, les choses devraient se faire.

M. LORIGUET.- Nous avons un financement de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour un montant de 650 000 € cette année et autant l'année prochaine.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois savoir qu'il devrait y avoir une action de la Région au niveau du contrat de territoire. En principe, ce souci que tu avais devrait donc être réglé.

M. LORIGUET.- Je vous remercie tous. Il est vrai qu'il y a eu une action, et surtout de ta part. Je t'ai rencontré d'ailleurs avec mon élu responsable. Tu m'avais promis de soutenir ce dossier, ce que tu as fait, et je t'en remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est bien normal. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°7.2 - Protocole de coopération destination « Vallée de l'Ognon »
--

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

M. PRALON.- Suite à la demande des Affaires Juridiques, nous avons rencontré le Président du Conseil Départemental hier. Quelques ajouts ont été réalisés, mais ils ne remettent nullement en cause l'ensemble du contenu du rapport.

M. LE PRÉSIDENT.- Comme ce n'est pas indiqué, je ne peux pas le deviner.

M. PRALON.- Non, mais comme c'est intervenu hier, on m'a demandé de le souligner. De toute façon, les ajouts ne concernent pas le Grand Besançon, mais ils concernent le Département du Doubs et les communes de la Vallée de l'Ognon.

Les rectifications sont les suivantes : le Département du Doubs précise qu'afin de valoriser le potentiel touristique de son territoire, dans son projet Cap 21 2016-2021, il a défini une stratégie touristique basée sur quatre axes fondamentaux :

- la gouvernance partagée entre les Chambres Départementales Régionales et Locales,
- l'optimisation de toutes les ressources financières mobilisables,
- le développement d'une offre de produits en phase avec les besoins des clientèles et avec l'évolution des tendances appuyées sur les activités de randonnée de pleine nature,
- la déclinaison opérationnelle de ces objectifs à travers l'appui aux acteurs touristiques apporté par le Comité Départemental de Tourisme qui contribuera pleinement à l'émergence, puis au confortement de la destination touristique Vallée de l'Ognon.

Cela n'apporte rien de plus. Une seule chose a été demandée par Monsieur KRATTINGER hier. Au niveau du Département de la Haute-Saône, il souhaite que soit étudiée dans le temps, une possibilité d'une variance concernant la liaison D50/E26 passant par Vesoul et Besançon. Il s'agit de l'itinéraire qui va du Luxembourg à Lyon.

M. LE PRÉSIDENT.- Tous ces braves gens se sont mis d'accord.

M. PRALON.- Tout à fait, mais nous nous devons de vous le citer ce soir pour que, lorsque le rapport sera examiné en Préfecture, nous soyons vraiment conformes à ce qui s'est dit ici ce soir.

M. LE PRÉSIDENT.- À partir du moment où tu l'as dit, que ce sera dans le rapport et que ce sera conforme, y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°7.3 - Marché de gestion du port d'agglomération

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. C'est adopté, merci.

Rapport n°7.4 - Salle d'escalade - Ajustement financier du projet et acquisition foncière

M. PRALON.- La délibération du Conseil Communautaire du 26 juin 2017 a validé le principe de réalisation par l'Agglomération d'une salle d'escalade homologuée au niveau international. Cette réalisation prévue au cœur du complexe Léo Lagrange est programmée avec un démarrage des travaux qui devrait intervenir d'ici l'automne, pour une livraison en septembre 2019. Il est proposé la revalorisation du montant de cette opération en réajustant les coûts des travaux, mais aussi en intégrant le coût de l'acquisition du terrain.

Soulignons l'effort important réalisé par les associations qui bénéficient de cette nouvelle salle, notamment Entre-Temps qui prendra en charge l'investissement des murs d'escalades qui se chiffrent tout de même entre 500 et 700 000 €, et le Club Alpin Français. Entre-Temps prendra en charge ensuite le fonctionnement ultérieur de l'équipement. Ce dossier a déjà été retenu par la Région à hauteur de 315 000 €. Le Département est en attente de notification. Les recherches de financement complémentaire nous laissent entrevoir des pistes intéressantes au niveau de l'Union européenne, du FNADT (Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire) et du ministère des Sports. Si l'ensemble de ces dossiers aboutissait favorablement, le reste à charge pour l'Agglomération prévu à hauteur de 300 000 € hors taxe en juin 2017 ne devrait pas beaucoup évoluer. Voilà ce que je voulais préciser.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est un beau projet de l'Agglomération. Y a-t-il des questions à poser ?

M FELT.- Je voudrais juste faire un commentaire. Finalement, on nous propose une enveloppe qui a dérapé de 23 % par rapport à l'enveloppe initiale. Je suis juste un peu étonné, et je l'avais d'ailleurs précisé au Bureau. C'est d'autant plus préoccupant que l'on nous avance des études de sol approfondies. N'étant pas un expert, je n'ai pas de conseil à donner, mais quand on construit, on fait d'abord intervenir un géomètre pour voir si l'on est chez nous, et on fait des études de sol. Ces études ont-elles été faites ? On savait que le mur d'escalade allait faire 20 m de haut. Je trouve qu'il y a un peu de légèreté dans la présentation du dossier. De plus, on arrive avec 23 % supplémentaires, et ce n'est pas fini, car on n'a pas encore ouvert les plis pour la consultation des entreprises. Je trouve que c'est cher payé. Bien sûr, je ne voterai pas contre, mais je trouve cela cher payé dans la démarche.

M. LE PRÉSIDENT.- On t'a déjà donné les explications. On va les redonner. Comme c'est une salle d'escalade internationale, il y a des normes assez précises à mettre en place. Ce surcoût est certes important, mais ce n'est pas forcément un dérapage.

M. PRALON.- L'acquisition foncière est à hauteur de 480 000 €. Je crois qu'il faut préciser, car c'est de nature à l'être, que le projet avait été estimé sur la base de ratio, comme on le fait dans toutes les opérations. J'ai pratiqué cela lorsque j'étais encore en fonction à la Région. Il est vrai que le ratio au mètre carré était faible (800 €), alors que là, nous arrivons à 1 100 €, ce qui n'est pas un ratio très élevé. Voilà ce que je voulais préciser par rapport à cela. Il y a eu également le problème de la substitution du sol pour 120 000 €.

Il y a eu une évolution du coût de l'acier sur les 12 derniers mois, d'où une augmentation du coût de la structure de 100 000 € et de la mise en place de panneaux photovoltaïques pour 40 000 €. Il y a effectivement une grosse augmentation, mais elle n'est pas due uniquement à l'augmentation du coût des corps de métier, mais également à l'acquisition nécessaire du terrain.

M. LE PRÉSIDENT.- De toute façon, on constate globalement actuellement une augmentation. Quand on ouvre les enveloppes, cela prend un chemin qui ne nous plaît pas trop. C'était l'inverse ces derniers temps, mais nous sentons que cela repart en sens inverse. D'ailleurs, nous avons rencontré dernièrement les entrepreneurs de travaux publics. Nous avons parlé de génie civil, d'eau, d'assainissement, du maintien de l'activité des petits entrepreneurs, des bureaux d'études. Je leur ai fait savoir qu'ils devaient être attentifs aux prix qu'ils pratiquaient.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°7.5 - Fonds d'aide « Manifestations sportives » - 2 ^{ème} attribution pour 2018 (subventions supérieures à 10 000 €)
--

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser à Jean-Yves PRALON ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°7.6 - Attribution de subventions aux clubs sportifs de haut niveau - saison 2018/2019
--

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser ?

M. MOUGIN.- Merci, Monsieur le Président. En page 194, il est indiqué : « Monsieur P. MOUGIN, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote ». Je suppose que cela s'adresse à moi, à moins qu'il y ait un autre P. MOUGIN dans la salle. Je ne vois pas pourquoi, car je ne fais pas partie de ces clubs.

M. PRALON.- C'est une question que je me suis posée.

M. LE PRÉSIDENT.- Si vous pensez que vous n'êtes pas conseiller intéressé, nous vous retirons de la liste.

M. MOUGIN.- Évidemment, je voterai favorablement.

M. LE PRÉSIDENT. Très bien. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Nous passons au rapport n°7.7.

M. FAGAUT.- J'aurais voulu intervenir sur le rapport n°7.6, s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous l'avons déjà voté.

M. FAGAUT.- Oui, mais j'avais appuyé.

M. LE PRÉSIDENT.- Non ! Je vous donne la parole, mais vous n'aviez pas appuyé. Allez-y.

M. FAGAUT.- Il ne faut pas que cela vous dérange non plus.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela ne me dérange pas. Allez-y.

M. FAGAUT.- Je voudrais intervenir sur le rapport n°7.6. Je m'étais exprimé en commission par rapport à cela, mais je voudrais tout de même interpeler tous les conseillers communautaires sur plusieurs points.

Premièrement, il y a un accompagnement au sport et aux clubs individuels dans le cadre d'athlètes susceptibles de pouvoir évoluer dans le cadre des Jeux Olympiques de Tokyo en 2020. Deux critères sont retenus :

- être sur les listes ministérielles,
- avoir un parcours sportif dans lequel, potentiellement, l'athlète peut participer aux JO de 2020.

Si je ne dis pas de bêtise, nous retrouvons la lutte, le SNB, ce qui est très bien. Pourquoi pas ? Ce choix est fait. Mais comme j'ai pu le dire en commission, il me semble que le dossier n'ait pas abouti pour plusieurs raisons. Dans cette liste, il manque des clubs et des athlètes sportifs individuels qui sont sur les listes ministérielles et qui sont aussi susceptibles de pouvoir participer aux JO de 2020. J'en ai fait la liste, je ne vais pas tous vous les citer.

Nous avons notamment :

- la course d'orientation avec Léa VERCELLOTTI qui est sur liste ministérielle en senior,
- le cyclo avec Caroline MANI qui est à l'Amicale Cycliste en élite,
- la boxe et la savate avec Noa ROUSSY à Franois/Serre,
- le tennis de table.

Nous avons grosso modo une dizaine d'athlètes sur liste ministérielle, qui sont susceptibles de pouvoir participer aux JO de 2020. Je m'étais exprimé par rapport à cela, et je pense qu'il manque quelque chose sur ce dossier.

M. PRALON.- Je voudrais simplement répondre à Ludovic. Tu n'as pas pu venir avant-hier, mais nous en avons reparlé. Nathalie PORRAL a fait le bilan de tout cela. Elle a vérifié ces listes. La course d'orientation n'est pas une discipline olympique.

M. FAGAUT.- Elle le sera en 2024 à Paris.

M. PRALON.- D'après les renseignements que nous avons, ce n'est pas une discipline olympique, le cyclo-cross et à la savate non plus. Voilà pourquoi nous n'avons pas modifié le rapport.

M. FAGAUT.- Le hockey est une discipline olympique, Lucie QUARTO est au Hockey Club bisontin. Le tennis de table y est également, de même que le tennis avec Léo RAQUIN (TGB). Ceci étant dit, tu as raison, Jean-Yves, la course d'orientation interviendra au JO de 2024 à Paris. Mais en tout cas, je pense qu'il manque des athlètes.

Le deuxième point que j'ai pu soulever concerne des athlètes accompagnés par des clubs du Grand Besançon, mais qui vont peut-être défendre les couleurs d'une autre nation. Nous avons connu ce phénomène. Quid de ces athlètes ? Les clubs seront-ils aussi aidés ? Pendant que le jeune grandit au sein du club, c'est bien le club qui finance et in fine, s'il fait le choix, car il a la double nationalité, d'aller concourir pour une autre nation, c'est son choix. Mais en attendant, le club aura tout de même bien participé financièrement. Je pense qu'il y a donc peut-être quelque chose à revoir sur ce sujet.

Pour terminer, concernant les sports collectifs, je suis déçu de la tournure de la phrase. Quand on met « la participation aux championnats nationaux (basket, rugby, football, handball) d'un certain niveau (national 1, national 2, national 3) présente un impact, en termes de rayonnement et d'attractivité, peu probant au regard de l'échelle de l'Agglomération », allez expliquer au CPB Lutte qui est trois fois champion de France de D1 que ce qu'ils font est peu probant. Allez expliquer au BesAC qui monte en national 1 (troisième division française) que c'est peu probant. Je pourrais vous citer bien d'autres clubs, ou encore même le SNB qui est en D1, qui est deuxième dans la course en ligne à chaque fois, qui a terminé deuxième club de France de course en ligne au SNB. Je suis un peu déçu de la tournure de cette phrase, car je trouve que ce n'est pas très représentatif des clubs et de leur mobilisation à l'échelon de l'Agglomération.

M. PRALON.- Ludovic, j'allais dire que nous parlons ici du sport collectif et des clubs de football. Nous sommes partis avec l'enveloppe qui nous est attribuée. Il est vrai que nous avons pris le parti d'aider les clubs selon leur niveau, et nous étions plus partis sur le handball. Au niveau des autres clubs sportifs, tu cites la lutte et d'autres équipes, mais nous ne pouvons pas non plus subventionner tout le monde. Si c'est pour faire de nouveau du saupoudrage, autant aider les deux clubs ayant un impact sur l'attractivité et le rayonnement de notre Agglomération.

Force est de reconnaître que ce sont les deux clubs de handball de la ville de Besançon. Si nous avions une enveloppe plus large, nous aiderions tout le monde. Nous sommes tous confrontés, et tu dois l'être toi-même au Département, à ces difficultés. Nous ne pouvons pas aider tout le monde, et malheureusement, nous en sommes là.

M. LE PRÉSIDENT.- Il est vrai que les lutteurs sont reconnus dans ce domaine, de même que le BesAC. Je vous propose que nous validions ce qui a déjà été dit là. Concernant la question posée sur les personnes qui vont évoluer sous un autre drapeau, je pense que c'est un sujet de commission, que vous devez discuter en commission et nous présenter ensuite ici. Nous n'allons pas en discuter ce soir.

M. PRALON.- Nous en avons discuté hier. Cela a été vérifié par Nathalie.

M. CONTOZ.- Nous l'avons traité mardi, et cela passera en Conseil Communautaire de septembre.

M. LE PRÉSIDENT.- Qu'avez-vous fait mardi ? Je ne comprends pas.

M. PRALON.- Nous avons discuté de tout ce que nous venons de dire.

M. LE PRÉSIDENT.- Alors, où est le problème ?

M. PRALON.- Ludovic étant pris par le Département, il était absent.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous êtes en train de dire que vous avez décidé de revoir cela et que cela passera ici en septembre. Il n'y a donc pas de problème.

M. BAULIEU.- Il suffisait de le dire !

M. LE PRÉSIDENT.- Comme quoi il faut être là.

M. FAGAUT.- Sauf que mardi, il y avait une assemblée départementale toute la journée et vous m'excuserez d'avoir priorisé cette assemblée départementale de mi-mandat. Malheureusement, je n'ai pas pu me rendre à la réunion de la Commission n°07 à l'Agglomération. Je me justifie, mais je ne devrais pas.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne vais pas vous répondre « cumule des mandats », car vous allez m'en vouloir ! Je suis d'accord que le terme « peu probant » n'est pas le bon. Retirez-le tout de même du rapport.

M. CONTOZ.- Pour rassurer Ludovic FAGAUT, même s'il n'y avait pas de porte-parole le concernant, lorsque nous avons débattu ce dossier en Commission, nous avons cité à plusieurs reprises ses avis que nous connaissions, puisqu'il nous les avait déjà donnés.

M. LE PRÉSIDENT.- Si je comprends bien, ce problème n'existe pas, car il va être discuté. Je vous propose de mettre ce rapport au vote tel qu'il est présenté par Jean-Yves. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°7.7 - Cadre de subvention pour le fonds « équipements sportifs »
--

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°7.8 - Grand Besançon - Territoire de Trail Grandes Heures Nature - Création d'un espace de Trail permanent

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Commission n°08 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

Rapport n°8.1 - Délégation du Conseil de Communauté au Conseil d'Exploitation de la régie Eau et Assainissement pour accomplir certains actes pendant la durée du mandat
--

M. LIME.- Nous nous adaptons à ce à quoi nous nous étions engagés.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce qui est peut-être la moindre des choses. *Rires.* Je ne vais pas te remercier de le faire. Je sais bien que tu respectes tes engagements. Il ne serait pas bien que tu ne les respectes pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°8.2 - Modification des statuts de la régie Eau et Assainissement -
Intégration suppléance élus de secteur

M. LIME.- Nous nous adaptons à la charte.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est parfait. C'est adopté aussi, merci.

Rapport n°8.3 - Désignation des suppléants
au Conseil d'Exploitation de la régie Eau et Assainissement

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez une liste. Êtes-vous tous d'accord ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°8.4 - Maintien de la CAGB au sein du Syndicat Intercommunal
des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO) et approbation des statuts

M. LIME.- Nous sommes encore en discussion. Nous étions hier ou avant-hier soir avec les gens du SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples), du côté de Mérey-Vieille, pour savoir si nous sortons ou non de ce syndicat. Nous ferons sûrement cela à l'automne.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°8.5 - Sortie de la CAGB du Syndicat des Vernes

M. LIME.- Nous avons retiré une délibération entre le Bureau et le Conseil sur le syndicat du Gour, du côté de Nancray, car il y a encore des négociations qui butent sur les politiques d'investissement futur.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord. Autrement, est-ce adopté ? N'y a-t-il pas d'autres remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte une abstention. C'est adopté, merci.

Rapport n°8.6 - Convention de facturation assainissement entre la CAGB,
Veolia, la SAUR, Gaz et Eaux et le SIEVO

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°8.7 - Avenant au contrat de Délégation de Service Public de Marchaux
pour l'exploitation de la nouvelle station d'épuration -
Modification des tarifs d'assainissement 2018 pour Marchaux

M. LIME.- Je voudrais ajouter une précision. Il s'agit d'une nouvelle station, et cela a augmenté les budgets de fonctionnement d'environ 50 000 €, je crois. Nous avons donc repris le même mode de calcul pour savoir s'ils étaient en dépassement ou non, comme toutes les autres collectivités. Cette augmentation ne les amenant pas à être commune en rattrapage, la CAGB paiera l'intégralité des 50 000 €. Cette commune est traitée comme toutes les autres.

M. LE PRÉSIDENT.- Le budget annexe va donc payer ces 50 000 €.

M. LIME.- Oui.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°8.8 - Eaux Industrielles - Désignation membres du COPIL
10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau et suite de l'opération de Préventox

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser à Christophe LIME ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°8.9 - Convention de reversement des redevances à l'Agence de l'Eau

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Commission n°02 : Mobilités

Rapport n°2.1 - Réalisation de voies cyclables sur le territoire de l'agglomération -
Demandes de subventions

M. MICHAUD.- Il est proposé de participer à l'appel à projets lancé par le Département au titre des voies cyclables en vue de compléter le réseau structurant.

Nous avons présenté trois projets :

- un projet d'aménagement en mode doux de la piscine de Chalezeule à la Véloroute de Chalèze pour un montant total de dépenses de 330 000 € et un montant subventionné de 264 000 €,
- un projet pour relier Roche-Lez-Beaupré et Novillars, pour un total de dépenses de 150 000 €, avec un total de subventions de 200 000 €,
- un projet de voie en mode doux entre Champagny, Champvans-les-Moulins et Pouilley-les-Vignes pour un total de dépenses de 435 000 € et un total de subventions de 285 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°2.2 - Projet de convention avec la Région Bourgogne Franche-Comté
pour la réalisation du service de transport
RPI Villers-Buzon/Mazerolles-le-Salin/Pouilley-Français

M. LE PRÉSIDENT.- Ce rapport ne nécessite pas de débat complémentaire, sauf si vous avez des questions. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°2.3 - Convention de financement pour la réalisation
des premières acquisitions foncières sur l'opération de bouclage du
contournement Ouest de Besançon entre les Boulevards et Beure

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions ?

M. POULIN.- Je voudrais prendre la parole rapidement dans le sens de ce qui a été dit par Anne VIGNOT en début de séance sur ce projet de la RN 57. Il a été dit précédemment que ce projet verrait sa finalité dans 10 ans. Nous nous interrogeons de savoir si dans 10 ans, nous aurons toujours besoin de ce type d'infrastructure routière. En l'occurrence, nous nous interrogeons de savoir si nous ne pourrions pas investir sur d'autres aspects plutôt que du bitume. L'enjeu sur cette zone nous semble davantage être du côté du ferroviaire, ou plus globalement d'un plan de déplacement de zone plus complet. Nous voterons donc contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Du ferroviaire ?

M. POULIN.- Si nous prenons la zone au sens large avec Châteaufarine et autres, nous avons aussi ce projet de halte ferroviaire qui nous semble très important et qui pourrait répondre, sur une partie du trafic, à l'enjeu sur cette zone. Face aux enjeux climatiques et aux enjeux de mobilité du 21^{ème} siècle, nous pensons que ce projet est plutôt de l'ancien monde que du nouveau. Du coup, nous voterons contre ces financements.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est votre choix. Je pense que de toute façon, nous ne savons pas ce que seront les modes de déplacement, et je l'ai dit précédemment, même s'il sera nécessaire de le faire. Je crois que le rôle des élus est aussi de prévoir de réaliser cela si c'est nécessaire dans les années à venir, et si ce n'est pas nécessaire, nous utiliserons ces financements autrement. Mais à mon avis, nous devons tout de même le prévoir. Je pense que c'est promis aux habitants du Plateau, entre autres, depuis des lustres, depuis des dizaines d'années. Après, que faudra-t-il faire ? Fera-t-on une deux fois deux voies ? Je n'en sais rien, mais je pense que nous devons le prévoir aujourd'hui. Si nous ne le faisons pas demain, nous ne le ferons pas. Mais il y a une vocation beaucoup plus importante que celle dont tu parles Anthony : la vocation agricole. Nous avons des terres maraîchères, et si nous pouvons réduire l'emprise, c'est bien pour remettre des maraîchers.

M. FELT.- Dans la répartition financière, je vois le Grand Besançon pour 37,5 %. N'avons-nous pas dit tout à l'heure que cette répartition était à discuter ou discutable ?

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, et j'allais le redire avant de passer au vote. J'ai dit que je n'étais pas d'accord. Je pense qu'il ne faut pas l'indiquer dans le rapport. Je l'ai dit en réunion publique, à la Préfecture. J'ai même demandé que cela soit enregistré. Il faut que d'une façon ou d'une autre, nous disions que nous ne sommes pas d'accord. Je ne sais pas si nous arriverons au bout, mais nous ne pouvons pas mettre cela de cette façon.

M. FELT.- Il est dit que les partenaires se sont mis d'accord.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, les partenaires ne sont pas mis d'accord, parce que je n'ai jamais dit cela.

M. FELT.- J'avais la même intervention, et nous l'avions déjà faite en Bureau. On nous a répondu qu'on allait nous rembourser dans le cadre de l'équilibre d'un certain nombre de choses. J'entends bien qu'il faut avancer sur les éléments, mais le problème est que nous allons encore attendre un sacré moment à partir du moment où l'on va le décider. Ma seule peur est que nous mettions le doigt dans l'engrenage et que nous considérions qu'ayant fait les études, le financement serait à la hauteur des pourcentages des études.

M. LE PRÉSIDENT.- Je me souviens très bien de ce que j'avais dit en Préfecture, car j'ai une assez bonne mémoire, surtout lorsqu'il s'agit des chiffres. Nous avons dit que nous étions d'accord pour le financement des études, mais que nous ne l'étions plus pour le financement de la réalisation.

M. MICHAUD.- Concernant les acquisitions foncières préalables, objet de la présente convention (à hauteur de 1 M€), les différents partenaires se sont mis d'accord sur la répartition suivante :

- État : 50 %,
- Communauté d'Agglomération du Grand Besançon : 37,5 %,
- Région : 12,5 %.

Il ne faut pas oublier de lire la phrase qui suit : « cette répartition financière est propre à la présente convention et n'engage en rien la répartition des montants des conventions futures à passer entre les différents cofinanceurs. »

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, mais à quelle hauteur allons-nous financer le terrain ? Allons-nous le financer à 37,5 % ? Ce ne sont plus les études. Je ne sais pas si Guy ou Baudoin était à cette réunion, mais j'avais dit « OK pour les études », parce qu'il ne faut pas bloquer le système. Par contre, là, ce ne sont plus des études, nous achetons du terrain. Il ne faut peut-être pas bloquer le dispositif, mais il faut au minimum que nous incluons une clause comme quoi nous ne sommes pas d'accord sur ce montant. Est-ce urgent ?

M. LE PRÉSIDENT.- À ce moment-là, il faut modifier le rapport. Il faut inscrire dans la convention que ces 37,5 % que nous versons ne correspondent pas à notre volonté, que nous le faisons pour ne pas bloquer le système, mais que nous devrons revenir sur ce sujet. Même ces 375 000 € devront être financés au taux avec lequel nous financerons le reste de l'opération. Gaby a dit aussi que je me battais pour cela. Le Département n'y est plus, j'en comprends les raisons, mais ce n'est pas à nous à financer à la place du Département. D'un autre côté, nous ne pouvons pas bloquer tout le système.

Je m'adresse à Anthony POULIN et Europe Écologie Les Verts : même si je peux être d'accord sur le fait que nous ne savons pas aujourd'hui, nous ne devons pas bloquer le système. C'est toujours plus facile de revenir en arrière que de ne pas faire.

Je vais vous donner un autre exemple. Concernant les Vaîtes, nous en parlons beaucoup. À l'origine, nous avions prévu une voie immense. Nous ne l'avons pas, mais nous avons fait autre chose. Nous ne pouvions pas le faire. Je pense aussi, en tant que Président d'Agglo, à l'intérêt des gens du Plateau, à l'intérêt de ceux qui viennent du Haut-Doubs. C'est un accès important de Besançon. Effectivement, je pense qu'il faut voter cela. En tout cas, c'est mon avis.

M. CONTOZ.- Je te remercie de ta dernière intervention, Jean-Louis, mais c'est tout de même un axe européen, et je n'apprécie pas trop que les Bisontins s'arcbutent contre ce projet.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est une partie des Bisontins ! Ce ne sont pas tous.

Mme VIGNOT.- Un Bisontin s'intéresse à son territoire aussi, et ce territoire appartient à l'Agglomération. Nous sommes bien d'accord. Il faudra que l'on arrête un jour d'opposer ce monde urbain et ce monde rural. Quand on parle de zones humides, de milieux humides, de biodiversité, de zones maraîchères, d'imperméabilisation et de tous ces aspects, on ne parle pas seulement de la ville de Besançon, mais on parle d'un territoire et des enjeux de biodiversité, de climat, etc. Je refuse d'entendre dire, quand nous sommes en train de discuter sur une dimension aussi importante, que c'est simplement du territoire de la ville de Besançon. Nous ne raisonnons jamais comme cela. Quand il est question d'une autre commune, on s'y intéresse autant que la ville de Besançon. Cela suffit de considérer qu'un élu de la ville de Besançon, parce qu'il s'exprime, il s'exprime que pour lui-même. Cela n'existe pas. On ne naît pas en se disant que l'on ne défendra qu'un bout de territoire sur notre planète. Cela n'existe pas !

M. CONTOZ.- Je répète ce que j'ai dit. Je trouve déplorable que les Bisontins s'arcbutent contre ce projet !

M LOYAT.- Je suis assez choqué par cette présentation que tu fais, Pierre. Tu sais très bien qu'il y a des sensibilités différentes. Il y a notamment une sensibilité écologiste. Elle peut s'exprimer. Elle ne s'exprime pas en tant que Bisontine. Je crois que sur cette question, il y a une constance dans l'approche, que ce soit celle d'Anne VIGNOT ou des écologistes auparavant. Je trouve que le présenter comme étant le point de vue des Bisontins contre d'autres communes est une présentation très fallacieuse !

M. POULIN.- Je veux bien répondre dans ce sens. Je ne m'exprime jamais en tant que Bisontin, mais en tant que Grand-Bisontin, et plus largement en tant qu'écologiste qui s'intéresse à tout, aux interactions entre tous les dossiers. La preuve en est, s'il en est besoin d'une, de la contribution que nous avons faite avec mes collègues écologistes dans le cadre de la consultation publique ouverte sur ces sujets. L'ensemble des enjeux avait été pris en compte, de même que l'enjeu de mobilité pour tous les habitants du Grand Besançon.

M. LE PRÉSIDENT.- Les avis se sont exprimés.

M D.PARIS.- Monsieur le Président, j'aimerais simplement poser une question à nos collègues d'Europe Écologie Les Verts pour savoir avec quel moyen de locomotion ils sont venus à cette réunion ce soir.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne sais pas si nous allons rentrer dans ce débat. De plus, je ne suis pas sûr que tu sois gagnant là-dessus, car beaucoup viennent en vélo. Je vais vous dire une chose. On a toujours évité ici les débats partisans. Cela n'interdit pas d'exprimer des idées, mais je ne vais pas rentrer dans ce jeu.

M. STEPOURJINE.- Je crois qu'il faut que nous soyons sérieux. C'est une route absolument indispensable. Il ne faut pas rêver ! Ce n'est pas que le Plateau que l'on dessert. C'est une route européenne. On va en Suisse. On rêve quand on dit qu'il ne faut pas réaliser ce contournement. C'est impensable. Je ne peux pas imaginer qu'aujourd'hui, des élus responsables puissent nous dire : « non, il faudra mettre de l'herbe sur la route ». Attendez ! Arrêtez !

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas exactement ce qu'il a dit.

M. STEPOURJINE.- J'exagère peut-être, mais excusez-moi. On ne peut pas s'opposer à un tel projet. Il n'est pas que bisontin, excusez-moi ! Après, on va dire que Besançon ne se développe pas. Si les Suisses ne peuvent plus venir à Besançon, si depuis la Belgique on ne peut plus traverser pour aller dans le Haut-Doubs, où allons-nous ? Où allons-nous ? Excusez-moi, mais là, j'explose !

M. LE PRÉSIDENT.- Nous sommes ici dans le cadre d'un débat démocratique. Chacun a le droit d'exprimer son avis. Il y a des avis différents. Chacun s'exprime, et ensuite, on vote. C'est tout. Je respecte les avis. Vous vous connaissez bien, vous savez qu'il faut voter ce rapport.

Mme PRESSE.- Cette route a deux vocations. Elle avait une vocation d'État sur un parcours international. Ce contournement est aussi une desserte par rapport à la Ville de Besançon. Il y a donc conflit entre les deux options du départ. Je vois que nous n'arrivons toujours pas à nous mettre d'accord. C'est là-dessus qu'il faut réfléchir, et si l'État veut absolument développer ce parcours, il faut qu'il y mette très fortement les moyens, non pas avec le financement à 37 %, mais celui 10 ou 20 %. Personnellement, je suis aussi pour faire très attention à cela.

Sur l'enquête menée, une hypothèse a surtout été présentée au public, les autres n'ayant pas été présentées. C'est pour cela que nous avons fait une contribution publique que vous pouvez consulter. Nous tenons à ce qu'il y ait une prise en compte de la situation en milieu très urbain sur ce parcours.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. FIETIER.- Merci. On nous dit que l'État a ses objectifs sur cet axe. Je crois que nous en avons aussi en souhaitant nous tourner vers la Suisse. Après, il faut aussi assumer le niveau de financement. Il y a tout de même le confort d'une partie du territoire, le Plateau, qui rencontre bien des difficultés pour venir sur Besançon. Je crois que c'est une solution incontournable à moyen terme. Après, à long terme, s'il y a le ferroviaire ou autre chose, on ne pourra que s'en réjouir, mais pour l'instant, il faut répondre à une problématique de moyen terme.

M. LE PRÉSIDENT.- On parlait plutôt de ferroviaire sur Franois. Avez-vous d'autres remarques ?

M. AVIS.- Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout de même rappeler que sur le Plateau, nous attendons ce projet depuis plus de 30 ans. Aujourd'hui, lorsque l'on entreprend une phase d'études, on est encore tout à fait prompt à remettre en cause ces études. Je pense que si le tracé ne correspond pas aujourd'hui, c'est quand même bien la volonté des élus en place il y a 30 ans de l'avoir choisi. Il en existait un autre beaucoup large et qui n'aurait pas les mêmes impacts sur un certain nombre de points soulevés aujourd'hui. Néanmoins, lorsqu'une décision est prise, il faut l'appliquer. Il faut donc continuer et finir le plus tôt possible.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne rouvrirai pas le débat sur le petit et le grand contournement, le grand contournement étant celui de Guy PICARD. Je m'en souviens très bien et d'autres s'en souviennent aussi. Je rappelle que nous avons encore de nombreux dossiers, dont certains importants. Je ne voudrais pas terminer avec une assemblée qui somnole. Je n'ai pas de crainte, elle ne somnolera pas.

Je propose que nous votions ce rapport à une condition : que nous modifiions bien les choses, que ce soit très clair, que nous ne sommes pas arrêtés sur le financement final, et si nous acceptons d'acheter le terrain à 37,5 %, cela veut dire que l'on devra nous rembourser la différence entre les 37,5 % et les 20, 22 ou 25 % que nous aurions, parce que là, ce ne sont pas des études, mais de l'investissement. Pour le reste, le débat aura lieu, mais pour l'instant, nous sommes dans les études. D'ici à ce que le premier coup de pelle soit donné, il y a encore du temps.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. MOUGIN.- Merci, Monsieur le Président. Je vois que c'est un sujet passionnant. Il est inutile de s'énerver, de s'exciter. Je pense que tous les élus ont le droit de s'exprimer, y compris les écologistes. Ils sont élus comme nous tous et ils sont en droit de le faire. Personnellement, je suis pour ce projet que les Bisontins, les Grands-Bisontins, et même au-delà, attendent depuis très longtemps. Il suffit d'aller tous les soirs ou tous les matins voir ce qu'il s'y passe. Il suffit d'en parler à tout le monde pour s'apercevoir qu'ils sont nombreux à y être favorables. Autrement, pour le reste, il est inutile de s'énerver. De toute façon, il y aura débat, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président. Pour une fois, je suis tout à fait d'accord avec vous.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y aura même plusieurs débats. Les premières rencontres que nous avons eues avec la Préfecture datent de 1997. C'était avec Paulette GUINCHARD. Elle nous avait dit : « dans trois ou quatre ans, tout sera terminé ». C'était en 1997, nous sommes en 2018. Entre les études, l'acquisition du terrain, les études d'impact, la loi sur l'Eau, et les financements à trouver, il va bien se passer 10 ans.

Je mets ce rapport au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 5 oppositions. C'est adopté, merci.

Rapport n°2.4 - Renouvellement du marché d'exploitation des supports publicitaires
sur les bus urbains du réseau de transport en commun Ginko

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. C'est adopté, merci.

Rapport n°2.5 - Convention avec le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur
les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement)
pour l'expérimentation d'un nouvel aménagement sur le Pont de la République

M. LE PRÉSIDENT.- Il me semble que nous l'avons passé hier soir en Conseil Municipal. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°2.6 - Avenant n°5 au contrat tripartite de vente de gaz signé le 17 octobre 2000

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Rapport n°3.1 - Stratégie Commerce Artisanat et Services -
Avenant à la convention du 5 octobre 2017
avec la Caisse des Dépôts et Consignations

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°3.2 - Participation de SEDIA au salon du MIPIM 2018

M. LE PRÉSIDENT.- C'est traditionnel. Nous nous associons à d'autres pour aller au MIPIM (Marché International des Professionnels de l'Immobilier). Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°3.3 - CAMPUS - Convention de coopération public-public

M. LE PRÉSIDENT.- C'est pour nous permettre de réaliser des travaux sur le Campus. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°3.4 - Renouvellement de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)
pour les zones AIBO - Validation du contrat avec la SPL TERRITOIRE 25

M. FELT.- Il s'agit du transfert de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage confiée à la SEdD (Société d'Équipement du Département du Doubs) du temps du SMAIBO (Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon-Ouest). Nous proposons de la transférer à la SPL Territoire 25 avec les conditions figurant dans le rapport, les propositions d'intervention de la SPL étant les suivantes :

- une mission de pilotage administratif avec un forfait de 13 200 €,
- une mission de pilotage technique avec une part fixe de 27 000 €,
- une mission de commercialisation avec des conditions financières évolutives en fonction des montants.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°3.5 - Zone du Noret - Révision du Plan de financement prévisionnel

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des remarques ?

Un intervenant.- Il y a +120 000 € pour la CAGB, et cela passe de 24 à 29 %. J'ai bien compris qu'il y avait eu des surcoûts liés aux travaux de redécoupage de plusieurs lots.

M. GAVIGNET.- En effet, il y a eu à régler un problème d'assainissement sur la zone. Le deuxième argument est que nous avons une très grande parcelle ne correspondant pas aujourd'hui aux demandes des prospects. Nous avons donc divisé cette parcelle en plusieurs lots d'environ 10 000 m² maximum, ce qui correspond à une demande. Au niveau des ventes sur cette zone, nous devrions pouvoir nous y retrouver très rapidement. Mais la participation de la CAGB qui était, reconnaissons-le, assez faible connaît une progression assez importante.

M. LE PRÉSIDENT.- Cette explication vous convient-elle ?

Un intervenant (le même).- On va dire « oui ».

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Je suis passé un peu rapidement sur le rapport n°3.3. Normalement, il y avait une présentation par Robert STEPOURJINE.

M. STEPOURJINE.- C'est voté.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous ne revenons donc pas dessus. Merci.

Rapport n°3.6 - ZAE des Grands Vaubrenots à Saint-Vit - Définition du prix de cession

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°3.7 - ZAC Nouvelle Ère aux Auxons -
Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2017 et
avenant à la concession d'aménagement

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°3.8 - ZAC des Hauts du Chazal - Compte Rendu Annuel
à la Collectivité Bilan au 31/12/2017

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser à Marcel FELT ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Commission n°04 : Développement durable

Rapport n°4.1 - Appel à projets UIA -
Convention avec la Chambre interdépartementale d'agriculture
Doubs- Territoire de Belfort pour le financement du montage du dossier

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°4.2 - Rapport annuel 2017 sur les prix et qualité du
service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°4.3 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » -
Évolution du cadre d'application

M. LE PRÉSIDENT.- Françoise PRESSE peut intervenir rapidement si elle le souhaite.

Mme PRESSE.- Il y a quelques modifications. Pour être en conformité avec la loi, et pour pouvoir bénéficier ensuite des CE, il a fallu modifier le facteur solaire dans les réglementations. Vous avez aussi, dans le cadre d'application, un renforcement sur le bio-sourcé que vous verrez. Je vous conseille d'éditer le règlement et de le garder vers vous dans vos mairies.

M. LE PRÉSIDENT.- OK. Y a-t-il des questions à poser ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°4.4 - Fonds « Centres de village » - Attribution de fonds
de concours aux communes de Besançon, Chevroz et Larnod

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Rapport n°5.1 - Programme d'action territorial 2018 - Avenant 2018 n°1

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°5.2 - Avenant n°2 à la convention animation et
suivi des logements conventionnés très sociaux (LCTS)

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°5.3 - Contrat de Ville - Planoise quartier d'excellence numérique -
Lancement des études ANRU

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. C'est adopté, merci.

Rapport n°5.4 - Contrat de Ville - Avenant n°1 à la Convention -
Cadre 2017-2020 de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. C'est adopté, merci.

Rapport n°5.5 - Document-cadre d'orientations de la politique intercommunale du logement

M. STEPOURJINE.- Depuis les lois ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) de 2014 et la loi Égalité et Citoyenneté de 2017, le Grand Besançon est chef de file de la politique du logement. Conformément à la loi, le Grand Besançon a mis en place la Conférence Intercommunal du Logement à laquelle sont associées les 69 communes de la Communauté d'Agglomération. Cette instance a travaillé dans un premier temps sur le document-cadre d'orientations qui vous est présenté ce soir sous forme de six orientations stratégiques. Celles-ci seront déclinées de manière opérationnelle au sein de la Convention Intercommunal des Attributions et du plan partenarial de la gestion de la demande et de l'information des demandeurs, qui vous seront présentés en septembre. Toutes les communes s'engagent, au même titre que les partenaires institutionnels et le Grand Besançon, à contribuer à la mise en œuvre de la stratégie formalisée dans ce document.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Voilà une présentation complète et rapide, comme on les aime. Y a-t-il des questions ?

C. LIME.- Nous avons eu plusieurs fois le débat dans le cadre des reconstructions des logements publics. Je voudrais rappeler notre opposition sur le fait de reconstruire un logement sur trois. Je voulais donc simplement faire ce rappel dans le cadre de ces orientations.

M. LE PRÉSIDENT.- Très bien. Je mets ce rapport au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté à l'unanimité, merci.

Rapport n°5.6 - Convention spécifique relative au versement par l'ANRU de
la subvention « indemnité pour minoration de loyer »
dans le cadre d'un projet de renouvellement urbain

M. TAILLARD.- En avril 2016, le Grand Besançon, la Ville de Besançon, l'État et ses partenaires ont signé avec l'ANRU (Agence Nationale de la Rénovation Urbaine) un protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain des quartiers de La Grette et de Planoise. Plusieurs opérations de démolition liées à la réalisation de ce projet ont été identifiées et vont nécessiter le relogement des ménages concernés par ces opérations. Dans le cadre de ce protocole, il est prévu la possibilité pour les bailleurs de mobiliser auprès de l'ANRU une subvention dite « indemnité pour minoration de loyer » pour permettre le relogement des ménages dans des immeubles neufs ou récents. Cette subvention sera reversée aux organismes HLM relogeurs.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention spécifique avec l'ANRU.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Avez-vous des questions à poser à Fabrice ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°5.7 - Création par GBH de
6 logements locatifs publics de type habitat spécifique (NPNRU)

M. TAILLARD.- Toujours dans le cadre du protocole de préfiguration, il est prévu la construction de six logements individuels de type habitat spécifique et adapté destinés à de grandes familles.

Le présent rapport vous propose :

- de soutenir financièrement la réalisation de ces six logements répartis en trois opérations situées à Besançon chemin de Palente, rue Mermoz et rue de l'Avenir,
- d'accorder à GBH (Grand Besançon Habitat), le maître d'ouvrage de ces opérations, une subvention de 116 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les décisions correspondantes.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°5.8 - Programmation de droit commun 2018
pour une offre nouvelle de logements locatifs publics

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°5.9 - Convention de délégation des aides à la pierre de l'État 2018-2023 -
Avenant modificatif n°1

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser à Robert STEPOURJINE ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Questions diverses

Rapport n°9.1 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à me poser ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°9.2 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Généralement, je dis « la séance est terminée », mais nous revenons maintenant aux premières pages. La séance commence.

Commission n°06 : Aménagement et coopérations (suite)

Rapport n°6.1 - Action Grand Besançon - Adoption du projet de territoire

M. CURIE.- Je vais essayer d'être assez bref sur ce projet de territoire. En petite introduction, comme vous le savez, le Grand Besançon disposait déjà d'un projet de territoire depuis sa création. Mais le contexte ayant évolué, il fallait s'adapter. Dernièrement, il y a eu la fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté, l'agrandissement du Grand Besançon qui est passé à 69 communes. Ces deux

éléments ont été déterminants pour élaborer un nouveau projet de territoire ambitieux, clair et fédérateur pour notre Agglomération.

Je rappellerai aussi que ce nouveau projet permettra également de bien structurer nos échanges avec le Département et la Région dans le cadre de la contractualisation. Nous aurons un contrat de territoire avec une signature prévue à l'automne 2018 avec la Région.

Je voudrais vous parler de ce projet de territoire. Il s'agit d'une feuille de route pour l'Agglomération élaborée par la collectivité et en coconstruction avec ses forces vives. Je crois que cet élément est très important. Ce n'est pas un rapport de la collectivité, mais de la collectivité et de ses forces vives, donc avec ses représentants des milieux économiques, éducatifs, sociaux, médicaux, culturels, associatifs, etc. Concernant les ambitions renouvelées du Grand Besançon, bien entendu, il s'agit d'avoir une certaine attractivité, et nous voulons l'avoir avec deux choses : l'inventivité et la singularité.

Ce projet de territoire est une démarche prospective, à long terme, qui nous permettra d'avoir une vision de l'avenir de notre territoire à moyen et à long terme, jusqu'à une quinzaine d'années.

Le document proposé est un document stratégique et fédérateur. Il est composé de :

- un diagnostic de l'existant que je ne développerai pas trop, car il est bien développé dans le document que vous avez eu,
- la définition des enjeux du territoire,
- l'élaboration de la stratégie,
- la déclinaison en orientations et projets d'avenir.

C'est un document que nous avons voulu volontairement pas trop gros, d'une trentaine de pages, avec un certain nombre d'axes et d'actions importants.

Concernant la démarche utilisée pour réaliser ce projet, je rappelle que nous avons lancé cela le 19 janvier 2017 en Conseil Communautaire, et j'avais précisé à ce moment-là que nous voulions vraiment utiliser une démarche transversale et participative pour réaliser ce projet de territoire avec l'ensemble des élus du Grand Besançon. La gestation de ce projet de territoire a duré 17 mois. Je voudrais rappeler comment nous avons conduit ce projet de territoire.

Un premier élément important pour nous concerne les huit réunions de secteur réalisées avec les élus des 69 communes. Nous nous sommes déplacés dans les huit secteurs. Nous avons échangé avec l'ensemble des élus présents sur les attentes du territoire.

Nous avons eu également :

- 40 entretiens individuels avec des élus du Grand Besançon,
- 12 ateliers thématiques qui ont représenté 250 personnes, avec des domaines très différents comme :
 - l'enseignement supérieur,
 - l'agriculture,
 - l'agroalimentaire,
 - les mobilités,
 - les microtechniques,
 - le logement,
 - le commerce,
 - l'outdoor,
 - la coopération avec la Suisse,
- un grand débat créatif avec des artistes, des auteurs, des chercheurs,
- un séminaire dédié avec les 380 cadres des collectivités.

Tout cela nous a conduits, après avoir récolté l'ensemble des éléments, à des assises communautaires qui se sont tenues le 19 octobre 2017 à Micropolis, qui ont réuni environ 250 élus des différentes communes et les acteurs du territoire bien entendu présents ce jour-là.

Nous avons réalisé tout cela pour bien faire :

- les fondements du projet de territoire,
- les études prospectives,

- l'identification des atouts, des faiblesses, des opportunités et des menaces,
- le partage avec les acteurs du territoire,
- l'émergence des orientations politiques pour notre projet de territoire.

Aujourd'hui, nous sommes sur un point de départ, à savoir l'adoption, si vous le voulez bien, de ce projet intitulé « Action Grand Besançon ». Sur ce point de départ, nous avons une définition des objectifs précis déclinant les orientations politiques, la définition de projets et d'actions pour atteindre ces objectifs. Par la suite, nous avons la mise en œuvre de ces 14 premiers projets que je vous développerai, avec une recherche permanente de nouvelles initiatives, un suivi et une évaluation. Je veux dire par là que ce projet de territoire ne s'arrête pas aujourd'hui. Ce n'est pas un document que nous avons écrit et que nous poserons sur une étagère en disant : « voilà, nous avons fait notre projet de territoire ». Nous le voulons vivant.

Un autre élément très important concerne le suivi de sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation. Nous nous étions engagés aussi sur ce sujet le 19 janvier 2017 pour réajuster notre projet de territoire.

Dans ce projet de territoire, ont été définies quatre grandes orientations.

Première orientation : dynamisons nos alliances

Il s'agit de dynamiser nos alliances avec un certain nombre d'objectifs. Le rôle de cette première orientation est bien d'affirmer le rôle métropolitain du Grand Besançon sur l'échiquier régional et international.

Deuxième orientation : renforçons notre cohésion

Nous avons souligné ce deuxième élément très important lors du lancement de ce projet de territoire.

Il s'agit donc de renforcer la cohésion des 69 communes de notre territoire avec trois objectifs :

- actionner notre patrimoine commun comme levier de développement,
- confier au centre-bourg un rôle structurant dans l'animation du territoire, autre élément que nous avons trouvé lorsque nous nous sommes déplacés sur les territoires,
- faire des services métropolitains une vocation du centre-ville élargi.

Troisième orientation : anticipons les transitions

Bien évidemment, ces transitions peuvent être énergétiques, écologiques, numériques, alimentaires et concerner la mobilité.

Quatrième orientation : suscitons l'effervescence

Le Grand Besançon vibre de toutes ses énergies pour faire entendre les ambitions de ses acteurs. Je crois que c'est ce qui est important. Il s'agit également de faire de l'innovation et de la création une marque de territoire.

Je rappelle également que concernant la dynamisation de nos alliances, nous retrouvons aussi cela dans un document que nous vous avons déjà présenté, qui est un document de la Région, à savoir le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires). Je crois qu'il est important aussi que notre projet de territoire se positionne correctement avec les autres schémas que nous trouvons au niveau régional.

Nous retrouvons ici sur le document les quatre orientations politiques que je viens de développer avec, à chaque fois, les trois objectifs stratégiques pour ces différentes orientations. C'est vraiment le socle de notre projet de territoire, une vision à long terme de notre territoire.

Pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés précédemment, nous avons identifié pour l'instant 14 projets comme première impulsion. Ces 14 projets nous permettront d'atteindre les objectifs précédemment définis. Comme vous avez pu le voir dans le document, ils ont été déclinés en 90 actions. Action Grand Besançon se concrétisera donc par 14 grands projets dans un premier temps, avec 7 projets structurants et 7 projets prioritaires.

Je vais essayer de vous développer rapidement ces 14 projets, car nous n'avons pas non plus énormément de temps.

Premier projet : Grandes Heures Nature, l'outdoor dans un écrin culturel

C'est un projet structurant et fédérateur pour notre Agglomération. Je pense que sur ce projet, toutes les communes et tous les acteurs peuvent être partie prenante. Derrière ce concept, il y a bien évidemment la pratique sportive (outdoor), mais il y a aussi un lien avec :

- la santé,
- le tourisme,
- l'innovation technologique et numérique,
- le bien-être,
- l'événementiel.

Ce projet est donc très fédérateur, très transversal et il touche un certain nombre d'éléments que nous avons mis souvent en évidence comme étant importants pour notre territoire.

Deuxième projet : Medtech, le laboratoire de la médecine du futur

Un exemple vous est donné ici concernant la plateforme Bio Innovation et le Hacking Health que nous avons organisé en octobre dernier et qui sera de nouveau renouvelé en octobre prochain. Vous avez aussi tout ce qui concerne la filière d'immunothérapie.

Troisième projet : Synergie Campus, une ville campus d'excellence internationale

Je ne reviens pas sur le sujet, car au départ, dans le cadre du PPIF, tout vous a été dit sur l'importance de l'enseignement supérieur pour notre territoire.

Quatrième projet : un projet dynamique d'habitat et d'aménagement à 69 communes

Je crois que c'est important. Il y a également un renforcement de tout ce qui concerne les programmations d'aides à la construction.

Il y a des réflexions sur le vieillissement de la population (intergénérationnel). Je vous liste quelques-unes des actions, mais vous pouvez toutes les retrouver à la fin du document.

Cinquième projet : Saint-Jacques, moteur d'une nouvelle dynamique en cœur d'agglomération

C'est aussi un élément très important.

Sixième projet : la transition énergétique au service des Grands Bisontins d'aujourd'hui et demain

Ce projet concerne notamment des remplacements de bus diesel par des bus GNV.

Septième projet : un espace économique et culturel renforcé avec la Suisse

Depuis le 1^{er} janvier dernier, nous avons créé un poste au niveau de l'Agglomération justement pour développer ces projets avec la Suisse. Quelques-uns sortent, dont un projet sur l'UNESCO pour l'instant, projet porté par les Suisses sur le savoir-faire horloger et auquel nous serons associés. Nous sommes également en train de travailler sur des pistes de travail avec d'autres grandes villes suisses, notamment Lausanne. Certains de nos projets vont donc aboutir.

Je précise aussi que certains projets que nous avons ici se retrouvent dans le contrat avec la Région.

Huitième projet : Planoise, un nouveau projet urbain et un laboratoire des usages numériques

Nous en avons parlé précédemment avec le NPNRU.

Neuvième projet : la culture à tous les niveaux

Ce projet concerne l'extension du Bastion et de La Rodia.

Dixième projet : un engagement collectif pour l'alimentation de demain

Vous retrouvez ici notamment l'ouverture d'une légumerie, d'une conserverie, et la structuration des filières alimentaires. Ce sont vraiment des projets sur l'ensemble du territoire.

Onzième projet : Bien grandir, bien vivre et bien vieillir dans tout le territoire

Il s'agit de l'amélioration des logements en matière d'accessibilité et d'autonomie, avec la possibilité de l'extension du label « Ville, amie des Aînés » à l'Agglomération.

Douzième projet : Cultiver le caractère exceptionnel de la biodiversité sur notre territoire

Nous retrouvons ici l'accueil de l'ARB (Agence Régionale de la Biodiversité) et éventuellement l'aménagement d'une technopole Temis Environnement.

Treizième projet : Accompagner le projet de halte ferroviaire Ouest, Nouvelle porte d'entrée d'un quartier métropolitain

Nous savons que ce projet relève de la compétence de la Région, mais je pense que nous devons être force de proposition. C'est un secteur sur lequel nous avons énormément de monde (l'hôpital, les professions de santé).

Quatorzième projet : Des solutions de mobilité alternative au service des Grands-Bisontins

Vous retrouvez ici l'extension du réseau Ginko sur les nouvelles communes du Grand Besançon, le renforcement du rôle structurant des haltes ferroviaires dans l'urbanisation et la mobilité.

Voilà rapidement les 14 premiers projets qui ont été mis en évidence. Je rappelle que les quatre orientations sont vraiment le socle. Ces projets peuvent être évolutifs. Peut-être dans un an ou deux, d'autres projets émergeront-ils. Certains parmi ces 14 apparaîtront peut-être moins prioritaires. Nous voulons donc vraiment faire vivre cela, c'est-à-dire l'évolution de ce projet de territoire.

Pour revenir justement sur le fonctionnement et le suivi, nous mettrons en place un Comité de Suivi de Mise en Œuvre et d'Évaluation de ce projet de territoire en nous appuyant sur une communauté proactive. Vous avez ici nos partenaires que sont les acteurs du territoire, dont le Président de la COMUE et une personne de l'Université. Concernant le fait de s'appuyer sur une communauté proactive, nous pouvons déjà donner un premier rendez-vous aux communes et aux acteurs aux prochaines Assises communautaires de décembre 2018 sur ce projet de territoire. Il s'agit ensuite de poursuivre l'élaboration de ce projet. Comme je viens de le préciser, certains dossiers évolueront.

En parallèle à ce projet de territoire, le Grand Besançon a également initié la mise en œuvre d'une démarche de marketing territorial. Je crois que c'est très important et c'est vraiment complémentaire par rapport à ce projet de territoire.

Concernant le dernier point, il s'agit de décliner les orientations d'Action Grand Besançon dans des documents-cadres, car nous prenons ici un certain nombre d'engagements. Il est vrai que ces derniers seront traduits dans les différents schémas que sont le SCoT, le PLU, le PDU et le PLH. Je crois que par rapport à cela, un dialogue sera à faire avec les élus en charge de ces différents schémas. Ensuite, nous avons une expérimentation au sein de la collectivité. Nous privilégierons ainsi l'approche des usages, et nous explorerons le potentiel numérique.

Pour terminer, il s'agit de partager l'évaluation en mettant en place un dispositif d'évaluation, de suivi de toutes ces actions que nous pouvons avoir dans le cadre de ce projet Action Grand Besançon. Actuellement, vous avez des actions assez vastes, mais à chaque fois, chacune des actions que vous avez en fin de document sera complètement détaillée dans le cadre de fiche-action. Tout ceci sera évalué à chaque fois sur ce projet de territoire qui aura aussi à terme un site Internet (vous avez l'adresse d'une page sur le site du Grand Besançon). Mais par la suite, ce site viendra s'enrichir au fur et à mesure que nous aurons de nouvelles fiches-actions. Il nous paraît donc important à chaque fois d'évaluer ce qui était prévu, ce que nous avons fait, où nous en sommes et nous essaierons au moins une fois par an de voir où nous en sommes sur ce projet.

J'ai terminé la présentation. Je voudrais simplement faire quelques remerciements, car, comme vous l'avez vu, il s'agit d'un travail de longue haleine. Je voudrais remercier les services de la DST qui ont piloté ce travail, en particulier François PEZZOLI qui a été à la manœuvre. Ce n'est pas toujours facile, car, comme vous le savez, on change toujours d'avis, il faut réécrire, recommencer. Parfois, on remet ce que l'on avait mis la fois d'avant. C'est donc un gros travail. Je voudrais également remercier le service Communication de l'Agglomération qui a travaillé sur ce dossier. Il y a également d'autres services. Je ne voudrais pas oublier l'AudaB qui nous a accompagnés dans la rédaction de ce document, et bien entendu l'ensemble des élus du Comité de Pilotage et tous les élus qui ont participé à l'un ou l'autre des temps de travail. Merci à vous.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais déjà te remercier, car tu as passé beaucoup de temps sur ce dossier important, et nous allons y revenir. Je remercie également l'ensemble des élus, des personnels comme des institutions qui se sont beaucoup mobilisés pour l'écriture de ce dossier pour ce projet. Nous avons

ici la feuille de route pour les prochaines années. Tu as pris la précaution de dire que tout n'était pas arrêté, gravé, mais c'est le cap que nous avons pour les années à venir. Je pense que cela mérite un débat. Je vous passe donc la parole pour savoir ce que vous en pensez, si vous sentez bien dans quelle direction nous vous aller, si certaines choses vous plaisent, si d'autres vous déplaisent. Je pense qu'il faut vraiment que nous puissions avoir un débat sur ce sujet.

M. FAGAUT.- Merci de me laisser la parole. Par rapport à ce document plutôt bien réalisé, vous avez parlé de la structure Communication qui avait accompagné les équipes. Ce document est effectivement assez lisible sur les actions proposées. Je trouve la démarche prospective assez intéressante, ce qui a permis de coconstruire ce projet de territoire. Vous évoquez aussi cette particularité de travailler avec les autres collectivités. Vous avez cité la Région. Il me semble avoir entendu parler du Département. Si nous voulons que cette synergie puisse prendre sur le territoire de l'Agglomération, il va falloir travailler avec plusieurs partenaires, car je crois que nous ne pouvons pas être seuls par rapport à cela.

Vous avez également indiqué que le contexte évoluait. Il y a un an, vous savez très bien que le Département a mis en place des contrats de territoire. Je suis venu à ces Assises le 19 octobre 2017 pour présenter les contrats de territoire que le Département allait développer, à savoir les 11,5 M€ alloués à la CAGB sur les quatre prochaines années, avec une répartition que le Comité de Pilotage voté dernièrement devra déterminer. Vous auriez dû placer le curseur entre ce qui relève des projets dits « structurants d'agglomération » ou « d'intérêt communautaire » avec plusieurs communes qui peuvent se réunir pour porter un projet, ou éventuellement sur les projets dits « communautaires ». J'interpelle donc l'ensemble des élus de l'Agglomération pour leur dire que les conseillers départementaux, Catherine CUINET, ma binôme présente, et les autres, sont à votre disposition pour relayer au sein de ce Comité de Pilotage les différents projets que vous souhaiteriez voir émerger, ou en tout cas sur lesquels le Département pourrait accompagner, que ce soit sur les projets dits « d'Agglomération » ou « de communes ».

Ensuite, je voudrais intervenir sur un deuxième point sur lequel j'ai été attentif. Sur les 90 actions, je crois qu'il ne faut pas oublier non plus les communes rurales. Je n'ai pas vu énormément d'actions sur lesquelles les communes étaient citées. Nous avons notamment :

- sur l'action n°2, la commune d'Osselle,
- sur l'action n°45, les Auxons,
- sur l'action n°7, quelques communes qui seront touchées par la mise en place d'une politique de soutien aux hébergements touristiques, en tout cas là où il y en a,
- sur l'action n°89, les communes bordant la RN 57.

Il est vrai que de nombreuses actions touchent la ville de Besançon. Avec ses 117 000 habitants, nous pouvons le concevoir. Mais je pense qu'il faudra être vigilants de ne pas non plus négliger les communes, car elles doivent aussi avoir leur apport dans ce projet de territoire. Si nous regardons la répartition 60/40, elle est un peu à l'équilibre de cette Agglomération. Je ne dis pas qu'il faut un équilibre dans les 90 actions, avec 37 actions en direction des communes d'un côté et 57 de l'autre sur la Ville de Besançon. Néanmoins, nous devons être vigilants par rapport à cela. En tout cas, cela m'a interpellé à la lecture du dossier.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais vous rassurer. Gabriel BAULIEU l'a dit précédemment. Ce n'est pas parce que de nombreux projets sont situés à Besançon que cela concerne Besançon. Quand on parle par exemple du Bastion ou de la Rodia pour les musiques nouvelles, oui, c'est situé à Besançon, mais cela concerne l'ensemble du territoire. Sur un projet de territoire, ce sont essentiellement des grandes actions fortes et symboliques. Effectivement, certaines d'entre elles sont sur Besançon, mais il ne faut pas oublier non plus la périphérie, bien sûr. Je crois qu'elle n'est pas oubliée. Certaines actions qui ont lieu dans la périphérie doivent aussi profiter à l'ensemble de l'Agglomération. Je crois que nous quittons cette vision. Ce n'est pas parce que c'est Besançon, Osselle ou Serre-les-Sapins que cela concerne uniquement le secteur. Cela concerne l'ensemble du territoire. Quand on parle des haltes ferroviaires, nous devons réfléchir à ce qu'il se passe entre autres sur Saint-Vit. Nous n'avons pas parlé d'une éventuelle sortie d'autoroute que nous évoquons depuis quelque temps sur le secteur. Je crois que de nombreux projets reviendront ici.

J'ai entendu votre proposition de travail en commun. Même si ce n'est pas forcément le sujet ici, je redis tout de même que l'urgence concerne l'Université. Je compte sur vous pour en parler à la Présidente de Région pour que nous puissions vraiment nous voir rapidement là-dessus. Je pense que par rapport à cela, nous pourrions facilement trouver des accords et qu'elle sera aussi persuadée de l'intérêt de tout cela. Le projet de territoire n'est pas un projet simplement pour Besançon. Quand nous parlons d'un projet de territoire, tout est dans le nom : c'est pour l'ensemble du territoire du Grand Besançon. Effectivement, la ville-centre doit irriguer l'ensemble du territoire, faute de quoi cela n'aurait pas d'intérêt.

Par exemple, dans les domaines de la santé, de la bio innovation, nous savons très bien que les laboratoires sont aux Hauts-du-Chazal. Leur localisation est bien précise et cela va même au-delà du Grand Besançon. Soyons donc attentifs à cela. Si certains sujets apparaissent allant dans ce sens, il faut les étudier et essayer de les replacer dans tout cela. Cette liste concerne un cap, une grande direction. Mais ensuite, certaines choses bougeront fatalement dans le temps, au fur et à mesure des besoins nouveaux qui s'exprimeront et des opportunités que nous aurons pour les développer.

Merci pour cette intervention.

M. MOUGIN.- Merci, Monsieur le Président. J'ai lu le projet avec attention. Il est très intéressant, voire enthousiasmant. Nous avons tous envie d'y participer. C'est très bien pour notre région. Par contre, nous sommes en pleine coupe du monde. J'espère que nous ne tomberons pas sur l'Angleterre, car lorsque je vois le glossaire en dernière page, les Anglais gagnent 6 à 2. Quand je lis « silver economy », nous aurions pu dire par exemple « économie argentée » pour les personnes âgées. C'est juste une petite critique à ce propos. Pour une fois, il y a la traduction.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour une fois, vous avez dit que c'était bien !

M. MOUGIN.- Oui, j'ai même dit que c'était très bien, voire enthousiasmant. Mais il serait bien de franciser les choses traduisibles.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous faisons des efforts, et je vais vous donner un exemple. J'ai parlé l'autre jour à un journaliste de parangonnage, au lieu de benchmarking. Il m'a dit : « quoi ? » Je lui ai dit : « vous êtes journaliste et vous ne savez pas ce qu'est le parangonnage ». Il m'a répondu : « cela n'existe pas ». Je précise que ce n'est pas un journaliste bisontin, mais plutôt un média parisien. Il me dit : « non, je ne sais pas ce que c'est ». Je lui ai répondu que c'était l'équivalent du benchmarking, c'est-à-dire la comparaison des usages. Vous avez raison, nous devons utiliser les mots français au maximum. C'est pour cela que nous disons que l'outdoor, c'est le sport nature, le sport santé. Pour la « silver economy », c'est plus compliqué, tout le monde sait ce que c'est. De plus, personne ne veut parler de « vieux » ou de « personne âgée », on parle de « silver economy ». Ce n'est pas l'économie des cheveux blancs.

M. MOUGIN.- Pourquoi ne pas parler d'économie argentée ?

M. LE PRÉSIDENT.- Pierre, as-tu une nouvelle appellation à faire valider ?

M. CONTOZ.- Je voudrais remercier notre ami CURIE de la qualité de ce document. Je voudrais également faire trois observations. À ma place, je ne peux pas pas, mais je sais que c'est pris en compte, souhaiter que le Musée de Nancray rejoigne la culture à tous les niveaux, car un projet va s'élaborer. Je sais que c'est pris en compte.

Concernant les axes avec la Suisse, tu as parlé de Lausanne, mais ne perdons pas de vue cet axe en direction de Lausanne avec Vallorbe, Orbe, ou encore Ballègue, qui a des industries extrêmement importantes utilisant nos ingénieurs formés à Besançon, notamment ceux travaillant sur les prothèses. Beaucoup de jeunes ingénieurs travaillent à Ballègue. C'est donc important. Même si ce n'est pas anecdotique, c'est tout de même l'axe de la Via Francigena. Nous ne devons pas l'oublier, mais tu as parlé de Lausanne.

Avec satisfaction, j'ai retenu l'action n°89 sur la RN 57.

Rires.

M. CURIE.- Je vais répondre très rapidement sur ces éléments. Tu sais que le Musée en fait partie et que je le suis de près, car je suis également au CA. Je voudrais revenir sur les interventions de Monsieur FAGAUT concernant le positionnement des différents projets. L'un d'entre eux est important et concerne l'aménagement et l'habitat. Bien entendu, ce projet rayonne sur l'ensemble du territoire. Il y a un des éléments importants, un des objectifs que nous avons indiqué dans « renforçons nos cohésions », à savoir : « confier au centre-bourg un rôle structurant dans l'animation du territoire ». Je crois que c'est important.

Si je peux permettre, puisqu'en même temps, je suis Président de Grand Besançon Habitat, nous essayons de travailler sur la restructuration des centres-bourgs, ce qui nous paraît important.

Sur le vieillissement de la population, je vais prendre comme exemple le village de Pelousey sur lequel nous avons un grand projet de maison intergénérationnelle. Je crois que c'est important aussi, et cela fait partie des objectifs de notre projet de territoire de développer cela pour que des gens qui vivent dans un village et qui, à un moment donné, ne peuvent plus rester dans leur maison, avant de partir dans un EHPAD ou ailleurs à Besançon, trouvent une structure dans leur village pour y rester.

Ensuite, sur le volet alimentaire, s'il y a une légumerie, cela veut dire que l'on cultive des légumes, et je pense que nous les cultiverons plutôt sur les communes que sur le centre-ville.

Concernant le dernier point, nous avons pris le projet « outdoor » comme étant vraiment un projet structurant, car je crois que toutes les communes de la périphérie peuvent vraiment être présentes sur l'outdoor, parfois plus que la Ville pour certaines compétitions sportives qui peuvent avoir lieu dans ce cadre.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce qui a été dit m'a un peu interloqué. J'ai donc regardé rapidement. Je ne voudrais pas que l'on croit que nous ne pensons pas justement à la périphérie. Comme tu l'as dit, lorsque l'on parle de l'outdoor, de l'habitat, d'environnement, d'énergie, cela concerne toutes les communes. Il s'agit donc bien d'un projet de territoire. De plus, un des axes du projet de territoire qui ne vous a pas échappé et qu'a développé Pascal CURIE concerne bien la cohésion des territoires.

Lorsque l'on parle de cohésion territoriale, cela veut bien dire que l'on va réfléchir ensemble à l'ensemble du territoire, sur le développement harmonieux de l'ensemble du territoire, ou encore comment développer à l'ouest, au nord du côté d'École-Valentin, à l'est du côté des Marnières, même si c'est très difficile, et sur le Plateau, par exemple en matière de zone commerciale. C'est un vrai sujet actuellement. Là aussi, la cohésion des territoires concerne l'équilibre des territoires, et nous devons y être attentifs. De plus, cela fait partie de ce projet de territoire. Voilà ce que je voulais dire par rapport à cela.

M. CROIZIER.- Merci. Premièrement, attention de ne pas avoir une logique comptable. Quand on lance un projet, il faut aussi penser à toutes les infrastructures qui vont autour. Deuxièmement, si l'on commence à vouloir répartir tous les projets, nous ne sommes plus sur une logique du territoire, mais sur une logique du chacun pour soi.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. CROIZIER.- Je n'ai pas dit que vous aviez dit cela. Sur ce projet, un territoire où il fait bon vivre est un territoire où il fait bon grandir, étudier, entreprendre, vieillir, et tous ces sujets sont abordés dans ce projet. Je note qu'il traduit tout de même une véritable volonté et une véritable ambition politique. Je félicite donc aussi tous ceux qui ont travaillé sur ce dossier, et Pascal, bien évidemment. Je voudrais le féliciter une deuxième fois, car j'ai entendu parler d'évaluation. Il sait à quel point l'évaluation des politiques publiques m'importe, et je crois que nous ne devons pas avoir une ambition de moyens, mais vraiment une ambition de réussite et de résultat sur ces grands objectifs. D'où l'intérêt d'être extrêmement précis dans nos objectifs et les critères qui pourront les mesurer. Évidemment, je soutiens ce projet.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a eu beaucoup de réunions. Nous avons fait de nombreux Comités de Pilotage. Le travail a été préparé en commission. Cela a beaucoup discuté, et je crois que nous sommes arrivés à un document qui, in fine, est tout de même correct.

M. BAULIEU.- Dans le prolongement du travail réalisé, je voudrais souligner deux ou trois aspects sans doute importants. Ce projet exprime notre singularité, car pour faire vivre et prospérer un territoire, il ne s'agit pas de calquer ce qui se vend partout. Nous avons des atouts qui nous sont propres sur nos territoires, sur nos forces vives, sur nos intelligences, sur nos structures. Le projet est bien assis là-dessus, ce qui est extrêmement important, et portons-le comme tel. Portons notre singularité. N'ayons pas honte de ce que nous sommes parfois un peu différents des autres. C'est comme cela que nous réussirons notre attractivité. Si nous faisons la même chose que les autres, nous passerons sans doute à côté.

Ensuite, c'est dit, cela fait partie des axes. Quand nous parlons des porteurs d'une certaine forme de fédéralisme, c'est-à-dire d'une notion de développement multipolaire sur l'ensemble des territoires, nous portons un concept, une philosophie à laquelle nous sommes attachés – nous parlons tout de suite de la Suisse – et qui a vocation à rayonner. Tout cela n'est pas pour nous regarder le nombril, mais bien évidemment pour interférer avec d'autres et en dégager des synergies. Nous sommes dans un ensemble. Nous ne sommes pas condamnés à des face-à-face avec des partenaires qui ne voudraient pas travailler avec nous. Nous sommes ouverts de manière multidirectionnelle, et nous avons l'intention de jouer sur tous ces registres. Il est vrai que dans le pôle métropolitain, cette orientation reçoit un écho très fort de la part des collègues, ne l'oublions pas.

Sur ce qui nous concerne, tout à l'heure, une intervention consistait à dire « je ne retrouve pas toutes les communes ». Nous devons faire attention à cela. Ce n'est vraiment pas l'objectif et cela ne peut pas l'être. Mais il y a une action n°4, qui est notre action commune à tous, à savoir le projet urbain d'aménagement d'habitat qui est un projet que nous devons concevoir, et nous devons porter le PLUI devant nous. C'est bien notre affaire à tous, sans exception. Il n'y a pas une parcelle du territoire qui y échappera. Nous sommes bien tous invités à porter notre contribution à cette construction collective territoriale. Mais nous devons le faire dans une vraie cohésion. Nous ne faisons pas d'intervention ou d'action ni pour Brailles ni pour Serre-les-Sapins, parce que cela n'a pas de sens. Mais ce qui nous intéresse est ce que nous portons tous ensemble, et tel est notre destin. C'est celui de notre territoire et au-delà. La cohésion dans l'action est sans doute majeure, et c'est notre responsabilité dans ce projet et dans l'action au quotidien.

J'offre également cela en transition au dossier suivant.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous d'autres interventions ?

M. BODIN.- Je voudrais ajouter quelques mots sur la prospective. Il ne s'agit pas de prédire l'avenir, ce qui est le rôle des voyants. Notre objectif est de prévoir l'avenir, et surtout de voir comment envisager l'avenir à partir des tendances actuelles, des événements et des signaux faibles qui peuvent éventuellement arriver. L'exercice est particulièrement complexe, car nous avons tous conscience dans tous les domaines que nous sommes actuellement dans une période de transition. Dans ce document, j'apprécie particulièrement qu'une vraie priorité soit mise en valeur avec les activités de plein air, et pour moi, ce ne sont pas simplement des activités sportives, mais cela doit être vraiment un fil rouge transversal sur l'ensemble des politiques de l'Agglomération. Le Grand Besançon profite et bénéficie d'un territoire exceptionnel unique en France pour ce type d'activité. Je pense que nous n'aurions pas pu faire ce choix il y a 10 ou 20 ans, car ce type d'activité n'était pas suffisamment développé. Je pense qu'actuellement, c'est justement une opportunité réelle d'affirmer une vraie identité pour cette Communauté d'Agglomération.

Enfin, j'ai un petit point de désaccord par rapport à Pascal. Tu parles d'un modèle fédéral dans la grande Région. Je pense que tu voulais plutôt parler d'un modèle confédéral, ce qui n'a pas la même signification. Merci.

Une intervenante (Catherine).- Merci, Président. Je voulais à mon tour saluer la qualité du travail et celle du document et féliciter Pascal CURIE.

Je me pose une question. Dans le cadre du SMICS, nous avons travaillé sur des projets structurants autour de la gare des Auxons. Or je ne retrouve pas de projet structurant sur ce secteur, alors que beaucoup de sujets avaient émergé pour des propositions qui étaient également dans ce domaine des activités « outdoor ».

M. LE PRÉSIDENT.- Nous pouvons répondre.

M. CURIE.- Le projet « outdoor » est structurant. Il y a un certain nombre d'actions listées pour l'instant. Mais comme je l'ai dit, il est évolutif. Nous pourrions ajouter un certain nombre d'éléments. S'ils n'ont pas été créés à ce moment-là, ils n'étaient peut-être pas assez mûrs. Mais ce n'est pas complètement tombé à l'eau, bien entendu. Il est vrai que nous sommes allés sur tous les secteurs. Nous avons eu des remontées, les réunions étaient parfois un peu animées, mais les échanges étaient intéressants.

Il y avait parfois aussi des demandes intéressantes des secteurs, mais elles ne sont pas du niveau du projet de territoire. Ce sont d'autres choses. Il est vrai que nous continuerons à discuter, et s'il y a des éléments à ajouter, bien entendu, nous travaillerons dessus.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons beaucoup parlé des Auxons il y a quelque temps dans le cadre du SMICS. Il y a plusieurs choses. La Nouvelle Ère continue son développement avec, entre autres, le village artisanal à l'entrée de la zone. Cela se passe bien. Nous avons deux villages artisanaux, l'un sur les anciens terrains de l'Héritier, à Temis et l'autre à l'entrée de la Nouvelle Ère. D'ailleurs, celui situé aux Auxons marche plutôt mieux que l'autre, car il correspond mieux aux besoins. Il y en a un également à Serre-les Sapins.

Catherine, vous faites certainement allusion au pôle équestre, puisqu'il y était en matière de sport « outdoor ». Je crois qu'il faut dire les choses. Pour l'instant, nous sommes en train de réfléchir plutôt à l'accueil d'un équipement équestre, du cirque Pagnozoo. Tout cela devait se faire sur la commune de Geneuille, mais pour différentes raisons que vous devez connaître, cela ne peut pas se faire là-bas à cause de problèmes de maîtrise du foncier, et parce que le montant du projet mis en place là-bas s'élève à 7 ou 8 M€. Il fallait également le faire fonctionner, ce qui s'est avéré compliqué dans le cadre d'un tour de table. Pour l'instant, ce projet n'est pas totalement abandonné, puisque Pagnozoo travaille avec les chevaux. À un moment donné, il y avait aussi un projet de le mettre à Devecey. Je ne sais pas où cela en est. Néanmoins, cela reste d'actualité. C'est en cours.

Une intervenante (la même).- Oui, mais sur les discussions et les débats concernant les grands projets structurants, d'autres idées avaient aussi émergé autour du vélo, autour du parc aquatique. Il y avait de nombreuses pistes à explorer.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, c'est vrai. Avez-vous d'autres questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté à l'unanimité, merci.

Encore bravo à Pascal CURIE et à tous ceux qui ont travaillé sur ce sujet.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (suite)

Rapport n°0.2 - Réflexion autour de la transformation de la CAGB en Communauté urbaine : propositions de grands principes pour l'extension des compétences

M. LE PRÉSIDENT.- Nous en avons beaucoup parlé. Je vais essayer de résumer un certain nombre de choses. Je passerai ensuite la parole à Jean-Paul MICHAUD, car cela concerne beaucoup la voirie. Nous avons ce soir à débattre d'un rapport qui est peut-être le plus important du mandat. Rien n'étant décidé, nous devons voir si oui ou non nous sommes prêts à transférer de nouvelles compétences au Grand Besançon, non pas pour le plaisir de transférer de nouvelles compétences, mais parce qu'elles sont indispensables pour passer collectivement du statut de communauté d'agglomération à celui de communauté urbaine. C'est pour cela que c'est indispensable, et c'est pour cela que c'est un sujet important.

Pourquoi passer en communauté urbaine ? Je crois qu'ici, tout le monde connaît mes convictions sur le sujet. Elles se renforcent de jour en jour. Je suis persuadé que nous ne pouvons pas rater cette opportunité, et que, même s'il y a un certain nombre de questionnements, nous devons accepter de passer en communauté urbaine. Les termes de la décision sont assez simples : Besançon n'est plus la capitale régionale de la Franche-Comté, mais elle est un pôle métropolitain important de la Région Bourgogne-Franche-Comté, une des deux villes importantes avec Dijon. Sommes-nous résignés – je ne vais pas reprendre les termes du Sénateur GROSPERRIN qui l'avait dit un jour – à être une sous-préfecture ? Pouvons-nous nous résigner à régresser ? Ou bien commençons-nous à le décider ce soir, parce qu'il y aura ensuite le transfert ?

Vous avez compris que si ce soir, il n'y a pas un accord pour le transfert de la compétence « voirie », il n'y aura pas de communauté urbaine. De plus, après cette phase, il faut que vous convainquiez vos Conseils Municipaux de voter pour. Ensuite, seulement, nous pourrons passer à l'étape suivante. Nous résignons-nous en disant « pour vivre heureux, vivons cachés », « nous sommes bien ici », « restons entre nous » ? Voulons-nous nous positionner comme la deuxième intercommunalité de la nouvelle grande région ? Beaucoup me disent « nous sommes pour la communauté urbaine », et on me l'a encore dit samedi à Saône. Ou alors ne serons-nous qu'une communauté d'agglomération parmi d'autres, au risque demain de ne plus peser sur les choix nous concernant ?

Samedi dernier, je rencontrais le secteur de Saône. Il y avait une carte montrant comment les communautés d'agglomération avaient évolué. Certaines ont évolué en métropole, ce qui est le cas de Metz, de Saint-Étienne, de Clermont-Ferrand ou d'Orléans. Limoges et Besançon hésitaient, elles n'avaient pas fait le pas de passer en communauté urbaine. Nos amis du Plateau ont d'ailleurs pensé que c'était un coup monté du Président qui, sortant son téléphone, venait de recevoir un message comme quoi Limoges venait de passer en communauté urbaine. Si j'avais voulu faire exprès, je n'y serais pas arrivé.

Si nous ne passons pas en communauté urbaine, nous serions la seule grande ville de France, ex capitale régionale, à rester une communauté d'agglomération. Je ne dis pas que nous en mourrions, mais il me semble qu'en matière de lisibilité, de développement pour demain, d'attractivité de notre territoire, pour celles et ceux qui vivent sur l'ensemble du territoire, nous devons le faire. Vous savez très bien que lorsque l'on est dans une communauté d'agglomération, qu'il y a des administrations et des fonctions de décisions importantes, on habite dans la ville-centre, mais on habite aussi beaucoup dans les communes de la périphérie. Vous le savez, c'est maintenant ou jamais, la loi nous offrant cette possibilité de le faire avant 2020. Après, il sera trop tard. Certains me disent « on aurait pu attendre un peu », oui, sûrement, mais après, nous ne pourrons plus le faire. Le choix est donc à faire maintenant. Tous les choix sont respectables, chacun prend ses responsabilités.

Je pense par ailleurs que cette décision ne concerne pas uniquement notre génération, mais elle concerne peut-être encore plus que nous, nos enfants, et encore peut-être plus nos petits-enfants. Les équilibres que nous avons trouvés par une action soutenue au sein de la nouvelle grande région ne sont surtout pas gravés dans le marbre. Tout cela reste fragile et nécessitera dans les prochaines années beaucoup de surveillance et d'attention. Pour nos entreprises, nos habitants, nos administrations, notre Université, nous devons plus que jamais être dynamiques et volontaires. Nous devons affirmer que le Grand Besançon est un pôle métropolitain. D'ailleurs, certaines villes passées en communauté urbaine s'appellent « métropole » (par exemple Le Mans Métropole). On a même changé le sens du mot « métropole », et de nombreuses communes disent maintenant « nous sommes une métropole », alors qu'elles n'ont pas le véritable statut ni les attributions d'une métropole.

Nous devons donc affirmer que le Grand Besançon est un pôle métropolitain, qu'il entend le rester et qu'il va continuer à se développer. C'est là le sens de notre nouveau projet de territoire. Dans ce débat qui a suscité, et qui suscite toujours un certain nombre de questionnements, d'interrogations, nous avons voulu répondre à toutes les questions que tout le monde se posait légitimement. Je vais vous faire un aveu : même moi, je me suis posé beaucoup de questions, parce que lorsque l'on parle des transferts de compétences, de services importants, il est vrai que nous sommes tous concernés dans nos communes par ces transferts, de même que le Maire de Besançon, même s'il est Président de l'Agglomération.

Depuis 2017, nous avons engagé une vaste réflexion, mis en place des groupes de travail, fait appel à des spécialistes, rencontré beaucoup d'autres collectivités, débattu du sujet en Bureau moult fois, de même qu'en Conférence des Maires. Toutes les communes ont été rencontrées à une ou plusieurs reprises, sauf quelques-unes qui avaient refusé, parce que j'imagine qu'elles avaient l'information par elles-mêmes. In fine, la démocratie décidera au travers du vote en Conseil Communautaire ce soir et ensuite dans les communes.

Je voudrais réaffirmer que nous avons entendu les questions posées, avec la volonté de les associer pleinement à l'exercice des nouvelles compétences de l'Agglomération qui deviendrait communauté urbaine si la majorité en décidait ainsi. Quand nous avons parlé de périmètre de transfert, nous avons dit tout de suite : « nous voulons le périmètre le plus restreint possible », ce qui est obligatoire, mais nous ne prendrons pas la quasi-totalité de tout ce que nous pourrions prendre.

Nous faisons le minimum, et si ensuite, nous devons faire autre chose, vous aurez le temps d'en discuter pour le faire. En tout cas, nous ne prenons que le minimum de transferts. Nous avons aussi voulu redonner aux communes et aux secteurs un rôle prépondérant dans l'élaboration des futures programmations, tout cela étant la future charte de gouvernance, avec la gouvernance dans les secteurs.

Nous savons bien que dans une commune, l'employé communal a un emploi local, c'est de la proximité, de la rapidité, et parfois de l'économie. Nous avons donc voulu faire en sorte, chaque fois que c'est possible sur les communes, pour l'exercice des nouvelles compétences au plus proche du terrain, de reconventionner au cas par cas, commune par commune. Par exemple, vous savez que pour le déneigement, c'était compliqué, la loi n'étant pas très claire et disant : « on doit transférer le déneigement à l'Agglo ». Nous avons réfléchi tous ensemble en Bureau, en Bureau-Débat, en Conférence des Maires. Nous avons dit finalement qu'il n'était pas simple de décider depuis ici, un PC, une tour de contrôle, comment lancer le déneigement s'il neige dans l'Agglomération. Peut-être ne neige-t-il pas partout de la même façon au même moment. Nous avons donc décidé que le déneigement resterait la compétence de la commune, car c'est là que le maire, ou son adjoint, était au plus proche de la réalité et qu'il pourrait ainsi décider ce qu'il fallait faire. Finalement, pour le déneigement, la commune restera maîtresse d'œuvre et nous le lui rembourserons.

Jean-Paul MICHAUD a dit : « il faut être attentif au problème de la soutenabilité financière des petites communes (petites par le nombre d'habitants) ». Nous avons pour objectif, si ce transfert se fait, qu'aucune commune ne soit pénalisée. C'est pour cela que nous avons mis en place un dispositif unique de soutenabilité financière. Nous avons regardé, nous avons fait du parangonnage : il n'y a aucun cas de communauté d'agglomération qui se soit transformée en communauté urbaine et qui soit allée aussi loin que nous dans la charte de gouvernance. Néanmoins, nous l'avons fait, car cela correspond à une conviction profonde des membres du Bureau d'aller le plus loin possible pour que chacun s'y retrouve.

Il y a de nombreux sujets, mais le plus complexe concerne la voirie, car :

- c'est une compétence de proximité essentielle pour les communes, et c'est souvent là que le Maire se fait prendre à partie quand cela ne va pas bien, et quand il n'a plus trop la main là-dessus, cela devient vite compliquer,
- les situations sont diverses entre les communes du Grand Besançon, mais pour autant, notre rôle est de garantir un traitement équitable pour tous,
- l'impact sur les attributions de compensation peut inquiéter, et cela a été dit de nombreuses fois.

Je voudrais rappeler ici toutes les décisions prises par le Bureau pour diminuer les AC communales depuis le début de notre réflexion. Ce qui ne sera pas déduit sur les AC communales diminue d'autant les moyens de l'Agglomération, ce qui nous amènera demain à financer de nouvelles dépenses sur nos fonds propres.

Quelles sont ces mesures ? Il y a d'abord la mise en place de ratios par strate, appuyés sur des données communales recueillies au départ. Je rappelle que cela a permis de diminuer en moyenne par deux les AC résultant de la simple compilation des données communales que nous avions. Deuxièmement, il y a la mise en place de fonds de concours communaux chaque fois que c'est possible pour accompagner des projets communaux plafonnés à 50 %. Cela veut dire que la commune financera seulement la moitié du coût des nouvelles dépenses, et cela sans impact durable sur son AC. Lorsque l'AC est diminué, elle l'est un peu *ad vitam aeternam*, ce qui ne sera pas le cas ici. Troisièmement, il y a le système mis en place pour les emprunts. Là aussi, les AC ne seront pas impactées et la commune, à l'échéance à l'emprunt, retrouvera sa capacité de financement intacte.

Enfin, il y a le reconventionnement de 95 % des entretiens en fonctionnement si les communes en sont d'accord, ce qui veut dire que l'impact du transfert sur l'autofinancement des communes sera au maximum de 5 %, comparé à la situation actuelle.

Je ne crois pas d'ailleurs, et je le redis, parce que c'est la vérité, que beaucoup de communautés d'agglomération soient allées aussi loin en direction des communes. Nous ne demandons pas de remerciement, mais nous disons simplement que c'est notre volonté profonde. Cela tient aussi du fait que notre Communauté d'Agglomération est particulière. C'est une des seules de France avec une ville-centre de 117 000 habitants, et la seconde ville du département en comptait 3 500 (Saône) jusqu'à ce que Saint-Vit arrive avec un peu plus de 5 000 habitants. Peu de communautés d'agglomération ont cette structure. C'est pour cela que nous devons faire quelque chose de différent. Quand vous allez, par exemple, dans le Pays de Montbéliard, les communes autour se ressemblent toutes. Elles sont de volume équivalent. Quand vous allez Dijon, il y a Dijon, mais il y a aussi Quetigny, Chenôve, Fontaine-lès-Dijon. Elles se ressemblent toutes. Ici, c'était différent. Il y avait donc besoin de prendre en compte cette spécificité.

Je voudrais aussi évoquer ici trois garanties supplémentaires qui ont été réaffirmées par le Bureau. Premièrement, il y a eu un calcul d'AC appuyé sur des indices techniques indépendants, avec la mobilisation de bureaux d'études indépendants que nous avons payés, d'ailleurs assez cher (plus de 100 000 €), mais c'était nécessaire pour ne pas que l'on nous dise « c'est vous qui avez analysé ». Le bureau Immergis est ainsi venu étudier d'une façon très complète en allant à la rencontre de toutes les communes. Deuxièmement, nous avons mis en place une commission indépendante qui pourra se prononcer sur la situation individuelle des communes qui connaîtraient des problèmes de soutenabilité financière qu'elle qu'en soit la cause, que ce soit lié au transfert ou non. Je crois que 25 communes ont souhaité que nous analysions leur situation financière. Les communes ne sont pas toutes en difficulté, mais 25 avaient souhaité profiter de cette opportunité pour faire analyser leur situation. Bien évidemment, ces résultats vous seront communiqués et nous les regarderons, quelle qu'en soit la cause. Nous ne ferons donc pas de différence.

Cette Commission proposera des solutions au cas par cas au Grand Besançon et nous suivrons ses conclusions, comme nous l'avons fait pour le tram. Elle sera indépendante, composée de magistrats en retraite, c'est-à-dire certainement un ancien président de Chambre Régionale des Comptes, un ancien président de tribunal administratif et un ancien payeur général, quelqu'un qui connaît bien les finances. C'est donc le même principe que celui mis en place pour le tram, qui a fait que, sur tout le trajet du tram, nous n'avons quasiment pas eu de contentieux et nous n'avons perdu aucun procès, les affaires ayant été jugées par des personnes expérimentées. Nous nous engageons donc à suivre ses recommandations et à les financer au nom de la solidarité, c'est-à-dire en dehors des AC.

Enfin, nous nous engageons à ce que les AC simulées les plus abouties possible seront communiquées à chaque commune pour la mi-juillet au plus tard, date à laquelle sera notifiée la délibération de ce soir. Si elles bougent, nous aurons aussi jusqu'à la fin de l'année pour bouger les choses, ce qui vous sera signifié s'il y avait des erreurs. À force, nous devrions arriver à faire en sorte qu'il n'y ait plus d'erreur, mais s'il y en avait, cela pourrait être encore modifié jusqu'à la fin de l'année.

Je voudrais donner une dernière information ce soir concernant le coût de la solidarité. J'ai demandé que l'on regarde cela pour donner les chiffres. L'exercice de la compétence nous coûtera vraisemblablement plus cher que le total des AC communales, ce qui est normal. Nous voulons aussi dire qu'il y a une action de solidarité au sein de cette Communauté d'Agglomération, peut-être demain Communauté Urbaine. Nous savons que cela coûtera plus cher. Nous avons déjà fait l'exercice en vivant le transfert des ZAE, de l'Eau, de l'Assainissement et des Eaux pluviales. Par exemple, pour les PLUI, je rappelle que l'Agglomération a pris 100 % de coûts à sa charge depuis le transfert, ce qui a allégé d'autant les budgets communaux concernés. Vous avez compris que pour moi, l'intérêt de passer en communauté urbaine n'est pas financier, mais de savoir si nous pouvons continuer à exister, à peser dans le paysage politique régional, à être entendus par la Région, par le Département, lors d'établissement de contrat de plan, à rester un pôle d'attractivité intéressant sur l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté.

Par rapport à cela, si nous passons en communauté urbaine, le gain concernant la DGF a été évalué pour l'Agglomération entre 1,2 et 1,9 M€. Après la loi de finances 2018, nous l'estimons plutôt à 1,5 M€ sans savoir ce que sera la loi de finances 2019. D'ores et déjà, et pour la seule compétence « voirie », l'Agglomération devra vraisemblablement budgéter au moins 2 M€ supplémentaires non couverts par les AC communales. Il faut par ailleurs ajouter à ce montant une part de supplément de la DGF pour compenser la perte de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 600 000 €.

Vous avez le détail de ces estimations à l'écran, sans l'estimation des fonds de concours sur travaux qui interviendront dès 2019, après les premières programmations de travaux. Ce sera donc encore plus que cela.

C'est donc un effort considérable qui sera fait par l'Agglomération, mais nous vous proposons de le faire, et nous le déciderons tous, car il faut le faire pour toutes nos communes, des plus petites aux plus grandes. C'est un effort considérable dont nous avons beaucoup discuté avec Gabriel BAULIEU. Pour la voirie, nous en avons beaucoup parlé avec Jean-Paul MICHAUD que je remercie encore pour ce travail d'orfèvre qu'il a réalisé. Il sera probablement nécessaire d'aller plus loin dans nos futurs budgets pour l'exercice de la compétence « voirie » dans de bonnes conditions. C'est pour cela que le Bureau avait évoqué la mise en place d'un nouveau fonds de solidarité que nous estimons de l'ordre de 200 000 €. Le Bureau aura donc à en décider et à déterminer son mode de fonctionnement et d'attribution.

Vous l'avez vu, nous avons fait des efforts. Je crois que nous avons pris en compte ce qui nous avait été signalé au fur et à mesure des différentes rencontres que nous avons faites. Aujourd'hui, nous sommes vraiment au bout. Vous avez le coût de la solidarité, les dépenses non imputées sur l'AC communale, dont l'estimation s'élève à 2,15 M€. Tel est le coût de la solidarité. Nous avons donc fait ces efforts, et nous avons fait cela dans la concertation la plus totale. C'est la réalité des chiffres. Le projet de territoire présenté par Pascal CURIE ne se réalisera que tous ensemble. Même si nous ne voterons pas ce soir, vous avez compris que le vote de ce soir est le premier de quatre votes importants.

Maintenant, la décision doit être claire. Pensons-nous que le Grand Besançon mérite d'être une communauté urbaine ? Le voulons-nous pour nos communes, nos enfants et nos petits-enfants, même si cela implique des changements et des évolutions ? Voulons-nous attendre peut-être que demain ou

après-demain, car tel sera certainement le sens de l'histoire, on nous l'impose aux conditions définies par le législateur et non celles que nous vous proposons ici ? C'est pour cela que par exemple, pour l'Eau et l'Assainissement, nous aurions pu attendre, mais nous avons décidé de le faire maintenant.

Excusez-moi, peut-être ai-je été un peu long, peut-être ai-je eu un ton un peu solennel. Mais je crois que ce soir, c'est vraiment un tournant pour notre Agglo. Je me souviens de 1997, 1998 ou 1999, lorsque certains d'entre nous parcouraient le territoire – le District à l'époque – avec Robert SCHWINT, Claude GIRARD, Paulette GUINCHARD et d'autres présents ici ce soir, et que l'on disait « devons-nous devenir une communauté d'agglomération, ou rester une communauté de communes ? » Quand on regarde 20 ans après et que l'on réfléchit, serions-nous aujourd'hui à ce stade de développement si nous étions restés à l'époque une communauté de communes ? Quelqu'un peut-il croire qu'une communauté de communes aurait pu s'investir autant dans tous les domaines que nous avons vus et qui ont été cités ce soir ? Que serions-nous aujourd'hui si nous étions restés une communauté de communes ? Je pose la même question : que serons-nous dans 10, 15 ou 20 ans si nous restons la seule communauté d'agglomération de France qui ne soit pas devenue communauté urbaine ?

Je sais qu'il y a encore des questionnements. Mais par moment, et c'est le rôle des élus, d'un maire, d'un président, il faut trancher et avancer en sachant que nous avons toujours la volonté d'être transparents, d'aller au bout de nos promesses. D'ailleurs, nous formaliserons toutes ces promesses pour qu'elles soient inscrites et gravées dans le marbre pour qu'il n'y ait pas de surprise demain ou après-demain. Voilà ce que je voulais dire. Je passe maintenant la parole à Jean-Paul MICHAUD. Tu as le droit de dire si j'ai été trop long.

M. MICHAUD.- Non, mais tu as été tellement précis que je vais avoir du mal à intervenir. J'étais un peu embêté cette semaine en voulant préparer mon intervention, car j'avais l'impression que j'avais déjà dit beaucoup de choses. Nous nous sommes vus souvent. Il y a eu des Conférences des Maires, des réunions de secteur, trois Bureaux-Débats, un Bureau décisionnel, 7 réunions du Comité de Pilotage. Nous voyons donc qu'un gros travail a été effectué. Pourquoi ? Nous savons que le transfert de la voirie, parce que nous avons tous cette sensibilité dans nos communes, était difficile à faire. Cela nous tient à cœur, et cela impacte beaucoup la vie de nos habitants également. Nous devons donc transférer dans les meilleures conditions possibles.

Concernant ce qu'a dit Jean-Louis FOUSSERET ce soir, je crois qu'aujourd'hui, nous pourrions transférer, si nous le votons, dans les meilleures conditions possibles. Je pense que si nous attendons, si nous ne le faisons pas maintenant, on nous l'imposera d'une certaine façon, car c'est dans l'air du temps, et nous n'aurons ni le choix ni les conditions que nous avons aujourd'hui pour transférer. Les montants des AC peuvent paraître élevés pour certaines communes. Si nous regardons sur une longue période, comme je l'ai fait, non pas sur 10 ou 20 ans, car c'est encore court, mais sur 30 ou 40 ans, nous nous apercevons que ces montants ne sont pas si élevés. Le seul problème est que les AC seront prélevées sur nos budgets communaux tous les ans, ce qui n'était pas dans nos habitudes. Souvent, nos habitudes de travail sur les voiries étaient des habitudes d'opportunité. Parce que nous avions un peu d'argent, nous le mettions sur la voirie. Nous différions au maximum. Quand nous avions des trous, nous les bouchions et nous attendions d'avoir un peu d'argent pour refaire les voiries. Ce sont donc des habitudes différentes que nous aurons à prendre.

Les difficultés que nous pourrions rencontrer sont sur une courte période. Ce sont quatre ou cinq ans difficiles à passer. Pourquoi ? Souvent, ces quatre ou cinq années sont la conséquence de tout ce que nous avons fait avant. Comme nous avons fait des investissements, nous avons des emprunts, nous avons une charge. Nous avons l'impression d'avoir fait beaucoup de travaux de voirie, et nous n'avions pas l'intention de remettre de l'argent. Tout cela nous donne l'impression que les AC pourraient être élevées.

Je crois que demain, nous devrions pouvoir faire des travaux. Si nous voulons que notre Grand Besançon se développe, si nous voulons avoir une bonne image, il ne s'agit pas que nos routes soient dégradées. Nous devons donc transférer suffisamment de moyens pour continuer à investir, à faire des travaux et à maintenir. Je crois qu'il est important que nous ayons un certain montant. Ceci dit, il y a toutes les mesures proposées, prises pour la soutenabilité. Cela a été un point important depuis le départ. Depuis le début, nous avons dit « il faudra que cela soit soutenable pour toutes les communes ». Tout ce qui est mis en place est bien dans ce but. Avec le bureau d'études qui examinera les budgets des communes qui l'auront demandé, avec la commission qui décidera et qui fera des propositions, le

Président s'étant engagé à ce que cet avis soit conforme et suivi, avec ces moyens, nous devrions pouvoir transférer dans de bonnes conditions.

Je crois que ne pas faire ce transfert voudrait dire ne pas passer en communauté urbaine. Pour l'avenir de nos enfants, je crois que ce serait grave. Nous avons parlé de l'Université. Nous pourrions parler de l'hôpital, de nombreuses autres infrastructures qui risqueraient d'être en danger. Aujourd'hui, transférer la voirie, c'est dire « oui » à la communauté urbaine.

Voilà ce que je voulais vous dire, sans l'avoir vraiment écrit, en y ayant un peu réfléchi cette semaine. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Jean-Paul. On me dit que je me suis mal exprimé, que je me suis trompé concernant la neige. C'est clair dans ma tête, mais vous savez très bien ce que j'ai voulu dire. Nous avons le choix de transférer ou non. Nous avons dit que nous ne transférerons pas, vous le gardez et nous payons. Je pense que vous êtes d'accord là-dessus. Merci, Baudoin, d'être attentif.

M. LIME.- Le débat de ce soir est bien entendu sur le transfert de la voirie. Même si j'ai suivi ce travail de loin, je pense qu'il a été extrêmement compétent, de la part des élus comme des services. Je ne reviendrai donc pas là-dessus. La question posée ce soir concerne non seulement le transfert de la voirie, mais aussi la transformation en communauté urbaine. Je pense que deux phénomènes nous sont imposés aujourd'hui, dont la fin de la capitale régionale. Je voudrais que nous revenions sur ce sujet, car on nous avait parlé d'efficacité dans les nouvelles régions.

Je n'ai pas beaucoup l'impression que nous soyons très efficaces aujourd'hui dans les nouvelles régions. On nous avait démontré que l'on allait faire des économies au fur et à mesure du temps. Or j'ai l'impression que ce sont de plus en plus de dépenses nouvelles sans obligatoirement beaucoup plus d'efficacité, sauf que nous le subissons, puisque nous avons perdu notre rôle de capitale régionale et que nous sommes bien obligés de vivre avec, car c'est voté. Je ne suis pas obligatoirement sûr que nous reviendrons dessus.

Le deuxième point concerne la métropolisation de l'ensemble de notre société. Je suis très inquiet sur l'ensemble des équilibres des territoires. Nous sommes aujourd'hui dans une reconcentration, qu'elle soit sur les grandes métropoles, voire au niveau national, d'un certain nombre de prises de décisions. Pendant de grandes années, entre le début des années 80 et le début des années 90, nous avons connu de grandes décentralisations. J'ai vraiment l'impression – et cela s'accélère – d'une recentralisation de l'ensemble des pouvoirs, ce qui ne me semble pas correspondre aux attentes de nos concitoyens et qui éloigne nos concitoyens des prises de décisions. Je suis assez convaincu que les deux principaux élus qu'étaient les plus connus de notre population étaient le maire et le conseiller général (et non pas le conseiller départemental).

Il ne s'agit pas de remettre en cause les personnes du Conseil Départemental, mais nous avons déjà connu un éloignement avec les nouveaux découpages qui ne correspondent pas à grand-chose sur un certain nombre de dispositifs. Se pose donc cette question, et je pense que nous devons avoir une réflexion. Elle dépasse sûrement largement notre future communauté urbaine ou notre communauté d'agglomération, mais nous aurons à nous interroger.

Le troisième point concerne l'avenir de la commune. C'est tout de même le lien démocratique, le lien de proximité sur un certain nombre de points. Quand j'écoute les élus et les maires, nombreux sont ceux qui ne veulent pas redémarrer en 2020, parce qu'ils sont fatigués et parce qu'ils se posent aussi la question de leur utilité. Nous avons aussi cette interrogation, et je suis assez satisfait de la charte, car justement, par rapport à notre particularité, elle permet d'atténuer la perte des communes. Le fait d'avoir des référents par commune sur un certain nombre de secteurs me semble extrêmement conséquent, que ce soit pour la commune de Besançon, comme pour les autres collectivités. Un jour ou l'autre, à force de transférer les compétences, se posera le problème de la démocratie et de l'élection, et j'attire votre attention là-dessus.

Certains croient que de transférer des compétences importantes sur les EPCI n'amènera pas à l'élection directe sur l'EPCI. Or cela posera un problème de démocratie avec nos concitoyens. On va élire de moins en moins en direct les maires qui décident de moins en moins de choses, et on décidera en deuxième niveau du Président de l'agglomération ou de l'EPCI qui décide de plus en plus de la vie de

l'ensemble de nos concitoyens. C'est donc un problème de représentation, de démocratie sur lequel nous devons nous interroger, et je pense que nous devons être sûrement un peu sur l'offensive par rapport à cela pour éviter que le Conseil Constitutionnel nous impose quelque chose que nous ne voudrions pas. La loi dit que l'on élit normalement celui qui décide pour nous. Quand on voit le transfert des compétences, cela nous amène à ce que le Président de l'EPCI ou de l'Agglomération décide de plus en plus de choses pour l'ensemble des concitoyens sur la proximité.

Je terminerai en disant : « avons-nous le choix ? » Ce soir, c'est la question posée en fonction de l'ensemble de mes propos. Je crois que nous n'avons pas le choix, et tu l'as dit. Tout le monde est parti sur cette espèce de course. À un moment donné, nous devons peut-être nous demander jusqu'où aller, car nous suivons notre course. Je ne suis pas sûr que Dijon ait la notion que nous avions prévue de la métropole, sauf qu'elle est en métropole. Je ne suis pas sûr que nous ayons la notion de la communauté urbaine, mais nous y allons, car nous sommes obligés d'y aller.

Je pense que l'on a dévoyé d'une façon extrêmement importante toutes les organisations que nous avions prévues sur un certain nombre de choses sur cette course et que nous ne pouvons pas être à côté. Je ne dis pas le contraire, sauf que nous sommes entraînés dans quelque chose qui ne me semble plus correspondre à l'état d'esprit que pouvait avoir, à un moment ou à un autre, le législateur sur cette strate. J'ai un peu l'impression que nous allons tous finir en métropole.

M. LE PRÉSIDENT.- Gaby vient de me montrer une photo. Le logo de Le Mans, qui est en communauté urbaine, est « Le Mans Métropole » (MM). Certes, nous sommes passés à 22 métropoles, mais quand on voit celle de Toulouse, de Nantes, de Metz ou de Dijon, ce n'est pas pareil. Il y a une grosse différence. Quand tu demandes si avec la grande région, nous avons fait des économies, j'ai toujours dit qu'au moins dans un premier temps, nous n'allions pas en faire en faisant une grande région. C'est pour cela – et vous l'avez bien noté ce soir – que je ne parle pas des arguments financiers. Même si nous avons 1,3 M€ en plus, ce n'est pas un argument, car d'abord, nous ne savons pas combien de temps cela va durer, et plus il y aura de personnes qui viendront se servir au gâteau, moins nous en aurons. Ce n'est donc pas un argument. L'argument est de dire : continuons-nous d'exister ou non ? L'argument est celui-là, et tu l'as bien compris.

Il est vrai que le phénomène de métropolisation s'est accéléré. Je pense que beaucoup sont intervenus, je suis intervenu moi-même et je l'ai dit à des personnes qui comptent au niveau national, en disant que l'on ne pouvait pas construire la France. On parlait avant du désert français, il y avait Paris et le désert français. Aujourd'hui, il ne peut pas y avoir la France, Paris, quelques grandes métropoles, et rien dans tout l'espace interstitiel. J'ai d'ailleurs observé il y a quelque temps une déclaration du président de la République qui disait : « la France de demain ne se construira pas sur les métropoles ». Je crois qu'elle ne peut pas se construire sur les métropoles, contre des poids d'équilibre comme le nôtre et contre tout ce qu'il y a dans les espaces interstitiels, tout ce qui fait notre pays et sa particularité.

Ceci étant dit, vous l'avez compris. Nous devons réfléchir et y aller. Je ne dis pas qu'il n'y aura pas de problème. Tu as très bien posé la question en disant « avons-nous le choix ? » Il faut aussi être clair. Ce soir, en votant pour le transfert de compétence, si nous votons contre, nous ne parlons plus de communauté urbaine ; si nous votons pour, c'est parce que nous pensons que c'est nécessaire et que c'est une condition sine qua non pour aller plus loin. C'est effectivement un choix important à faire ce soir. Comme je l'ai dit au début de cette intervention, c'est peut-être un des moments les plus importants que nous ayons eus depuis que nous sommes ici, depuis 2001. Il y a eu de grands moments, comme le débat sur le tram, mais cela n'engageait pas l'avenir de tout le secteur. Aujourd'hui, cela engage l'avenir de l'ensemble de notre territoire.

D'autres personnes souhaitent-elles intervenir ?

M. GROSPELLIN.- Merci, Monsieur FOUSSERET. Concernant la forme, je pense que le suspens n'est pas insoutenable. Nous savons ce qu'il se passera à la fin, le vote étant plus ou moins déterminé. Néanmoins, lorsque vous dites que ce sera inscrit dans le marbre, cela ne fait pas partie de la loi. On peut imaginer qu'avec président d'une communauté urbaine différent que vous, si tant est que l'on ait autant confiance en lui qu'en vous, les choses seront différentes. Il faut aussi le savoir.

Dans les propos liminaires concernant la question posée par Christophe LIME, je tiens à vous rappeler néanmoins que c'est la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et que votre ancienne majorité avait fait voter le fait que le conseiller communautaire soit élu au scrutin direct. Cela a été changé au Sénat après moult difficultés, et le Sénat a réussi à faire sa loi NOTRe – je le dis à Christophe LIME, parce que lorsqu'il nous dit que nous avons voté cette loi, elle était différente – qui a permis d'amender cela à un moment donné. Autrement, l'élection du conseiller communautaire se ferait au scrutin indirect.

Vous avez déclaré en début d'année que nous devions devenir une communauté urbaine pour rester sur la carte des grandes villes, et vous le répétez aujourd'hui, parce que notre avenir en dépend. Je pense que sous une certaine forme de dramatisation, vous n'avez pas tort. Vous avez dit tout à l'heure « c'est un ton solennel », mais je pense que c'est plutôt un ton de circonstance, car après la contractualisation, les choses semblent écrites d'avance, être inéluctables. Les élus de ce Conseil n'ont pas beaucoup le choix. Ils auraient tout juste peut-être la possibilité de s'exprimer sur le sujet, et j'espère qu'ils le feront aujourd'hui. Ils l'ont déjà fait à travers différents types de réunions.

Je tiens à féliciter Jean-Paul MICHAUD et l'ensemble du Bureau qui a participé et organisé pour faire en sorte que les uns et les autres puissent être rassurés s'ils avaient quelques inquiétudes, car je crois que c'était un moment important. Je sais que vous saurez communiquer habilement sur le fait de passer en communauté urbaine. En tout cas, je pense que c'est un moment où il faudra être aussi modeste, car c'est lié à ce que nous avons dit précédemment sur la notion des territoires. Je crois que nous pouvons très bien passer en communauté urbaine sans avoir de projet de territoire. À mon avis, c'est fondamental.

Avant le débat, j'ai consulté attentivement tous les engagements et toutes les perspectives d'intercommunalité que vous avez habilement proposées depuis plusieurs années. Les documents sont là. Ils témoignent néanmoins de quelques ambitions revues à la baisse, de propositions restées lettre morte et des slogans que vous avez faits, « Prospective 2030 » parus en janvier 2013, dans lequel vous disiez « Besançon, l'Agglomération capitale, la mue de l'Agglomération en Métropole ».

Je pense que c'est difficile, et j'ai différents types de questions à vous poser. Saurez-vous (ou saurons-nous) plus tard, parce que je pense que l'avenir sera pour les suivants, porter le Grand Besançon à la hauteur des ambitions que vous affichez ? N'a-t-on pas mis un peu trop la poussière sous le tapis depuis de longues années vis-à-vis de cela ? En tout cas, pour moi, la communauté urbaine est aussi essentielle à notre devenir commun. On peut se demander pourquoi ne pas l'avoir décidé avant.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est facile de répondre.

M. GROSPELLIN.- J'ai l'exemple de Clermont-Ferrand, « Clermont Communauté, officiellement une métropole » qui est passée en communauté urbaine en 2017 et en métropole en janvier 2018. Il est vrai qu'elle a une taille suffisante. Mais nous pouvons aussi nous interroger par rapport à cela. Vous avez dit que vous avez hésité. Vous avez hésité en disant que vous seriez la seule communauté d'agglomération qui serait dans ce cas. Je crois que ce n'est pas un argument. Vous avez donné l'argument tout à l'heure : c'est pour notre jeunesse. Ce n'est pas le fait d'être le dernier à choisir. C'est l'argument pour notre avenir. Je fais partie de ceux qui pensent qu'il vaut mieux faire partie de la cour, peut-être pas des très grands, mais en tout cas des pas trop petits, pour pouvoir exister à un moment donné sur notre territoire. Vous aurez compris ma position à travers ces mots.

Je rappelle qu'il y a eu des mots clairs, forts et précis pour exprimer les inquiétudes et les incertitudes qui pèsent sur notre avenir, que l'on soit CAGB, communauté urbaine, voire métropole si un jour nous avons la chance de le dire. Je remercie Gabriel BAULIEU sur sa sincérité lorsqu'il dit « il y a un flou complet sur les règles du jeu. On ne sait pas où l'on va », et il a exprimé ses craintes au motif qu'aujourd'hui, l'État ne tient pas ses engagements. Pourquoi est-ce que je dis cela ? Parce que la question se pose aussi au niveau de l'État. Elle se pose aussi dans ce qui est demandé aux communes

pour qu'elles acceptent de passer en communauté urbaine. Là, je reviens sur les propos de Christophe LIME sur cette commune comme cellule de base.

Je ne vais pas vous faire la sortie d'un sénateur, vous allez me prêter des intentions que je n'ai pas aujourd'hui. Mais je crois que le débat est un moment important même s'il arrive tard aujourd'hui. Il est important, car c'est un contexte dans lequel un territoire est actuellement en pleine inquiétude. Nous le voyons, les maires vous l'ont dit. Je ne sais pas s'ils oseront le dire ce soir, mais ils seront bien obligés d'en être comptables vis-à-vis de l'ensemble de leur Conseil Municipal, et c'est la difficulté. Les bienfaits supposés de ce passage en communauté urbaine que vous nous proposez sont au conditionnel pour la plupart, et nous n'avons aucune garantie sur leur réalisation, leur pérennité. Vous nous avez dit vous-même dernièrement que vous étiez dans l'inquiétude et dans l'incertitude. C'est donc un contexte bien peu incitatif où subsiste une très grande méfiance entre le Gouvernement et les élus locaux.

Cela vous dépasse peut-être, mais en tout cas, je suis persuadé que vous vous sentez très impliqué. Lorsque les maires diront à leurs conseillers municipaux et leurs administrés de demain les projets concrets, comment expliquer dans chaque commune la participation à une intercommunalité qui, chaque année, a voté des budgets dont l'État nous dit aujourd'hui que la gestion n'est pas sérieuse ? Il y a donc différents types de questions. Où en sommes-nous dans le rapport entre la ville-centre et les villes ou les autres communes de l'Agglomération ? A-t-on véritablement avancé ? Je crois qu'aujourd'hui, cela a été dit à travers les projets de territoire, et je remercie et félicite Pascal CURIE d'avoir fait ce travail, car je pense que c'est important sur la communauté de destin et ce que l'on appelle cet « avenir partagé ».

On peut s'interroger sur la relation entre les concitoyens de l'agglomération et une administration qui paraît parfois un peu éloignée. C'est la question de la proximité du Grand Besançon sur laquelle il faudra être prudent. C'est aussi le dessaisissement des communes au profit d'intercommunalités, avec les modalités de transfert, d'évolution, de calcul des coûts qui apparaissent, à tort ou à raison, souvent trop complexes, trop technocratiques aux usagers, parfois même aux élus que nous sommes. Pouvons-nous faire confiance à l'avenir en étant plus simples, plus claires, plus lisibles ? Mais il faut surtout que chaque Grand-Bisontin puisse s'approprier à titre personnel le destin de la CAGB et ce qu'elle lui apporte. En quoi la communauté urbaine favorisera-t-elle ce mouvement ? C'est pourquoi je souhaite une intercommunalité d'avenir forte, ambitieuse, respectueuse des compétences des maires et de l'autonomie des communes.

Vous avez vu que certaines communes refusaient à ce jour de voter la contractualisation. Là, nous sommes sur un autre sujet, mais nous sommes liés sur un problème de confiance en l'État. Je souhaite une intercommunalité lisible, transparente, proche des habitants, plus simple et moins technocratique. Malgré toutes ces incertitudes du contexte et de l'expérience du passé, je souscrirai, et je pense que l'ensemble des élus avec moi le fera sans aucune ambiguïté, à ce passage quasi contraint tout de même en communauté urbaine. En tant que sénateur, je veillerai autant que je pourrai à la défense de votre territoire.

Mais notre vote, important pour l'avenir, ne peut se concevoir sans une dernière approche fiscale, celle-ci, de l'intercommunalité que vous nous proposez. Ainsi, le levier fiscal, qui est le plus souvent une solution de facilité, avec des hausses décidées à l'Agglomération inscrites dans la durée souvent de manière très pavlovienne, est la réponse à toutes les difficultés. Vous nous avez dit souvent d'ailleurs que les hausses ne représentaient pas grand-chose, mais je peux vous assurer qu'elles représentent beaucoup pour nos concitoyens. Là, il faudra peut-être être aussi solennel, Monsieur le Président, sur ce sujet, comme sur d'autres. Je vous demande de corréliser ce vote à l'engagement solennel pour le Grand Besançon dès son prochain budget, de renoncer à la facilité de la hausse systématique des taxes et des cotisations à l'intention des particuliers, comme des entreprises.

Je vous demande de refuser ces situations et de chercher dès maintenant toute autre possibilité. Je pense que vous en avez les capacités, ceci, bien sûr, quelles que soient les mesures gouvernementales en la matière, les décisions de l'État trop souvent des mobiles à ces augmentations régulières. Cet engagement solennel permettra une réelle vision de l'avenir et rapprochera les Grands-Bisontins de la compréhension de leur communauté de destin. À l'approche de nouvelles réformes de la fiscalité locale, votre engagement permettra de rassurer tous les acteurs du territoire sur les conséquences de cette nouvelle étape de notre intercommunalité qui sera décidée et votée ce soir, je n'en ai aucun doute.

Pour conclure, vous avez parlé de la voirie, de l'impact de compensations. Nous parlerons certainement plus tard du stationnement, de l'électricité, du gaz, des cimetières, etc., mais c'est un bouleversement pour les communes et les habitants. Les garanties apportées en échange sont-elles suffisantes ? Je pense que les maires ont leur avis sur ce sujet. L'éloignement des habitants sera-t-il adapté à notre territoire ? Je l'espère aussi. Lorsque vous avez dit qu'il y avait un effort important de l'ordre de 2,1 M€, le passage d'une communauté d'agglomération à une communauté urbaine, en moyenne en France et par habitant, passe de 45 à 60 €, l'augmentation de la moyenne nationale étant de 15 € par habitant. Si vous calculez sur 200 000 habitants, nous arrivons à 3 M€.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, nous avons calculé. C'est 1,5 M€.

M. GROSPERRIN.- Est-ce le chiffre que vous avez ?

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas celui que j'ai, mais celui donné par notre consultant.

M. GROSPERRIN.- Je l'entends. Au niveau national, ce sont 15 € supplémentaires.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, mais cela dépend quelle année. Il y a de plus en plus de communautés urbaines. Le gâteau est toujours le même, mais il y a de plus en plus de parts dedans.

M. GROSPERRIN.- Nous pouvons nous interroger et nous pourrions très bien dire qu'un droit de tirage sur ce 1,5 M€ ou sur ces 3 M€ pourrait être donné aux communes à raison de 120 000 habitants. Cela permettrait à chacun d'avoir une possibilité d'engager des travaux sur les routes avec une somme qui leur serait proposée sur quelques années. En tout cas, je n'ai aucun état d'âme à voter ce passage en communauté urbaine. Je pense que c'est l'avenir de nos enfants, ce qui est évident, de nos collectivités, ce qui est évident, mais c'est aussi l'avenir de notre région, de notre économie. Je pense qu'à un moment donné, même si les maires peuvent avoir quelques inquiétudes vis-à-vis de cela, car j'ai bien compris que le problème des routes était fort, c'est un passage fondamental sur lequel nous devons prendre position. En tout cas, ma position est prise. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci pour cette intervention, mais je suis un peu déçu. Je pensais que vous seriez plus consensuel. J'entends la conclusion qui me convient. Je ne vais pas rentrer dans le débat sur la loi NOTRe aujourd'hui. Je suis pragmatique et je dis qu'il faut l'appliquer.

Monsieur GROSPERRIN, je ne dramatise pas. Étant pragmatique, je voudrais faire prendre conscience de l'enjeu aujourd'hui. C'est tout. Nous avons des ambitions, nous devons les porter. Vous dites que nous aurions pu le faire plus vite. Oui, sauf que je connais bien le Maire de Clermont-Ferrand Olivier BIANCHI, et je sais comment il a fait. Je lui ai posé la question. Il m'a dit : « nous avons décidé que nous le faisons, nous l'avons fait en deux fois en disant que nous allions discuter après ». Ils ont procédé de cette manière. Il l'a décidé en 2015 ou 2016, il l'a mis en place pendant ses six premiers mois et il est passé en force. De notre côté, nous allons faire tout le contraire. Jean-Paul MICHAUD a expliqué combien de réunions nous avons faites par rapport à cela, comment nous irions jusqu'au bout de la démarche.

Pour tout expliquer, vous savez très bien que si nous avons cette possibilité, c'est parce qu'à l'époque, n'étant pas encore parlementaire, mais 1^{er} Vice-Président de l'Association des Maires des grandes Villes de France, j'avais fait porter par Nathalie APPÉRÉ un amendement parlementaire permettant aux anciennes capitales régionales (il y en avait neuf et elles sont toujours neuf) de devenir communauté urbaine, même sans atteindre le seuil de 250 000 habitants, à condition qu'elles aient certaines compétences transférées avant 2020. Il y avait notamment Clermont-Ferrand, Saint-Étienne, Besançon, Metz, Châlons-en-Champagne, Orléans. Cet amendement nous permet aujourd'hui – et je suis très fier

de l'avoir porté à l'époque avec un certain nombre d'amis – de nous poser la question, faute de quoi nous ne pourrions pas le devenir.

Aujourd'hui, nous ne sommes pas allés assez vite, mais il y a une différence de méthode entre ce qu'ils ont fait à Clermont-Ferrand et ce que nous faisons ici. Oui, c'est vrai. Rappelez-vous, nous avons fait venir le Président du Grand Nancy. Nous avons fait beaucoup de débats et nous avons expliqué tout ce que vous dites. Nous avons regardé, nous sommes allés dans le détail, à tel point que certains disent : « arrêtez, vous êtes en train de mettre en place une usine à gaz ». Nous allons tellement loin dans la gouvernance que cela nécessitera vraiment beaucoup de travail. Mais je crois que c'est là aussi une exigence démocratique et je suis très heureux que nous le fassions. Voilà ce que je voulais dire.

M. GROSPELLIN.- Je vous ai demandé pourquoi vous n'étiez pas allé plus vite.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous ai répondu. À Clermont-Ferrand, ce n'est pas la même agglomération qu'ici. Quand vous avez des communes de 10 ou 15 000 habitants, elles ne réagissent pas forcément de la même manière que des communes de 100 ou 200 habitants. J'ai voulu prendre en compte la spécificité de notre territoire. Je comprends bien qu'une commune avec peu d'habitants peut craindre de se faire phagocytter par la grande ville. Il faut donc apporter des garanties pour dissiper ces craintes. Nous avons peut-être mis du temps pour le faire, mais à mon avis, peu importe si nous avons mis un an de plus et si nous avons pu faire autrement. Si ces garanties peuvent rassurer – et elles rassureront – et si elles permettent un fonctionnement idéal dans notre communauté urbaine demain, je crois que personne ne regrettera le fait que nous ayons mis du temps.

Qui a demandé la parole ? Prenez le temps de parole que vous voulez, mais si vous pouviez être bref et ne pas répéter ce qui a déjà été dit, ce serait bien.

M. RUTKOWSKI.- Vous connaissez ma position quant au transfert de compétences et à la perte d'identité du maire dans sa commune et de ses pouvoirs. Je me suis opposé au PLUI, à l'Eau, à l'Assainissement. Je pense que nos concitoyens perdent l'élu de proximité, mais Christophe l'a déjà dit, et il l'a très bien dit. J'abonde tout ce qu'il a pu dire ce soir. Aujourd'hui, pour ce qui de ma position, je ne comprendrais pas que l'on remette en cause le passage de cette compétence « voirie », puisque l'on a déjà transféré les trois quarts de ce que l'on avait à transférer, et ce qui était plus important pour nous, élus de proximité. Le débat est là, c'est très bien, c'est la démocratie. Concernant ma commune, je demanderai à mon Conseil de voter favorablement ce transfert de voirie et au passage en communauté urbaine, la démocratie ayant fait que nous avons passé les deux premières compétences. C'est maintenant dans la logique et dans la continuité de ce que nous avons mis en place.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous remercie pour cette honnêteté intellectuelle.

M. FELT.- Je vais prendre des chemins divergents par rapport à mon collègue. Nous avons fait le travail de façon inverse dans la mesure où, avec mon Conseil Municipal, nous nous sommes déjà positionnés ces derniers mois. J'ai fait en sorte que les élus puissent suivre l'évolution de ce débat au demeurant parfaitement démocratique, avec des chiffres discutés, mais avancés avec beaucoup de pertinence. Nous ne sommes pas là pour discuter des mètres linéaires et des mètres carrés, le travail en amont ayant été fait correctement. Ceci étant, nous sommes partis d'un raisonnement qui consistait à dire : on est venu aux affaires en 2001 avec certaines idées que nous avons mises en application, mais aujourd'hui, nous avons le sentiment que ces idées et ces possibilités que nous avons se sont progressivement, quelquefois insidieusement, estompées. Finalement, quand on fait le constat 18 ans après, que reste-t-il ? Je suis d'accord avec mon collègue Christophe LIME sur ce point, et je retrouve de la pertinence dans le raisonnement.

Finalement, à la différence de Christophe LIME, pour moi, nous avons toujours le choix, même si cela pourra paraître des choix isolés, de dire que certes, c'est peut-être le sens de l'histoire pour nos enfants et nos petits-enfants, mais à partir du moment où démocratiquement, on peut exprimer une forme de désaccord, je crois qu'il faut exprimer ce choix. Nous nous orienterons donc vers ce choix quand il s'agira, d'ici le 15 octobre prochain, de donner la décision du Conseil Municipal. Évidemment, je suis porteur de ce choix, car je le connais, le débat ayant déjà eu lieu.

De plus, la construction intellectuelle est bonne, bien évidemment, dans la mesure où nous avons vu s'éloigner les compétences – je n'aime pas parler de pouvoir du maire, car cela ne veut rien dire – qui

sont à la disposition du maire et de son Conseil Municipal. Qu'avons-nous fait ? Nous avons créé un Comité de Secteur pour mettre en place la théorie de l'apparence. Chers collègues, vous verrez dans cinq ou dix ans, si nous pouvons encore en parler, la théorie de l'apparence se mettra progressivement en place, et le pouvoir de décision qui était le nôtre sera noyé dans un conglomerat inextricable.

Christophe LIME a dit que nous étions un peu contraints et forcés d'adopter les appellations que veut bien mettre en place le législateur. Avant, c'était des communautés d'agglomération, maintenant des communautés urbaines. Peut-être deviendrons-nous une métropole dans dix ans. Pour nous, la pertinence d'un territoire ne dépend pas de son appellation générique, car ce qu'il se passe est un peu cela, mais de sa consistance. Aujourd'hui, je pense que nous avons la consistance qu'il faut par rapport à notre modèle économique pour être un acteur qui puisse tirer sa part de vérité. Ce n'est pas forcément parce que nous passerons demain en communauté urbaine que nous sortirons les drapeaux pour faire ceci ou cela. Nous avons fait ce raisonnement qui est peut-être à contre-courant de certaines choses que j'ai entendues, mais je suis là pour le porter au nom de mon Conseil Municipal. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Marcel. Tu as raison de dire qu'un territoire ne dépend pas de son appellation, mais de son appellation dépend la façon dont il est reconnu au niveau national et régional, et de son appellation dépend le fait qu'il est à la table des négociations ou non, ce qui est totalement différent. Certes, on peut déplorer ce que tu dis, mais c'est ainsi. Je crois qu'il vaut mieux pouvoir négocier aujourd'hui quelque chose à notre mesure, plutôt qu'on nous l'impose dans quelque temps, quel que soit le Gouvernement qui l'imposerait.

M. MICHAUD.- Je voudrais apporter une précision. Ce qui intéresse l'État n'est pas l'appellation, mais l'intégration des compétences. C'est donc à travers cela que nous sommes regardés. Ce n'est pas une question de s'appeler « communauté urbaine », « communauté d'agglomération », ou « communauté de communes ». Ce qui est important est que l'État regarde l'intégration des compétences. Nous devons donc être une communauté urbaine pour pouvoir répondre aux critères demandés par l'État pour avoir les subventions, les aides et pour parler avec l'État.

M. CONTOZ.- Je ne vais pas revenir sur l'enjeu, car je crois que du côté de ma commune, nous l'avons bien compris. Après l'Eau et l'Assainissement, nous avons tout de même été bougrement déstabilisés lorsque nous avons commencé à travailler sur ces transferts de compétences, et notamment celui de la voirie. Je n'ai vu aucune commune lever le doigt pour dire « ne pourrait-on pas transférer la compétence "voirie" ? » Ce n'est pas une compétence qui allait de soi être transférée. Nous étions déstabilisés en matière de fonctionnement, mais surtout après, très rapidement, en prévision budgétaire. C'est pour cela que sur le secteur du Plateau, je crois que nous avons été accrocheurs en regard avec ce que nous faisons dans nos communes en termes de méthode et en termes budgétaires.

Néanmoins, les choses ont progressivement évolué dans le bon sens, Jean-Louis l'a expliqué très longuement. Je considère qu'un pas énorme a été fait, et nous l'avons d'ailleurs constaté avec mes adjoints. Du côté de ma municipalité, nous pensons que nous arrivons à un stade où c'est supportable concernant la voirie, et nous soutiendrons ce transfert devant notre Conseil, collectivement. Il est vrai que pour un nombre de communes, ce cas particulier de la voirie reste peut-être encore un peu tendu. Comme je l'ai dit lors de la réunion à Saône : cela ne va pas durer. Au cours du prochain mandat (peut-être à la fin), je suis sûr que de nombreuses communes se réjouiront du transfert de compétence financièrement, car elles vont découvrir que brutalement, des charges importantes seront prises en charge par la communauté.

Sur la réactivité, nous avons eu ce débat, et nous l'avons eu également pour l'Eau et l'Assainissement. Cela ne m'inquiète pas, car je sais que la communauté, par ses services et ses vice-présidents, trouvera les formules pour que la réactivité soit réelle dans les communes. Il reste qu'au cours du prochain mandat – où je ne serai pas – inévitablement, il faudra regarder ce problème des attributions de compensation d'origine que j'ai qualifié d'inique. Tel que cela a été calculé et mis en place, ce n'est pas juste sur un grand territoire comme le nôtre, et il y aura une nécessité de travailler globalement sur le pacte fiscal de notre agglomération.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est sûr.

Mme VIGNOT.- Justement, ce pacte fiscal nous posera la question de la solidarité du territoire. Je rebondis là-dessus, car c'est le dernier mot que vient de prononcer Pierre CONTOZ. Mais je pense que

finalement, nous nous approchons de quelque chose, et en voyant le projet de territoire que l'on nous a présenté, lorsque l'on nous parle de communauté urbaine, nous sommes bien d'accord que ce n'est pas seulement le transfert de compétence « voirie » ou autres, mais c'est bien que nous sommes en train de travailler à adhérer à l'idée que nous appartenons à un même territoire. Tant que nous étions dans cet agrégat de communes, les avantages de celui-ci ne nous permettaient pas d'aller jusqu'au bout de cette démarche de penser un territoire dans sa globalité. Une communauté urbaine apporte en cela cette dimension fondamentale.

Pour que nous puissions envisager un développement dans un monde qui bouge beaucoup, avec des interconnexions entre territoires, il fallait que celui-ci soit consolidé, et je pense que c'est un moyen de le faire. Par contre, quand on voit que les citoyens ont de plus en plus le sentiment d'être éloignés du pouvoir, se repose la question du suffrage. Si nous restons sur une solution indirecte, je ne vois pas par quel moyen nous réussirons à faire en sorte que le citoyen s'empare de ce projet de territoire. Je pense que se posera assez rapidement la question du suffrage universel direct, sans quoi nous verrons le citoyen se désintéresser de la façon dont ce territoire serait géré, et étant éloigné de cette décision, il n'aura pas envie d'y travailler.

En tout cas, c'est une conviction qu'a Europe Écologie Les Verts, et pour nous, il est important que la démocratie au suffrage direct puisse s'exprimer sur ces dimensions, celle de la communauté urbaine pouvant être finalement, au bout du compte, l'unité de base qui pourrait se constituer. Cela n'empêche pas que les communes, dans leur façon d'être et dans leur fonctionnement, puissent trouver d'autres formes d'échanges, de discussions et de prises en compte du travail pour mener une gouvernance dans ce futur territoire. En tout cas, cette communauté urbaine a cet avantage de consolider un vrai projet de territoire. Nous sommes donc tout à fait partants pour envisager cette nouvelle aventure.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Anne. Je n'ai pas le sentiment que le mode d'élection ait connu beaucoup d'inefficacité dans la direction de cette agglomération. Je crois que la représentation de l'ensemble des communes telle qu'elle est aujourd'hui fait que nous avons tout de même avancé dans la bonne direction.

Mme VIGNOT.- Sauf que pour l'instant, les citoyens n'ont pas été confrontés à cette nouvelle configuration d'organisation du territoire et de gestion de ces compétences.

Mme BARTHELET.- Je laisserai Gabriel répondre à Anne VIGNOT. Comme nous avons déjà longuement échangé sur le sujet, je pense qu'il saura répondre mieux que moi.

Je voulais rassurer Monsieur GROSPERRIN sur le fait que l'on ose parler à notre Président et que cela n'a jamais posé de problème. Qu'il ne s'inquiète donc pas. Sur le fait que nous le faisons pas en général, et je pense parler pour de nombreux élus de la périphérie, cela fait plusieurs fois que vous faites l'allusion que nous serions peut-être trop timides et que nous n'oserions pas. Cela m'agace que vous parliez en notre nom. Nous n'avons peut-être parfois simplement pas envie de paraphraser ou nous n'avons pas besoin de prendre la parole pour dire simplement que nous sommes d'accord.

Je voulais aussi rassurer Monsieur FAGAUT. Nous nous sommes retrouvés dans le projet de territoire. Concernant l'attractivité de Besançon, du cœur d'agglomération de la Ville de Besançon, nous avons bien intégré et compris, et nous expliquons à nos habitants qu'elle rejaillira sur toutes les communes, même les plus petites, même Champoux, même Pelousey.

Christophe LIME a parlé précédemment de l'éloignement par rapport à nos concitoyens. Je pense que c'est une vraie responsabilité que nous avons en tant qu'élus d'animer des réunions avec eux. Pour le coup, je ne sais pas si vous êtes nombreux à l'avoir fait en tant que maire, mais je l'ai fait. Par rapport à ces sujets importants, j'ai convié les habitants de Pelousey à venir parler de l'évolution des relations avec le Grand Besançon. Je leur ai déroulé tout ce que nous avons évoqué ce soir, c'est-à-dire les intentions de notre projet de territoire. J'ai expliqué les nombreuses réunions et relations que nous avons eues, les besoins de concertation et comment nous en sommes arrivés à voter une charte de gouvernance d'abord pour le PLUI, puis pour un éventuel passage en communauté urbaine. J'ai montré vraiment tout le travail que nous avons fait et toute la volonté de travailler avec les comités de secteur, comment nos adjoints seront impliqués aussi dans les décisions, peut-être davantage que maintenant, car si je prends l'exemple de ma commune et de celles qui lui ressemblent, je suis toute seule à pouvoir venir au Grand Besançon. Ce serait donc une façon de l'être davantage.

J'ai expliqué tout cela. Le passage à la communauté urbaine étant un des leviers, sans promettre que nous brandirons des drapeaux, car personne n'est assez stupide pour cela, mais j'ai bien expliqué cela faisait partie des leviers possibles pour regagner cette attractivité et s'adapter à ce nouveau contexte de grande région, loi NOTRe, etc. Finalement, quand on prend du temps pour expliquer, j'ai trouvé que nos administrés étaient vraiment convaincus, très réceptifs. Je ne suis pas non plus au pays des Bisounours, mais honnêtement, ils ont été très rassurés sur l'implication de leurs élus vis-à-vis du Grand Besançon en se disant : « ce n'est pas un grand machin qui décide tout, mais vous êtes vraiment acteurs. C'est très complexe, on vous remercie beaucoup et on vous salue pour tout ce que vous y faites », car finalement, ils se rendent compte que c'est impressionnant en termes d'investissement. Ils ont bien mesuré les enjeux. Ils ont apprécié que nous leur rappelions tout ce que n'a pas déroulé ce soir Pascal faute de temps, à savoir les atouts et tout ce qui fait corps dans notre Agglomération, et c'était important de le redire.

Nous devons prendre ce temps pour dérouler le début du projet de territoire, rappeler ce que nous avons, valoriser ce que nous faisons. J'ai évoqué les évolutions du service d'aide aux communes de mon collègue. Si nous prenons le temps de valoriser tout ce que nous mettons en place, nos administrés nous suivent. Je sais que certains de mes conseillers municipaux ont participé aux réunions, qu'ils sont venus aux Assises communautaires, et devant tous ces enjeux, je suis à peu près sûre qu'ils voteront pour. Je pense pouvoir dire que mes administrés comprendront vraiment facilement notre choix.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Catherine.

M. FIETIER.- Merci. Se pose très fortement la question de la soutenabilité. J'aimerais savoir si le dispositif de soutenabilité s'inscrira dans le temps autant que nécessaire, ou si un laps de temps plutôt court est prévu.

M. BAULIEU.- Nous avons une réponse précise en termes de calendrier. Matériellement, nous ne pouvons pas boucler les derniers inventaires et expertises pour ce soir, mais l'engagement que nous avons pris et qui sera tenu est que toutes les communes aient tous les éléments en main, c'est-à-dire le diagnostic et la solution préconisée pour leur vote qui devra intervenir sans doute à la mi-octobre. Le temps que soit notifiée la délibération de ce soir et trois mois s'écoulant, cela devrait nous mener autour de la mi-octobre. Néanmoins, le principe acté est bien celui-là. Personne n'a à voter sans savoir.

M. FIETIER.- Ce n'était pas vraiment ma question.

M. BAULIEU.- Pardon, j'avais cru.

M. FIETIER.- Ma question portait plutôt sur l'aide proposée pour que ce soit soutenable.

M. BAULIEU.- Alors, je n'ai pas répondu à côté de la question. J'y reviens. Tout à l'heure, il y a eu une estimation indiquant que cela allait peut-être coûter 300 000 €. Or nous ne savons pas précisément ce que nous découvrirons dans les communes qui nous disent : « on demande un examen particulier, car nous avons des soucis et nous craignons que cela ne passe pas. Nous demandons donc de l'aide ». Globalement, nous avons répondu à toutes ces communes : « vous aurez de l'aide ». Chaque commune aura donc une réponse lui permettant d'avoir une perspective de soutenabilité. C'est ce qui sera fait dans le délai que je viens de vous indiquer. Toutefois, par définition, la réponse aux problèmes de

Nancray ne sera sans doute pas celle à telle ou telle autre commune. Je ne vais pas faire la liste des 25 communes. Nous sommes donc dans cette situation.

J'ai envie de dire « acceptez le calendrier et la méthode mise en place ». Jean-Paul l'a dit et le Président l'a rappelé : c'est écrit dans les documents. Nous avons mis en place un dispositif, nous prendrons les conclusions. Nous espérons que nous aurons affaire à des gens très sérieux, parce que nous ne voudrions pas qu'ils nous embarquent dans des conclusions insoutenables pour le Grand Besançon. Le chiffre de 300 000 € est « au doigt mouillé ». Ce sera peut-être 500 000 € ou un autre montant, je ne sais pas, mais le principe est que vous ayez votre réponse personnelle.

M. FIETIER.- D'accord. Ce sera donc personnalisé et présent autant que nécessaire.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous espérons que pour les 25 communes, les conclusions ne seront pas insoutenables.

M. CROIZIER.- Merci, Monsieur le Président. J'ai trouvé que vous aviez raison d'avoir un ton solennel, car le moment l'est, tout simplement. Je crois que dans les dernières années, finalement en si peu de temps, nous avons pu nous rendre compte de toutes les mutations territoriales qui sont opérées. Dans ces conditions, le statu quo n'est absolument pas tenable, y compris pour les métropoles. Vous ne serez pas surpris si je dis que je ne partage pas la vision de Monsieur LIME, mais la métropolisation a du sens seulement si elle ne s'oppose pas à la nécessité de continuer d'accompagner le développement des villes moyennes et d'accompagner la dynamisation des territoires ruraux. Je pense qu'opposer l'un à l'autre est d'avoir une vision peut-être un peu trop binaire. En qualité d' élu bisontin, je souhaite et je tiens à ce que ma ville reste une grande ville, et pour qu'elle le reste, le Grand Besançon doit rester lui aussi grand.

J'ai entendu les questionnements du Sénateur GROSPERRIN. Je trouve qu'ils sont justes, mais je pense que la question n'est pas là. L'enjeu n'est pas le questionnement d'aujourd'hui, mais il s'agit de préparer le territoire aux générations futures. Je crois que l'expression « demain se prépare aujourd'hui », avec la présentation du projet de territoire, avec ce vote, n'aura jamais été aussi juste, et demain se prépare ce soir, tout simplement.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

M. ALAUZET.- Merci, Monsieur le Président. Finalement, je crois que nous avons deux manières d'aller vers la communauté urbaine, et les deux peuvent se justifier, après tout. Premièrement, nous pouvons y aller de manière un peu défensive, sur le thème « nous n'avons pas le choix », et c'est vrai. Pourquoi pas ? Deuxièmement, nous pouvons y aller de manière plus offensive, qui est plus fondée sur la confiance, sur l'envie, voire sur l'enthousiasme, sans naïveté, car nous savons très bien qu'il y a des ornières, des risques. Mais je ne crois pas qu'une grande ambition puisse se faire sans risque. Or cette communauté urbaine est une grande ambition. Je crois que c'est une chance pour notre territoire. Je pense aux grands enjeux. Nous avons parlé tout à l'heure de l'Université, et c'est heureux que la Communauté d'Agglomération ait fait évoluer sa hiérarchie de l'investissement en faveur de l'Université. Cela raisonne avec ce projet de communauté urbaine, avec ce projet de territoire. Nous l'avons vu tout à l'heure : ne pas mettre l'Université en priorité avec le projet de territoire aurait été décalé. Je pense aussi à l'hôpital.

L'enthousiasme doit se faire à travers la singularité de notre territoire et notre identité propre. C'est ce qui doit nous porter, et c'est cela notre enthousiasme. Il ne faut pas toujours être dans la comparaison, même si, comme je le disais sans naïveté, la compétition est là en permanence. Je suis assez d'accord sur ce qu'a dit Christophe tout à l'heure. Nous essayons de rattraper les autres, on n'y échappe pas. Mais concentrons-nous sur notre identité, sur notre projet de territoire. J'ai vu les 14 projets. Il y a 10 ans, jamais on n'aurait pu imaginer mettre autant en avant ce que l'on appelle de façon convenue « le développement durable », la transition énergétique, la biodiversité, le projet alimentaire, et je pourrais parler du projet Grandes Heures Nature. Donc, nous avançons, nous avançons beaucoup et nous avons beaucoup avancé. Cela me fait plaisir de voir ces évolutions.

Dans les quatre priorités, pour moi, la quatrième va vraiment nous porter. C'est celle qui peut permettre de mettre vraiment le territoire en mouvement, ainsi que tous les habitants, et pas seulement les forces actives. C'est ce qui peut vraiment nous porter. Je pense que l'idée de l'effervescence est très forte.

Pour conclure, je dirai une seule chose. Je pense que ce qui est en train de se passer là, ce soir, est en rapport avec la cohésion du territoire, à ce moment précis de notre débat, et pas seulement parce qu'il y a de la solennité, mais parce que nous avons conscience de l'avenir de notre territoire. Le débat a été rarement aussi apaisé et aussi profond que ce soir. Je crois qu'il est en train de se passer quelque chose, dont il restera des traces importantes pour l'avenir, extrêmement encourageantes.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Mme ZEHAF.- Bien que cela ait déjà été fait, je remercie Jean-Paul MICHAUD, les membres du COPIL et les services des communes de l'Agglomération qui, accompagnés du bureau d'études, ont mené ce travail avec concertation et dialogue avec toutes les communes pour arriver à une conciliation entre cohérence d'agglomération et proximité, et pouvoir ainsi définir les modalités de transfert de la compétence « voirie » propre à notre territoire. En prenant en compte les inquiétudes des élus des communes de notre Agglomération sur les enjeux financiers, mais aussi sur les enjeux de proximité et d'efficacité essentiels au bon exercice de la compétence « voirie », les modalités ont évolué pour arriver à une répartition qui puisse correspondre aux attentes de chacun et laisser une marge de manœuvre aux communes. Le mode de gouvernance envisagé laisse une autonomie à chaque secteur tout en développant la complémentarité des communes.

Dans le secteur que représente Besançon, comme dans les autres secteurs de l'Agglomération, je suis sûre que les élus continueront à mobiliser leurs énergies, à travailler ensemble au service des concitoyens pour mettre en œuvre le transfert de la voirie, indispensable si nous voulons encore exister demain comme un territoire qui compte dans le paysage national.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Marie. Très bien.

M. MOUGIN.- Merci, Monsieur le Président. Je voudrais parler de l'exercice de la compétence des concessions de la distribution publique de gaz. Je voudrais savoir exactement s'il s'agissait de 37 ou de 39 contrats.

M. LE PRÉSIDENT.- Si je vous dis que je ne sais pas, ne m'en voudrez-vous pas ?

M. MOUGIN.- Non, car deux documents différents. L'un dit 39 et l'autre parle de 37.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne sais pas. Par contre, je sais...

M. MOUGIN.- J'aimerais bien pouvoir m'exprimer.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons vérifier. Il faut mettre le même chiffre. En revanche, je sais que je suis en train de négocier pied à pied avec Étienne SAUVAGE, le PDG de Gaz Réseau Distribution France (GRDF), pour faire en sorte que les contrats de concession qui étaient à 35 ans, ce qui est absolument hors-sol, soient passés à 15 ans. On vérifiera s'il y a 37 ou 39 contrats. Vous avez raison. Nous devons mettre les mêmes chiffres sur les deux documents. C'est important pour que les documents soient justes.

M. MOUGIN.- Évidemment, c'est un détail, mais je tenais à le dire. Je dois vous dire que j'ai apprécié l'intervention de Monsieur LIME pour sa pertinence et celle de Madame VIGNOT. J'ai aussi apprécié les réalités de ce choix et de ses conséquences. Je suis assez circonspect, car nous sommes en train de revivre des contraintes. Nous sommes forcés de faire un choix, et les maires y sont également contraints. Nous l'avons vu pour les grandes régions, tout le monde n'était pas d'accord, mais c'est passé tout de même. Nous le voyons pour les règlements européens, la plupart des maires ici en connaissent, qui sont contraires à leur pensée.

Comme Monsieur LIME l'a dit, nous allons vers un éloignement de la démocratie. Comme certains de mes collègues, j'ai quelques craintes pour l'avenir des maires et pour l'avenir de la démocratie locale.

Je pense qu'elle sautera une strate, et que les gens qui se désintéressent totalement de la politique, comme nous l'avons vu aux dernières élections, le seront de plus en plus.

Je ne serai pas si enthousiaste que Monsieur ALAUZET. C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur le sujet. Nous ne voterons pas pour la modification actuelle.

M. LE PRÉSIDENT.- Avant de passer la parole à Gabriel BAULIEU qui donnera une partie des réponses, entre autres concernant les questions financières, avez-vous d'autres interventions ?

M. ROUTHIER.- Monsieur le Président, dans un premier lieu, je demande simplement à nos élus, députés et sénateurs, de se battre contre cette hérésie de vouloir voter pour un Président au suffrage universel de l'Agglomération ou d'une communauté urbaine. C'est une hérésie. C'est un élément tout simplement à supprimer de la loi. Le Sénat va dans ce sens, mais je demande à tous nos députés et à tous nos sénateurs d'éviter justement de tomber dans ce travers. Je crois qu'aujourd'hui, on se porte bien lorsque l'on peut choisir notre Président en interne, dans notre assemblée, et non pas politiquement.

Deuxièmement, tu connais mes positions en matière d'intercommunalité. Je crois que ce qu'il se passe est très important, mais je ne suis pas du tout d'accord pour dire que nous n'avons pas le choix. Si, nous sommes tous convaincus aujourd'hui dans notre choix. Je vote en toute connaissance de cause, et je ne reviendrai pas dessus demain matin. Je crois que nous évoluons avec notre communauté. Aujourd'hui, elle s'appelle « communauté d'agglomération » ; demain, elle s'appellera probablement « communauté urbaine », puisque nous voterons dans quelques instants, et je le souhaite. Ma position aujourd'hui est d'évoluer dans ce sens. Il est important pour les maires présents de sentir la situation. Je crois que nous sommes tous conscients en tant que maires des efforts que nous ferons en transférant nos compétences d'élus. Nous l'avons déjà fait pour le PLU. C'était pour moi une conviction.

Ne serait-ce que dans le prolongement du SCoT, les choses doivent se travailler dans ce sens. En matière d'eau et d'assainissement, bien sûr, si nous voulons aller vers la communauté urbaine, c'était impératif et indispensable.

Quant à la voirie, c'est exactement la même chose. Il est vrai qu'au quotidien, nous travaillons dans nos communes à faire évoluer et à renouveler nos voiries. Je peux comprendre l'inquiétude, mais justement, nous sommes en train de créer une communauté urbaine, et si elle s'appelle ainsi demain matin, c'est pour travailler tous ensemble. D'où la charte mise en place, le travail fait pour essayer de respecter l'ensemble des élus présents dans cette salle, au quotidien, dans les choix, dans les décisions, même financières, puisqu'une décision sera prise en matière de répartition pour la soutenabilité de l'ensemble des communes impactées par ce choix. Nous en discutons avec certaines communes qui rencontrent de grosses difficultés, qui voient depuis cinq à six ans leurs dotations baisser de jour en jour, d'année en année, ce qui inquiète.

Aujourd'hui, nous sommes tous dans des conditions de travail relativement compliquées dans nos communes. Je crois qu'il faut aller dans le bon sens, être confiant dans l'avenir. Je reste persuadé que nous sommes tous capables de travailler ensemble dans le sens du développement. Nous sommes fiers d'être sur un département, et notamment sur une agglomération aujourd'hui qui a de belles choses à vendre, qui doit encore se développer. Il faut y croire. Il est vrai que la donnée qui nous a été mise entre les mains avec les nouvelles régions nous impacte énormément. Je suis le premier à me demander si aujourd'hui les régions existent encore, et si cela nous apporte quelque chose.

Concrètement, pour conclure, je dis qu'il faut y croire. Nous allons dans un sens important de notre territoire. Il faut que nos enfants soient fiers. Nous devons être fermes dans nos décisions, surtout faire de notre territoire un territoire intéressant, et faire en sorte que tout le monde s'y plaise. Voilà tout ce que je pouvais dire.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup, Pascal. Il y a un élément très important aussi dans vos interventions : la solidarité. Je crois qu'effectivement, la Communauté d'Agglomération le permettait déjà et la Communauté Urbaine le permettra encore plus. Il faut une solidarité entre les communes pour qu'avec le temps, nous arrivions à lisser un certain nombre de choses et que nous puissions avoir la même qualité de vie partout dans l'ensemble des communes. Je crois que c'est important. On ne peut pas le faire lorsque l'on est seul dans sa commune, mais ensemble, lorsque l'on mutualise les choses, on peut y parvenir. Regardons par exemple ce que sont devenus les transports en commun dans l'Agglomération, même s'ils ne sont pas parfaits malgré tous les efforts de Michel.

Parfois, la richesse est concentrée sur certaines communes, mais elle n'est pas forcément produite par leurs habitants. Nous pouvons avoir beaucoup de richesses dans une commune produites par tout un environnement des communes aux alentours. C'est bien aussi que la solidarité soit au cœur de nos réflexions, et que nous puissions, comme vous venons de le faire avec la dotation de solidarité, faire en sorte que cette notion puisse exister et qu'elle soit effective en direction des communes les plus en difficulté.

Y a-t-il encore des interventions ? S'il n'y en a pas, je n'en prends plus. Je passe la parole à Gabriel BAULIEU.

M. BAULIEU.- Pour intervenir sur quelques éléments au-delà du sujet même du débat du vote de ce soir, sur les conséquences qu'il peut emporter et la manière selon laquelle nous pouvons nous inscrire dans cette dynamique qui suivra, certains ont souligné l'ambiance particulière de ce Conseil Communautaire. Je m'associe volontiers à cette perception des choses, quels que soient les avis émis, et j'y reviendrai précisément par la suite. Ce soir, le choix que nous avons à faire, pour ma part, pour l'avoir plaidé depuis un certain temps, ayant participé aux deux tournées des secteurs, dont la première en mai et juin 2017, je ne ferai pas de scoop en vous disant ma conviction sur la nécessité d'y aller, de faire ce choix de transfert de compétences afin de modifier la nature de notre communauté.

Les enjeux territoriaux sont tels que nous devons jouer toutes les cartouches, et c'en est une, même si, en elle-même, elle ne résoudra pas tout. L'énergie et l'initiative dont nous devons savoir faire preuve seront bien évidemment déterminantes.

De ce point de vue, ce soir, avoir eu le débat sur le projet de territoire, sur son contenu, sur la manière dont nous pourrions le conduire me paraît finalement tout à fait approprié, même si ce n'est pas totalement vu ainsi. Néanmoins, c'est fort bien que cela se présente ainsi, parce que nous voyons bien ce que nous voulons faire de cette communauté que nous voulons transformer en communauté urbaine.

Certaines appréhensions qu'il nous reste ici ou là portent sur ce que nous sommes en tant que commune ou en tant que communauté d'agglomération. Là-dessus, je sais que la mutation est quelquefois difficile, mais comme vous m'avez entendu dire, et vous avez pu voir que je l'avais écrit à plusieurs reprises, de mon point de vue, la mutation est faite. L'organe d'administration territoriale locale portant notre destin pour demain n'est plus nos communes, et ce depuis quelque temps. Je partage l'avis de Serge, nous avons transféré un certain nombre de compétences. À partir de là, que faisons-nous en tant que commune stricto sensu ? Rien en termes de destin territorial. Même si nous avions encore les compétences, nous ne porterions qu'une infime parcelle qui n'aurait de sens qu'avec celles des autres. Qu'est Serre-les-Sapins dans le Grand Besançon ? Je prends l'exemple de Serre-les-Sapins, mais je pourrais prendre n'importe quelle autre commune.

Je me rappelle de l'origine de cette intercommunalité. Je parle ainsi y compris de Besançon. Nous avons parlé précédemment de contournement. Peu se souviennent que le contournement et les pompiers ont été la clé de la création du District. Le challenge à porter immédiatement était celui-là, car ce n'était plus à porter par un seul, et, car cela avait du sens et de la cohérence de le porter sur un périmètre plus large. Depuis ces 25 ans, non seulement de l'eau a coulé sous les ponts, mais les compétences et le paysage ont changé, y compris concernant l'organisation territoriale et les positions de l'État. Nous portons ici le destin de notre territoire, et non dans nos communes respectives. Je ne suis pas en train d'enterrer la commune, mais nous portons tous ensemble ici le destin de notre territoire. Je trouve que ce soir particulièrement, nous le portons avec honneur, nous posons les vrais termes du débat, et nous l'assumons, quel que soit notre point de vue dans cette affaire.

Nous sommes, me semble-t-il, à la fois par nos interventions ou le ton que nous employons, à la hauteur de notre responsabilité pour aujourd'hui et pour demain, car ce n'est pas au niveau de nos communes que nous gérons notre avenir, mais bien tous ensemble, sur notre territoire, et au-delà de nos frontières administratives. En effet, nous n'imaginons pas un projet retourné sur nous-mêmes. Nous porterons ce projet avec d'autres, en partenariat, en complémentarité. Il a vocation à rayonner et à nous apporter aussi des retours, car la métropolisation ne se passe pas si bien que cela partout sur les territoires. J'en entendais beaucoup parler ces jours derniers à la DCF, consacrant deux jours de réflexion précisément prospective. Soyons précisément dans le registre de cette cohésion territoriale du partage avec d'autres.

Si nous sommes convaincus de cette nécessité, de cette réalité du portage de notre destin au niveau de ce territoire grand-bisontin, n'hésitons pas sur le vote de ce soir. C'est une étape vers la transformation qu'appelait de ces vœux non seulement le dernier intervenant avant moi, Pascal ROUTHIER, mais aussi beaucoup d'autres dans cette salle. Nous n'avons pas à hésiter. Sans faire trop, mais rappelons-nous-le et le Président l'a largement dit, Jean-Paul l'a souligné, et beaucoup d'autres pourraient le faire : quel travail préparatoire ! Cela ne tombe pas comme cela. Il y a eu parfois des échanges un peu vifs, des exigences. Mais que n'avons-nous montré finalement si ce n'est une sacrée démonstration de démocratie et de décision démocratique des choses ? C'est sans doute un trait de caractère qui nous est propre, et nous n'avons pas à en rougir : nous creusons les choses, nous approfondissons. Nous essayons, y compris par la foire aux questions, d'avoir la réponse à la dernière question, et de préférence à celle qui va surgir. Nous sommes dans cet état d'esprit. Là aussi, je pense que cela nous honore plutôt, même si cela a ses contraintes.

Il m'est déjà arrivé de dire au Président, sur des décisions importantes que nous avons prises, que lorsque nous prenons des décisions ici, après un débat – et je n'ai pas de grief à faire au clivage entre la majorité et l'opposition –, nous la portons tous ensemble. Cette décision nous est donc communautaire, et dans cette pratique du travail de la réflexion et de la prospective, c'est une manière de faire efficace et responsable. Dans ce contexte, ayons l'audace de passer le gué. La question ayant été posée, à savoir « quid après ? Que devient la commune que l'on dépouille à chaque étape de transfert ? », oui, elle se pose partout.

Je ne rejoins pas le point de vue de ceux qui disent qu'il suffirait, pour plus de démocratie, d'élire sur l'ensemble du périmètre communautaire une assemblée d'une structure qui ne serait plus intercommunale, mais une autre structure d'un autre degré. Je ne milite pas pour cette démarche. Je crois que ce que nous démontrons là en termes de démocratie participative concrète plaide suffisamment pour consolider le système existant.

L'illusion de la proximité par un scrutin pour des personnes que l'on connaît plus ou moins est très grande. Je ne la partage donc pas. Je la respecte, mais je ne la partage pas, et je milite ici et en d'autres lieux, pour que nous trouvions la consolidation de ce que nous connaissons. J'essaie simplement de convaincre les collègues maires et les collègues d'associations d'élus qu'il faut muter sur la manière de défendre la commune. Si nous défendons la commune pour ce qu'elle était hier, nous la défendrons pour rien. Je partage l'analyse prospective de Christophe LIME lorsqu'il dit qu'il se pourrait bien qu'un jour, le Conseil Constitutionnel passe par là. Nous avons tout de même perdu 23 collègues femmes dans ce genre d'affaires et de plaisanterie. Nous pourrions donc perdre autre chose.

Soyons donc décidés, déterminés à faire évoluer l'idée que nous faisons de la commune. Comment et où cette commune a-t-elle du sens tel que nous la vivons et nous la représentons ici, dans le groupe local ? Le groupe local, c'est la complémentarité entre la commune et l'intercommunalité, avec tout ce que nous avons mis en œuvre, tout ce que nous avons organisé, la gouvernance que nous avons produite. D'ailleurs, je ne qualifie pas cette gouvernance d'usine à gaz, mais de gouvernance « à bosser », ce qui est évident, mais pas d'usine à gaz. Je ne pense pas, en écho à ce que les uns les autres ont dit dans les réunions de secteur, qu'il faille trouver le maillon de coordination entre les élus, les bénévoles, les engagés dans les communes et l'intercommunalité. Le comité de secteur a ce sens. C'est notre responsabilité de faire en sorte que ce ne soit pas simplement une fiction ou quelque chose qui le deviendrait. C'est précisément à nous d'investir ce concept que nous avons mis au point pour que cette articulation, cette complémentarité existe.

Je nous invite toutes et tous précisément à plaider là où il faut. Je vois certains collègues qui siègent dans des Conseils d'Administration, notamment d'associations de maires, pour faire avancer ce concept

de groupe local, de complémentarité entre la commune et l'intercommunalité. Défendre seulement la commune, c'est d'être battu d'avance. On aura défendu la commune, mais elle ne servira plus à rien. Donc, défendons la commune dans le groupe local. Je plaide pour cela avec force pour les raisons que je viens d'évoquer. C'est précisément le sens de ce que nous avons mis au point en matière de gouvernance, et cela n'a de sens que si nous aboutissons dans ce projet de groupe local, à défaut de quoi notre démarche serait un peu fumiste, car quid demain des instances comme les comités de secteur, s'ils n'étaient plus constitués d'élus ayant voie au chapitre, et avec, dans les groupes que sont les comités de secteur, des représentants dans le Conseil Communautaire et au Bureau de la communauté ? C'est ce qui donne sens. C'est une démocratie participative de responsable. Ce n'est pas uniquement pour la forme qui marche ou qui ne marche pas.

Je voulais ajouter cela, Président, pour donner le sens à la construction que nous pouvons faire, et le sens à ce que nous pouvons compléter pour que cela fonctionne bien, et précisément consolide notre démarche pour laquelle ce que nous faisons ce soir montre combien cela peut fonctionner, même s'il est vrai, Président, qu'il faut quelquefois « mouiller la chemise ». Parfois dans nos rôles, vous ne nous rendez pas la tâche tout à fait facile, mais je crois que dans l'instant, nous montrons que c'est comme cela que nous avançons et que le cap passé – et je pense bien que nous allons le passer – nous allons vers l'étape suivante. Je vous remercie par avance d'y aller sans hésiter. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Gaby, d'abord, je voudrais ajouter une précision : je n'ai pas dit que cette gouvernance était une usine à gaz, mais que certains le pensaient. Il n'y a pas de vote sur ce point.

En conclusion, je voudrais me féliciter aussi de la qualité et de la tenue du débat. Il y a eu un vrai bon débat comme il n'y en a pas forcément à chaque Conseil d'Agglomération. Je me félicite de la hauteur des propos, et je crois que c'est un débat d'élus responsables. Des avis différents se sont exprimés. Maintenant, chacun sera devant sa responsabilité et défendra ce qu'il souhaite devant son Conseil Municipal pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, car j'ai compris que certains l'avaient déjà fait. Nous passons maintenant au point suivant.

Rapport n°0.3 - Modification des statuts de la CAGB - Extension de compétences
--

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne vais pas à nouveau tout balayer, à moins que vous insistiez. Ce rapport modifie les statuts pour que nous puissions prendre les compétences dont nous venons de parler, et il n'y a pas uniquement la voirie. Que ceux qui sont pour lèvent la main.

M. BAULIEU.- Allez-y, levez les mains, car c'est important.

M. LE PRÉSIDENT.- J'aime bien voir. Quels sont ceux qui sont pour ? Quels sont ceux qui sont contre ? Je compte 2 oppositions. Qui s'abstient ? Je compte 7 abstentions. Comme vous avez le nombre exact de votants, vous ferez la soustraction. Je vous remercie pour cette adoption.

M. BAULIEU.- Nous pouvons applaudir.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous remercie pour cette étape importante que nous venons de franchir. Mais tout n'est pas fait. Nous comptons sur vous, dans vos Conseils Municipaux, pour faire en sorte que le travail continue. Merci, nous allons trinquer ensemble, même s'il est tard.

La séance est levée.